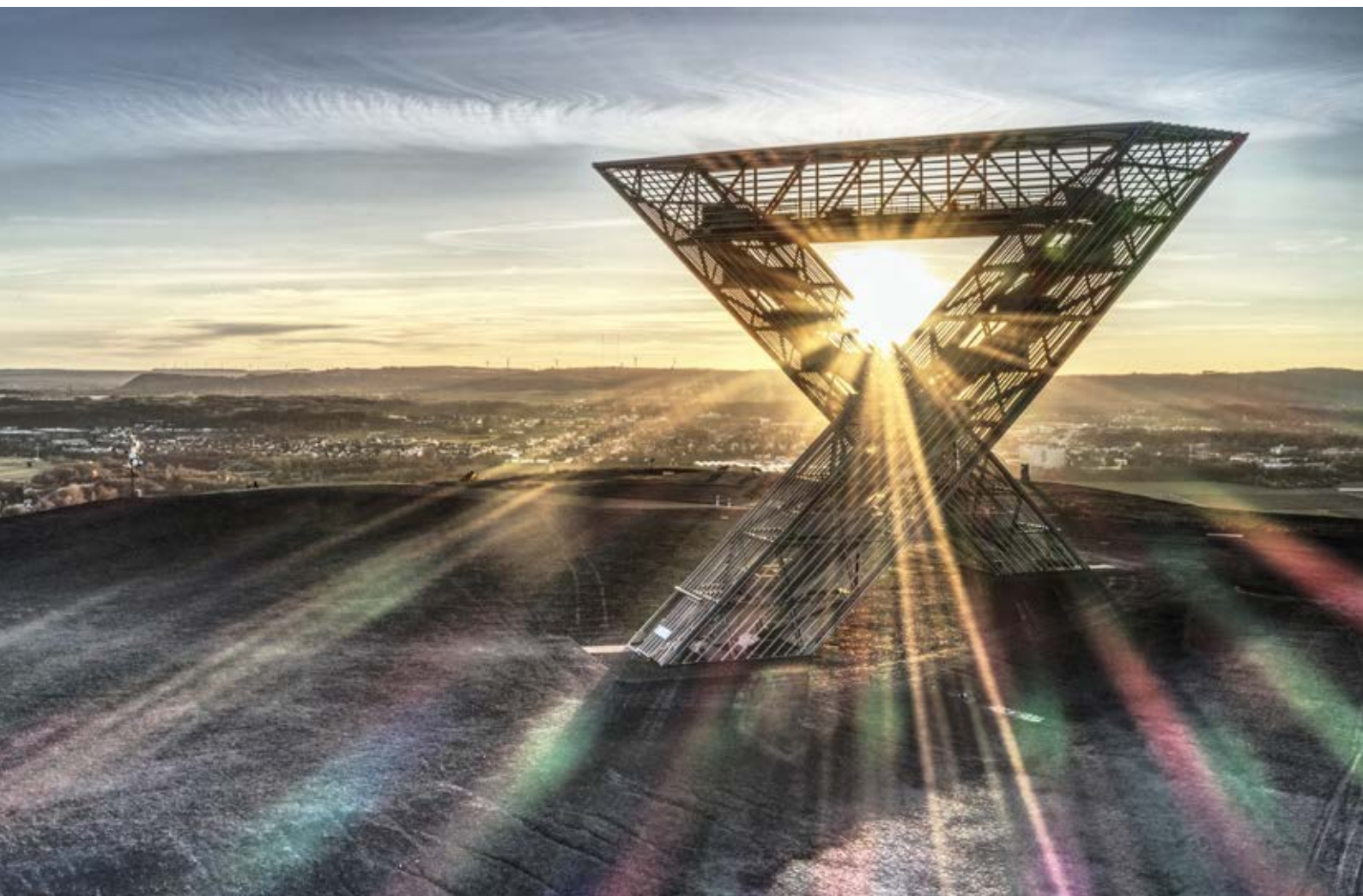


# RAPPORT FINANCIER

Comptes annuels HGB  
**2019**



La banque régionale franco-allemande  
Die deutsch-französische Regionalbank

**saar**<sup>LB</sup>



**Landesbank Saar (SaarLB)**  
Landesbank Saar  
Ursulinenstraße 2  
66111 Sarrebruck/Allemagne  
HRA 8589 Sarrebruck

# Sommaire

<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2019</b> .....	<b>7</b>
<b>Aperçu général</b> .....	<b>7</b>
La SaarLB.....	7
Conditions économiques générales.....	11
Secteur financier.....	12
<b>Évolution des activités</b> .....	<b>13</b>
Nouveaux contrats.....	13
Résultat.....	14
Situation financière.....	18
Notation.....	21
Situation patrimoniale.....	23
Publication du rapport spécial non financier au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB.....	24
Déclaration générale synthétique.....	24
<b>Rapport prudentiel</b> .....	<b>25</b>
Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques.....	25
Gestion des capitaux.....	26
Risque de crédit.....	30
Risque de marché.....	38
Risque de liquidité.....	41
Risque opérationnel.....	45
Risque de réputation.....	47
Récapitulatif de l'exposition aux risques.....	47
<b>Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière</b> .....	<b>48</b>
<b>Rapport prévisionnel et opportunités</b> .....	<b>50</b>
Contexte économique attendu.....	51
Prévision sur l'évolution de la banque et des principaux indicateurs financiers de performance.....	52
Prévision depuis la déclaration de la pandémie de coronavirus.....	54
<b>COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2019</b> .....	<b>56</b>
<b>Bilan au 31/12/2019 de la Landesbank Saar</b> .....	<b>56</b>
<b>Compte de résultat de la Landesbank Saar sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019</b> .....	<b>62</b>
<b>État des variations des capitaux propres</b> .....	<b>65</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b> .....	<b>66</b>

<b>Annexe .....</b>	<b>69</b>
<b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation.....</b>	<b>69</b>
(1) Principes.....	69
(2) Conversion monétaire .....	69
(3) Méthodes comptables et d'évaluation .....	70
<b>Informations sur le bilan.....</b>	<b>74</b>
(4) Actifs .....	74
(5) Passifs.....	78
(6) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....	79
(7) Impôts différés .....	80
<b>Informations concernant le compte de résultat .....</b>	<b>81</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>82</b>
(8) Affectation des bénéfices .....	82
(9) Rapport additionnel .....	82
(10) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan.....	84
(11) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....	85
(12) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur .....	85
(13) Informations sur les montants ne pouvant être distribués .....	87
(14) Effectifs.....	87
(15) Rémunération des membres du comité de direction et du conseil d'administration.....	88
(16) Honoraires du commissaire aux comptes .....	88
(17) Prestations fournies à des tiers.....	89
(18) Opérations de mise en pension et emprunts de titres .....	89
(19) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux .....	89
(20) Parts détenues par la SaarLB .....	96
(21) Organes administratifs de la SaarLB.....	97
(22) Relations avec des entreprises et personnes liées .....	99
(23) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi .....	100
<b>Déclaration des représentants légaux .....</b>	<b>101</b>
<b>Annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>102</b>
<b>ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT .....</b>	<b>103</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>109</b>
<b>DÉCISION D'UTILISATION DES BÉNÉFICES.....</b>	<b>112</b>
<b>RELEVÉ DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>113</b>



# Rapport de gestion de la SaarLB pour l'exercice 2019

## APERÇU GÉNÉRAL

### LA SAARLB

La Landesbank Saar (dénommée ci-après « SaarLB ») est un établissement public doté de la personnalité morale, dont le siège est à Sarrebruck. Au 31 décembre 2019, les actionnaires de la SaarLB se présentent comme suit :

Sarre :	74,90 %
Sparkassenverband Saar, Sarrebruck :	25,10 %

Conformément à la loi sarroise sur les caisses d'épargne et aux statuts de la banque, la Landesbank Saar est la banque centrale des caisses d'épargne et également banque d'affaire, banque de commerce extérieur, banque publique et banque communale. Aux termes de ses statuts, la banque peut effectuer des opérations bancaires de toute sorte et d'autres opérations servant ses objectifs. La SaarLB est autorisée à émettre des obligations hypothécaires selon la loi sur les obligations hypothécaires ainsi que d'autres obligations. Par ailleurs, la Landesbank Saar entretient une caisse d'épargne-construction de droit public sous forme d'unité juridiquement dépendante de la banque (Landesbausparkasse). Compte tenu de sa mission publique, les opérations de la banque sont à gérer selon des principes commerciaux qui s'appliquent également aux opérations avec les actionnaires.

La SaarLB s'est établie comme banque régionale franco-allemande. Ses activités commerciales prioritaires se présentent comme suit : opérations de crédit avec la clientèle d'entreprises, opérations de crédit immobilières, épargne-construction, financement de projets dans le secteur des énergies renouvelables, encadrement des clients institutionnels, de la clientèle à caractère public/des communes, de clients privés fortunés et des caisses d'épargne au sein du réseau. Pour étayer son profil franco-allemand et consolider son réseau sur les deux marchés, la banque a établi en 2019 la plate-forme numérique « Pôle franco-allemand » servant d'intermédiaire dans les investissements transfrontaliers.

Le marché cible de la SaarLB englobe l'Allemagne, la France et le Luxembourg. Dans certaines activités commerciales, les réglementations peuvent être élargies pour permettre de conclure des marchés sélectifs avec des clients en Belgique et en Suisse. La banque définit ses marchés régionaux comme suit :

<b>Marché régional Allemagne :</b>	Sarre, Rhénanie-Palatinat et Luxembourg
<b>Marché régional élargi Allemagne :</b>	circonscriptions administratives de Darmstadt, Karlsruhe et Fribourg
<b>Marché régional France :</b>	Grand-Est
<b>Marché régional élargi France :</b>	régions limitrophes Hauts-de-France, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément à son approche stratégique, la banque donne la priorité à ses marchés régionaux. Pour promouvoir les activités de distribution, la SaarLB gère un centre d'affaires à Mannheim et un à Trèves, ce dernier site ayant été inauguré en mars 2019. Côté français, la SaarLB dispose d'une filiale à Strasbourg et d'un centre d'affaires à Paris.

L'approche commerciale de la banque est caractérisée par l'octroi de crédits à long terme. En regard des exigences auxquelles doivent satisfaire le ratio des fonds propres de base et la gestion

des liquidités, les risques interdisciplinaires découlant de portefeuilles existants et/ou de nouveaux contrats sont externalisés à des partenaires de coopération adéquats (établissements de crédit/caisses d'épargne, clients institutionnels, etc.) via des syndications sur la base d'objectifs à court et moyen terme.

Les produits et services de la SaarLB correspondent pour l'essentiel à ceux d'un établissement de crédit universel. Au niveau des produits, la SaarLB se concentre en premier lieu sur les produits et services relatifs aux crédits.

Par rapport au total du bilan, la SaarLB est le plus important établissement de crédit ayant son siège en Sarre.

La SaarLB a subdivisé ses activités en différents secteurs, mentionnés ci-dessous, qui reflètent pour l'essentiel l'organisation et la structure de la banque.

### **Clientèle d'entreprises**

Le secteur Clientèle d'entreprises comprend les activités de la SaarLB avec les petites et moyennes entreprises allemandes et françaises. Dans ce secteur, la banque propose, outre le financement de crédit classique, des produits de gestion des placements, des taux d'intérêt et des devises, mais aussi des produits dans le domaine du commerce extérieur et des opérations de paiement et conseille les clients sur le plan économique dans le cadre du financement de leurs entreprises. En France, l'octroi de crédits à la clientèle à caractère public (communes et entreprises municipales et similaires) ainsi que l'accompagnement des financements PPP sont affectés au secteur Clientèle d'entreprises.

### **Immobilier**

Le secteur Immobilier englobe le financement de l'immobilier commercial. Les opérations sont conclues en bilatéral ou sous forme de club deals sous le pilotage de la banque. La prospection du marché se concentre sur les investisseurs institutionnels qui investissent à leur tour principalement dans l'immobilier de bureaux ou commercial et dans l'immobilier résidentiel et commercial sur de grandes surfaces. La SaarLB, en tant que prestataire, accompagne par ailleurs des mesures de promotion immobilière ainsi que des mesures PPP pour les investissements dans l'équipement, la formation et d'autres mesures de construction publiques.

### **Financements de projets**

Le secteur Financements de projets englobe le financement de projets, en premier lieu dans le domaine des énergies renouvelables (ENR). Dans le domaine des ENR, la SaarLB, prestataire financier, accompagne les initiateurs de projets et les fabricants de petite et moyenne taille qui investissent dans les parcs éoliens et/ou solaires. De nombreux clients du segment opérationnel sont encadrés de part et d'autre de la frontière. La banque ne finance pas de parcs éoliens marins.

### **Clients privés et institutionnels**

Le secteur Clients privés et institutionnels s'occupe du conseil et de la gestion du patrimoine global ainsi que de la distribution de produits du marché financier et du marché des capitaux. Dans le segment opérationnel Clients privés fortunés, la priorité est donnée à l'encadrement et au conseil de clients privés fortunés. Le segment Clients institutionnels met l'accent sur le refinancement de la SaarLB, l'intensification des relations clients existantes et le renforcement des contacts et relations d'affaires avec les compagnies d'assurance, les mutuelles, les banques régionales et les caisses d'épargne.



Pour aiguïser son modèle commercial, la SaarLB a décidé de renoncer aux opérations avec les clients privés et a conclu en ce sens début 2019 un contrat de coopération avec la caisse d'épargne de Sarrebruck. Les clients concernés ont la possibilité d'être transférés à la caisse d'épargne de Sarrebruck. Ce processus est en cours de réalisation et viendra probablement à terme en 2020.

### **Clients communaux Allemagne**

Le secteur Clients communaux Allemagne encadre à la fois des clients communaux allemands classiques et des entreprises municipales et similaires allemandes. Les clients communaux classiques sont des villes, des communes, des associations de communes, des districts, des syndicats intercommunaux, des organismes de gestion des eaux et des sols et des sociétés propres de droit public. Dans le cas des entreprises municipales et similaires, l'accent est mis sur les entreprises qui disposent d'un responsable public à raison d'au moins 50 %. L'approche globale comprend notamment la mise à disposition de liquidités, le suivi de la gestion des portefeuilles de dettes et le montage de prêts communaux sur reconnaissance de dettes. Dans ce cadre, la SaarLB coopère étroitement avec les caisses d'épargne régionales.

### **LBS Landesbausparkasse Saar (LBS)**

La LBS est une unité juridiquement dépendante, intégrée dans la SaarLB. Elle a sa propre identité sur le marché. Ses principales zones d'activité sont la Sarre et la France. Ses principales activités réalisées avec des clients privés et, dans une moindre mesure, avec des clients commerciaux sont l'épargne-construction et le financement de logements. Elle met également l'accent sur le financement de mesures énergétiques dans l'immobilier et sur les investissements dans le cadre de la loi sur le développement des énergies renouvelables. Les crédits d'encouragement de la KfW sont également proposés comme propres crédits de la LBS.

### **Trésorerie & Syndication**

Le secteur est responsable de la gestion du registre des rentes foncières de la banque et s'occupe également de celle du fonds de garantie et du collatéral ainsi que de la gestion et de la tarification de la liquidité. Par ailleurs, le secteur Trésorerie & Syndication est chargé du suivi des placements stratégiques propres de la banque (placements directs et fonds spéciaux). Enfin, la gestion des actifs à risques pondérés et les activités de syndication sont regroupées dans ce secteur. Les activités de syndication se concentrent sur le placement (syndication) de crédits à moyen et long terme ou de tranches de crédit dans les portefeuilles existants et/ou les nouveaux contrats de la banque dans le cadre de l'arrangement de « club deals » (avec un ou plusieurs partenaires consortiaux ou par syndication postérieure).

### **Système de pilotage de la banque**

L'objectif stratégique de l'entreprise est opérationnalisé au niveau de la banque dans son ensemble par le biais d'indicateurs de gestion stratégiques. La logique de calcul n'a pas évolué au cours de l'exercice passé.

Dans le cadre de la mise à jour de la stratégie commerciale et prudentielle fin 2018, les indicateurs de performance financiers pour 2019 ont été élargis aux paramètres suivants :

- Ratio CET1 (solvabilité bancaire)
- Résultats opérationnels
- Résultat avant impôts

Du fait de cette modification, la rentabilité des actifs à risques pondérés (RWA) a été remplacée au niveau de la banque dans son ensemble comme indicateur de performance financier.

<b>Indicateur de gestion</b>	<b>Méthode de calcul</b>
Ratio CET1	Ratio des fonds propres de base durs : quotient des fonds propres de base durs réglementaires (CET1) et de l'ensemble des positions à risques.
Rendement des capitaux propres (avant impôts)	Résultat (annualisé) avant impôts, corrigé des dotations (reprises) aux réserves conformément à l'article 340 f et à l'article 340 g HGB par rapport aux capitaux propres moyens inscrits au bilan sur la période couverte par le rapport. On entend par capitaux propres la somme composée du capital social, de la réserve de capitaux, des bénéfices mis en réserve et du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux.
Résultats opérationnels	On entend par résultats opérationnels la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions, du résultat net d'opérations financières, plus les autres résultats d'exploitation (à l'exception du résultat exceptionnel).
Coefficient d'exploitation	Charges d'exploitation (y compris les amortissements prévus) par rapport à la somme des résultats opérationnels.
Résultat avant impôts	Résultat avant impôts, corrigé des dotations (reprises) aux réserves conformément à l'article 340 f et à l'article 340 g HGB.

## CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

### Allemagne

En 2019, le produit intérieur brut en Allemagne a crû pour la dixième année consécutive. La dynamique de croissance s'est cependant ralentie en 2019. Selon les premiers calculs de l'Office fédéral des Statistiques, le PIB corrigé de l'influence des prix et des variations saisonnières est supérieur de 0,6 % à celui de l'année passée et a pour la deuxième année consécutive perdu sensiblement de son élan (2018 : + 1,5 % et 2017 : + 2,8 %). Conformément aux indications, la croissance a été portée pour l'essentiel par la consommation. Les dépenses de consommation des ménages privés ont augmenté de 1,6 % (+ 1,3 % en 2018) et les dépenses publiques de 2,5 % (+1,4 % en 2018) par rapport à l'année passée. Alors que les investissements ont connu une hausse dans la construction, l'équipement et les autres installations, on a enregistré une nette diminution des stocks du fait de la faible production industrielle et de la hausse des exportations. Ces évolutions ont entraîné une réduction des investissements bruts, corrigés de l'influence des prix, de 1,7 % au total par rapport à l'année passée. Avec une valeur de 0,9 %, les exportations allemandes n'ont pas augmenté aussi fortement que par les années passées. En revanche, les importations corrigées de l'influence des prix ont connu une hausse de 1,9 %. Selon les informations de l'Office fédéral des Statistiques, la performance économique a été hétérogène dans les différents secteurs économiques : alors que les secteurs des services tels que l'information et la communication, les prestataires financiers et les services d'assurance ainsi que la construction ont enregistré pour la plupart de fortes croissances, la performance économique s'est effondrée dans la production (hormis la construction), notamment du fait de la faible production dans l'industrie automobile. Pour l'Institut allemand pour la recherche économique, les incertitudes de la politique commerciale à l'échelle mondiale, accompagnées d'une baisse de la demande de biens d'investissements, continuent de peser sur l'évolution de la conjoncture en Allemagne.

Selon l'Office fédéral des Statistiques, on compte 45,3 millions d'actifs en décembre 2019, soit un nouveau record (2018 : 44,9 millions).

En moyenne annuelle (2019), les prix à la consommation en Allemagne ont été supérieurs de 1,4 % à ceux de l'année passée.

Selon les indications de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Sarre, l'économie sarroise commence à se stabiliser à un faible niveau à la fin de l'année 2019. Le baromètre CCI, qui représente les activités économiques en Sarre, est resté avec 18,1 points en décembre 2019 à peu près au même niveau que le mois passé. La pression sur les entreprises sarroises persiste cependant car l'évolution du contexte international joue un rôle important pour l'industrie sarroise axée sur les exportations. Par ailleurs, le changement de l'industrie automobile, qui se profile à l'horizon, et l'avenir incertain qui plane sur l'industrie sidérurgique atténue la disposition des entreprises à investir. Des contributions positives et stabilisatrices viennent du marché du travail, toujours robuste, et des dépenses de consommation des ménages privés. En Rhénanie-Palatinat, la situation conjoncturelle est comparable. Selon la Chambre de commerce et d'industrie de Coblenche, l'indice de climat économique de la CCI, qui évalue la situation commerciale actuelle et future, s'éclaircit de manière minimale, soit de 2 points, pour s'établir à 110 points, mais est toujours loin des valeurs élevées des années passées.

## France

L'économie française, plus orientée sur le marché unique européen, est moins touchée par l'affaiblissement de la demande internationale suite aux conflits commerciaux qui sévissent à l'échelle internationale. La Banque de France chiffre la hausse du produit intérieur brut en France à 1,3 % en 2019 (contre + 1,7 % en 2018). Selon ses indications, la croissance est essentiellement portée par la demande intérieure. Les conditions de financement étant favorables, les investissements ont augmenté de 3,4 % en 2019 (2018 : + 2,8 %). La croissance a été soutenue en particulier par les investissements des pouvoirs publics et des entreprises. En outre, la hausse des dépenses de consommation des ménages privés (+ 1,2 %) et des pouvoirs publics (+ 1,1 %) a contribué à la croissance intérieure. La demande intérieure s'étant renforcée, le taux de croissance des importations a augmenté par rapport à l'année passée, avec 2,8 % contre + 1,2 %. En revanche, la croissance des exportations françaises s'est ralentie (2019 : + 2,2 % et 2018 : + 3,5 %).

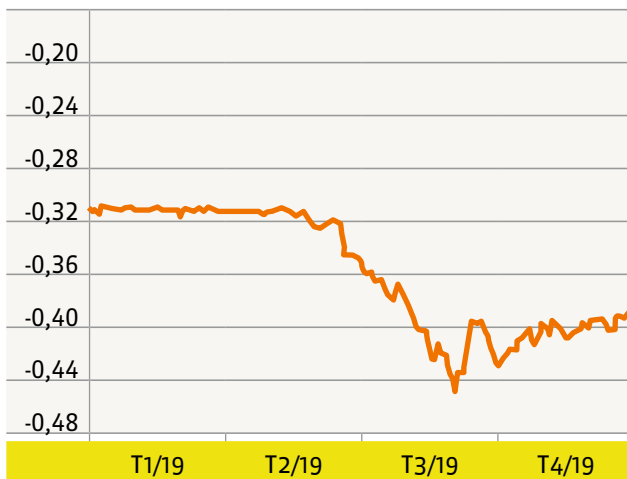
Selon les indications de la Banque de France, le taux d'inflation s'est élevé à 1,3 % en 2019 après avoir atteint une valeur de 2,1 % l'année passée. En 2019, le taux de chômage s'est élevé en moyenne à 8,5 % et a donc baissé par rapport à l'année passée (9,1 %).

## SECTEUR FINANCIER

Dans la décision du Conseil des Gouverneurs de la BCE du 12/09/2019, la Banque Centrale Européenne a abaissé le taux pour la facilité de dépôt de 10 points de base à -0,5 %. Le taux d'intérêt pour les principales opérations de refinancement et le taux d'intérêt pour la facilité de refinancement de pointe sont restés inchangés à 0,00 % et 0,25 %.

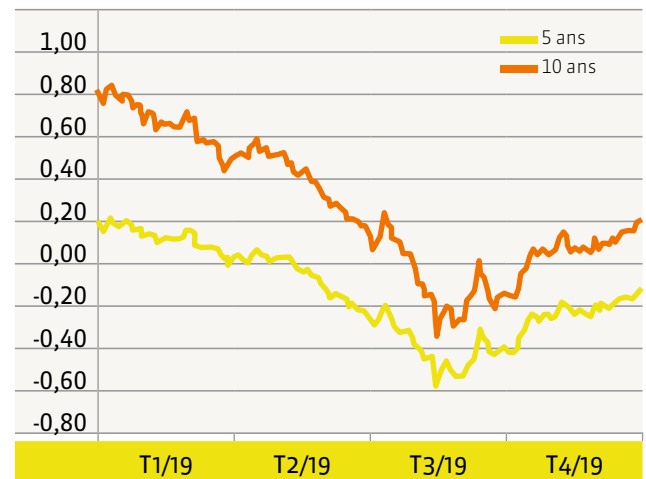
L'EURIBOR 3 mois a légèrement régressé en 2019. Le cours de clôture s'est établi à -0,383 % au 31/12/2019 (contre -0,309 % au 31/12/2018). Les intérêts dans le long terme ont baissé sur la période couverte par le présent rapport. L'intérêt à 5 ans s'est établi à -0,1195 % en date du 31/12/2019 (0,205 % au 31/12/2018), l'intérêt à 10 ans à 0,211 % (31/12/2018 : 0,815 %). Globalement, les intérêts sont restés à un niveau historiquement bas.

EURIBOR 3 mois – trimestre 1/19 – trimestre 4/19 en %



Source : Deutsche Bundesbank

Taux de swap trimestre 1/19 – trimestre 4/19 en %



Source : Reuters

Le marché monétaire et financier était toujours marqué par les mesures de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne sur la période couverte par le rapport. Cette politique monétaire a pour objectif de soutenir la reprise conjoncturelle dans la zone euro. Le programme d'achat de titres et d'actifs (Asset Purchase Programme) par la Banque Centrale Européenne, stoppé fin 2018, a repris au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Sur les marchés des changes, la valeur extérieure de l'euro a baissé au cours de l'année, notamment par rapport au dollar. Au 31/12/2019, le taux de change par rapport au dollar atteint la barre de 1,122 USD / EUR, alors qu'il était de 1,147 USD / EUR fin 2018.

Le DAX, l'indicateur allemand, a pu augmenter de plus de 25 pour cent en 2019. Il a atteint son point culminant, soit 13 425 points, le 16 décembre 2019. Au 30 décembre 2019, le DAX a clos l'année boursière à 13 249 points. L'indicateur MDAX a clos à 28 312 points le 30 décembre, augmentant ainsi de plus de 30 pour cent en 2019. Il a atteint son point culminant le 27 décembre 2019 avec 28 643 points. Le SDAX a également augmenté de plus de 30 pour cent en 2019. Il a clos l'année boursière le 30 décembre à 12 511 points après avoir atteint son point culminant le 16 décembre 2019 avec 12 596 points.

## ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

### NOUVEAUX CONTRATS

Avec un volume de nouveaux contrats d'un montant de 2,5 milliards d'euros, l'exercice 2019 a dépassé sensiblement la valeur comparative de l'année passée de 0,2 milliard d'euros. La hausse des nouveaux contrats et la baisse des remboursements exceptionnels d'env. 0,1 milliard d'euros ont permis de dépasser légèrement l'encours de crédits prévu en fin d'année pour les secteurs Clients.

Sur la période 2019 couverte par le présent rapport, le volume de nouveaux contrats de crédit se répartit comme suit sur les secteurs Clients :

En Allemagne (1,4 milliard d'euros), les nouveaux contrats ont été réalisés à raison de 35 % dans le secteur de l'immobilier. 28 % ont pu être conclus dans le secteur Communes et 24 % dans le secteur Clientèle d'entreprises. Le reste se répartit sur les secteurs Financements de projets (4 %) et Clients privés et institutionnels (9 %).

En France, le volume d'env. 1,1 milliard d'euros se répartit à raison de 47 % sur le secteur Clientèle d'entreprises, clientèle à caractère public comprise, suivi par le secteur Financement de projets (29 %). Les 23 % restants ont été générés dans le secteur du Financement immobilier.

Les marges du portefeuille de crédit Clients ont pu être maintenues à un niveau stable sur la période couverte par le présent rapport. Ceci en raison non seulement du volume de remboursement, qui a baissé modérément, mais aussi de la légère hausse des marges dans le cadre des nouveaux contrats.

À la LBS, les nouveaux crédits se sont établis à 0,2 milliard d'euros et sont ainsi restés au même niveau que l'année passée. Les nouveaux contrats d'épargne-construction sont restés presque constants avec -1,1 %.

## RÉSULTAT

Les résultats opérationnels de la SaarLB se sont très sensiblement améliorés lors de l'exercice passé, passant de 128,3 millions d'euros à 141,6 millions d'euros. Ils correspondent ainsi au pronostic établi l'année passée.

Au cours de l'exercice 2019, les charges administratives (-82,6 millions d'euros) ont baissé de 2,1 millions d'euros par rapport à l'année passée (-84,7 millions d'euros). Le pronostic établi l'année passée a pu être légèrement dépassé de ce fait.

Le résultat avant impôts s'est établi à 44,5 millions d'euros a légèrement dépassé les attentes de 2019 en raison notamment de la nette amélioration des résultats opérationnels et très largement dépassé le niveau de l'année passée (39,3 millions d'euros).

Du fait de cette modification, la rentabilité des actifs à risques pondérés (RWA) a été remplacée au niveau de la banque dans son ensemble comme indicateur de performance financier.

Le ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1), soit le rapport entre les fonds propres de base durs et les positions à risques, s'élève à 13,0 %, ce qui représente une sensible amélioration par rapport à l'année passée (12,0 %) et à notre pronostic initial.

Le coefficient d'exploitation, soit le rapport entre les charges administratives et les résultats opérationnels, s'établit à 58,3 % au cours de l'année couverte par le présent rapport. En raison du résultat opérationnel nettement meilleur, il correspond à notre pronostic et affiche une nette amélioration par rapport à l'année passée (66,1 %).

Le RCP, soit le résultat avant impôt par rapport au total des capitaux moyens inscrits au bilan, s'établit à 6,1 % et a donc également fortement augmenté par rapport à l'année passée (5,6 %). Il correspond ainsi au pronostic que nous avons établi l'année passée. En interne, le RCP s'élève à 11,2 % (année passée : 6,4 %) sans prise en compte de la dotation et/ou reprise de réserves imposées au titre de l'article 340 f du code de commerce allemand (HGB) et de l'article 340 g HGB.

Le résultat au 31/12/2019 se présente comme suit :

en millions d'euros		2019	2018	Δ millions	Δ en %
Excédent d'intérêts	[1]	127,8	125,5	2,3	1,8 %
Excédent des commissions*	[2]	10,5	8,2	2,3	28,0 %
Résultat du portefeuille de titres de transaction	[3]	0,2	0,2	0,0	0,0 %
Autre résultat d'exploitation*	[4]	3,2	-5,6	8,8	157,1 %
<b>Résultats opérationnels</b>	<b>[5]</b>	<b>141,6</b>	<b>128,3</b>	<b>13,3</b>	<b>10,4 %</b>
Charges administratives	[6]	-82,6	-84,7	2,1	2,5 %
Résultat de l'évaluation**	[7]	-14,2	-3,9	-10,3	-264,1 %
<b>Résultat de l'activité courante</b>	<b>[8]</b>	<b>44,8</b>	<b>39,7</b>	<b>5,1</b>	<b>12,8 %</b>
Résultat exceptionnel	[9]	-0,3	-0,3	0,0	0,0 %
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>[10]</b>	<b>44,5</b>	<b>39,4</b>	<b>5,1</b>	<b>12,9 %</b>
Impôts	[11]	-23,2	-15,9	-7,3	45,9 %
<b>Résultat de l'exercice / perte de l'exercice</b>	<b>[12]</b>	<b>21,3</b>	<b>23,5</b>	<b>-2,2</b>	<b>-9,4 %</b>
<b>Ø Capitaux propres inscrits au bilan</b>	[13]	725,6	703,3	22,3	3,2 %
<b>Positions à risques (date de clôture)</b>	[14]	5 636,4	5 821,7	5,1	0,1 %
<b>Ø Positions à risques</b>	[15]	5 890,1	5 816,5	73,6	1,3 %
<b>CET1</b>	[16]	733,5	699,7	8,6	1,2 %
<b>RCP ([10]/[13])</b>	<b>[17]</b>	<b>6,13 %</b>	<b>5,60 %</b>	<b>0,53 %</b>	
<b>Coefficient d'exploitation ([6]/[5])</b>	<b>[18]</b>	<b>58,33 %</b>	<b>66,02 %</b>	<b>-7,68 %</b>	
<b>Ratio CET1 ([16]/[14])</b>	<b>[19]</b>	<b>13,01 %</b>	<b>12,02 %</b>	<b>0,99 %</b>	

\* Contrairement à la présentation faite dans les comptes annuels, les effets apériodiques découlant de la transformation de la commission d'intermédiation dans les opérations communales (-3,9 millions d'euros) ne sont pas affichés en 2018 dans les commissions mais dans le poste Autre résultat d'exploitation du fait de la transformation unique.

\*\* concerne les postes 13, 14, 15, 16 de RechKredV.

L'**excédent d'intérêts** de la SaarLB a augmenté en 2019 de 2,3 millions d'euros (soit 1,8 %) par rapport à l'année précédente, passant de 125,5 millions d'euros à 127,8 millions d'euros. Il correspond ainsi aux attentes que nous avons exprimées l'année passée. Outre la baisse des charges d'intérêts de 156,7 millions d'euros à 150,9 millions d'euros (soit -3,7 %), on enregistre également une régression des produits d'intérêts qui sont passés de 274,1 millions d'euros à 269,3 millions d'euros (-1,8 %). L'excédent d'intérêts issu d'opérations de crédit et de transactions monétaires s'établit à 257,2 millions d'euros, soit une hausse de 0,8 million d'euros. Les charges d'intérêts absolues issues de dettes envers des établissements de crédit et les clients ont baissé de 3,4 millions d'euros ou de -3,4 % et s'élèvent à -95,4 millions d'euros. Les dettes titrisées, quant à elles, s'établissent à -29,7 millions d'euros, accusant ainsi une baisse de 1,8 million d'euros ou -5,7 %.

Les charges d'intérêts courantes pour les apports tacites ont baissé et se sont établies à -11,3 millions d'euros contre -14,0 millions d'euros l'année passée. La régression s'explique pour l'essentiel par des échéances et/ou le retrait ciblé des apports tacites par la banque. Y faisaient

face des charges plus élevées du fait de nouvelles émissions pour les capitaux subordonnés d'un montant de -3,8 millions d'euros (-1,0 million d'euros l'année passée).

Les produits courants issus de fonds spéciaux ont augmenté de 1,7 million d'euros durant l'exercice 2019 et s'établissent à présent à 8,6 millions d'euros.

Les produits et charges découlant d'opérations résiliées avant terme (indemnités de remboursement anticipé) ont atteint un solde de 3,3 millions d'euros en 2019 (contre 9,2 millions d'euros l'année passée). Y faisaient face des charges nettes issues de reprises de dérivés d'environ -1,0 million d'euros (-2,2 millions d'euros l'année passée). Par ailleurs, l'excédent des intérêts n'affichait plus de produits imputables à une autre période, qui avaient impacté positivement le produit des intérêts (0,9 million d'euros) au cours de l'année passée.

En ce qui concerne la répartition du produit des intérêts sur les différents secteurs, le secteur Financements de projets a apporté la plus grande contribution (env. 27 %) à l'excédent brut d'intérêts. Suivent les secteurs Clientèle d'entreprises avec env. 23 % et Immobilier avec env. 22 %. 15 % de l'excédent des intérêts sont imputables à la LBS. Le reste se répartit sur le secteur des clients communaux (env. 8 %) et sur les segments externes à la clientèle, p. ex. Trésorerie ou Overhead.

L'**excédent des commissions** s'est établi à 10,5 millions d'euros (+ 28 %), soit à une valeur supérieure à celle de l'année passée (8,2 millions d'euros), mais n'a pas répondu, et de loin, à nos attentes, notamment à cause de la forte baisse du résultat des opérations sur titres (1,2 million d'euros en 2019 contre 2,9 millions d'euros l'année passée). En revanche, les commissions ont été impactées positivement par une hausse très nette dans les opérations de crédit qui ont atteint 10,9 millions d'euros (contre 3,1 millions d'euros l'année passée).

En ce qui concerne la répartition sur les secteurs, le secteur Financement de projets et le secteur Clientèle d'entreprises, suivis des secteurs Clients privés & institutionnels et Immobilier, ont fortement contribué à l'excédent des commissions. Les commissions d'intermédiation versées par la LBS et par le secteur Clients communaux Allemagne ont sensiblement réduit l'excédent des commissions. En outre, les droits de garde et les taxes pour l'emprunt de titres du secteur Trésorerie et Syndication pèsent sur le résultat des commissions.

Le **résultat du portefeuille** de titres de transaction s'est élevé à 0,2 million d'euros sur la période couverte par le présent rapport, restant ainsi presque au niveau de l'année passée (0,2 million d'euros).

Les **autres résultats d'exploitation** sont de l'ordre de 3,2 millions d'euros et donc nettement supérieurs (de 8,8 millions d'euros) à ceux de l'année passée (-5,6 millions d'euros), dépassant ainsi très largement nos attentes. Cette hausse s'explique entre autres par l'effet « Earn Out » issu du transfert de clients existants vers la Caisse d'épargne de Sarrebruck et par des remboursements de frais auprès de la LBS (coûts proportionnels de développement OSPlus) par une entreprise liée ainsi que par un produit exceptionnel issu d'avoirs d'associations. Les autres produits d'exploitation ont augmenté par rapport à l'année passée, passant de 3,7 millions d'euros à 8,7 millions d'euros. Ils englobent pour l'essentiel des bénéfices comptables sur options d'un montant de 2,0 millions d'euros (contre 1,5 million d'euros l'année passée) et des produits issus de la reprise de provisions pour 3,2 millions d'euros (contre 0,7 million d'euros l'année passée).



Les autres charges d'exploitation se sont établies à -5,5 millions d'euros en 2019 (sans effet spécial découlant de la transformation des commissions d'intermédiation dans les opérations communales) et n'ont donc pas évolué par rapport à l'année passée (également -5,5 millions d'euros). Elles comprennent pour l'essentiel les charges issues de l'ajout des intérêts des provisions dans le long terme d'un montant de -3,5 millions d'euros (2018 : -3,2 millions d'euros) et des amortissements sur options à l'échéance d'un montant de -1,5 million d'euros (-1,2 million d'euros l'année passée).

Les **charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles**, ont très légèrement diminué, passant de -84,7 millions d'euros sur la période comparative de l'année passée à -82,6 millions d'euros. Elles ont ainsi légèrement dépassé le pronostic que nous avons établi l'an passé.

Les frais de personnel, qui s'établissent à -44,9 millions d'euros, ont baissé par rapport à l'année passée (-46,7 millions d'euros), restant même inférieurs à nos attentes. La baisse est principalement induite par des charges de restructuration plus faibles (provisions pour le travail à temps partiel des plus de 55 ans d'un montant de -2,7 millions d'euros).

S'établissant à -36,3 millions d'euros, les autres charges administratives sont inférieures de 0,1 million d'euros à celles de l'année passée (-36,4 millions d'euros).

Ont fait face aux principales charges supplémentaires pour les cotisations obligatoires de -10,7 millions d'euros (contre -9,3 millions d'euros l'année passée) - dont notamment la redevance bancaire européenne pour -4,5 millions d'euros (-3,9 millions d'euros l'année passée) et le fonds de garantie à raison de -2,4 millions d'euros (contre -2,1 millions d'euros l'année passée) – des dépenses de conseil moindres de -1,7 millions d'euros (-4,5 millions d'euros l'année passée).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, d'un montant de -1,4 millions d'euros, sont inférieurs à ceux de l'année passée (-1,6 millions d'euros). Ceci vient globalement confirmer le pronostic que nous avons établi l'année passée.

Le **résultat d'évaluation issu des opérations sur les crédits, les participations et les titres**, y compris des dotations aux réserves au titre des articles 340 f et g HGB d'un montant de -3,9 millions d'euros, a baissé, comme nous l'avions pronostiqué et s'établit à présent à -14,2 millions d'euros. Alors que les reprises nettes au niveau des corrections de valeur individuelle étaient encore positives avec 0,4 million d'euros (contre 5,5 millions d'euros l'année passée), les dotations nettes aux provisions forfaitaires de -1,1 million d'euros sont restées bien inférieures à celles de l'année passée (reprises nettes de +2,6 millions d'euros). 22,0 millions d'euros ont été injectés dans le fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux sur l'année couverte par le présent rapport (contre 0,4 millions d'euros l'année passée).

Le résultat découlant d'actifs financiers a fortement augmenté de 29,8 millions d'euros, passant à +23,1 millions d'euros (contre -6,7 millions d'euros l'année passée). La hausse s'explique par des variations de valeurs dans la vente de titres et par la reprise d'un fonds spécial dans le cadre de l'optimisation des actifs à risques pondérés (RWA).

Par ailleurs, les bénéfices réalisés sur la vente de participations ont augmenté de 0,2 million d'euros, passant à 0,3 million d'euros.

Compte tenu des impôts d'un montant de -23,2 millions d'euros, l'**excédent annuel** s'établit en 2019 à 21,3 millions d'euros (contre 23,4 millions d'euros l'année passée). Les charges fiscales se composent des impôts réels d'un montant de -24,8 millions d'euros contre -25,2 millions l'année passée et d'un résultat fiscal différé de 1,5 million d'euros (contre 9,3 millions d'euros l'année passée).

Le retour sur investissement au titre de l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), calculé comme quotient du bénéfice annuel après impôts et du total du bilan, s'élève comme l'année passée à 1,5 %.

## **SITUATION FINANCIÈRE**

En 2019 également, la situation financière de la SaarLB est en conformité avec le plan.

La couverture des hypothèques au titre de l'article 28 de la loi allemande sur les obligations hypothécaires (PfandBG) s'est établie à 658 millions d'euros au 31/12/2019 et est inférieure de 21 millions d'euros à la valeur de l'année passée (679 millions d'euros). Les obligations hypothécaires en circulation ayant augmenté à raison de 43 millions d'euros, l'évolution des actifs de couverture a fait que l'excédent de couverture s'est établi en 2019 à env. 32 % et est donc inférieur de 17 points de pourcentage au niveau de l'année passée (2018 : 49 %). Il reste toutefois supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Les actifs de couverture publics au titre de l'article 28 PfandBG de 3 105 millions d'euros au 31/12/2019 ont également augmenté par rapport à 2018 (2 982 millions d'euros). Ceci est dû à l'évolution positive des nouveaux contrats dans le secteur communal. La circulation des obligations hypothécaires publiques a baissé, passant de 2 211 millions d'euros à 2 199 millions d'euros. L'excédent de couverture s'établit à environ 41 % au 31/12/2019, soit à un niveau supérieur à celui de l'année passée (35 %). Il reste toujours supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Le financement sur le marché des capitaux en 2019 est resté au niveau prévu autant pour les émissions non sécurisées que pour les obligations hypothécaires ; le volume placé s'élève à 1 007 millions d'euros (1 222 millions d'euros l'année passée). Sur l'ensemble des émissions non sécurisées placées, env. 3 % relevaient en 2019 de la catégorie d'émission « non privilégié » et env. 97 % de la catégorie d'émission « privilégié ». Les émissions antérieures au 21/07/2018 font partie de la catégorie « non privilégié ».

Comme par les années passées, le financement sur le marché des capitaux a été réalisé presque exclusivement dans le cadre de placements privés auprès de clients et d'investisseurs financiers. Presque les deux tiers des levées de capitaux ont eu lieu au sein du groupe des caisses d'épargne et des banques régionales. La fidélisation des investisseurs dans le réseau, mais aussi en dehors du Groupe financier des caisses d'épargne, reste donc un élément central pour la SaarLB.

L'évolution des conditions de refinancement dépend non seulement de la marge de crédit, mais aussi, pour une part essentielle, de la courbe swap et de celle du marché monétaire.

Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, la SaarLB a apporté des actifs d'un montant d'env. 604 millions d'euros en garantie auprès de la Banque Fédérale Allemande (contre 962 millions d'euros l'année passée). La SaarLB a ainsi pu faire face à ses engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement.

Nous renvoyons au rapport prudentiel pour ce qui est de la **gestion des liquidités**. La part de la couverture de positions nettes en devises est insignifiante en regard des activités commerciales focalisées sur l'Allemagne et la France. L'octroi de nouveaux prêts tout comme le refinancement correspondant se font en premier lieu en euros.

Les dettes de la SaarLB se présentent comme suit :

en millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			millions d'euros	%
Établissements de crédit	3 727,8	4 017,4	-289,6	-7,2
Clients	6 082,6	6 083,7	-1,1	0,0
Dettes titrisées	3 732,3	3 678,5	53,8	1,5
Capital subordonné	164,8	59,8	105,0	175,6
<b>Total des dettes</b>	<b>13 707,5</b>	<b>13 839,4</b>	<b>-131,9</b>	<b>-1,0</b>

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont fondu de 290 millions d'euros (soit 7 %) par rapport à l'année précédente et se sont établies à 3 728 millions d'euros. La réduction s'explique pour l'essentiel par l'évolution des opérations monétaires (-350 millions d'euros). L'évolution détaillée en fonction du type de produit est présentée dans le tableau ci-dessous « Structure des dettes ».

Les **dettes envers les clients** sont restées pratiquement inchangées avec 6 083 millions d'euros. L'évolution détaillée en fonction du type de produit découle du tableau ci-dessous « Structure des dettes ».

Les **dettes titrisées** ont augmenté de 54 millions d'euros en 2019, atteignant ainsi 3 732 millions d'euros. Au niveau de la structure, l'augmentation des obligations non sécurisées d'un montant de 104 millions d'euros fait face à une baisse des obligations sécurisées à raison de 50 millions d'euros.

Le **capital subordonné** s'établit à 165 millions d'euros, soit une augmentation de 105 millions d'euros. Cette évolution est imputable pour l'essentiel au remplacement d'apports tacites résiliés ou annulés.

La structure détaillée des dettes se présente comme suit :

en millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			millions d'euros	%
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>3 727,8</b>	<b>4 017,4</b>	<b>-289,6</b>	<b>-7,2</b>
Crédits semi-obligataires non sécurisés	880,1	844,7	35,4	4,2
Obligations nominatives sécurisées	375,8	354,9	20,9	5,9
Opérations monétaires	599,3	949,1	-349,8	-36,9
Prêts transférés	1 257,9	1 171,9	86,0	7,3
Autres emprunts à long terme	181,0	194,6	-13,6	-7,0
Dépôts à vue	73,9	169,9	-96,0	-56,5
Autres dépôts à court terme	2,4	22,5	-20,1	-89,3
Dépôts d'épargne	31,3	31,2	0,1	0,3
Opérations de pension	220,1	200,0	20,1	10,1
Divers	106,0	78,6	27,4	34,9
<b>Dettes envers les clients</b>	<b>6 082,6</b>	<b>6 083,7</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>
Crédits semi-obligataires non sécurisés	956,8	1 020,4	-63,6	-6,2
d'autres organisations financières	795,3	879,4	-84,1	-9,6
d'organisations non financières	161,1	140,7	20,4	14,5
Crédits semi-obligataires privilégiés par la loi sur les garanties de dépôts (EinSiG)	0,3	0,3	0,0	-
Obligations nominatives sécurisées	1 314,8	1 255,3	59,5	4,7
d'autres organisations financières	1 107,1	1 065,6	41,5	3,9
d'organisations non financières	207,6	189,7	17,9	9,4
Obligations nominatives privilégiées par EinSiG	0,0	0,0	0,0	-
Opérations monétaires	960,4	1 050,5	-90,1	-8,6
d'autres organisations financières	0,0	16,0	-16,0	-
d'organisations non financières	960,0	1 033,8	-73,8	-7,1
Opérations monétaires privilégiées par EinSiG	0,4	0,7	-0,3	-42,9
Autres emprunts à long terme	178,0	267,1	-89,1	-33,4
d'autres organisations financières	154,9	203,0	-48,1	-23,7
d'organisations non financières	23,1	63,9	-40,8	-63,8
Emprunts à long terme privilégiés par EinSiG	0,0	0,2	-0,2	-100,0
Dépôts à vue	1 371,8	1 401,2	-29,4	-2,1
d'autres organisations financières	258,2	402,6	-144,4	-35,9
d'organisations non financières	998,7	859,1	139,6	16,2
Dépôts à vue privilégiés par EinSiG	115,0	139,5	-24,5	-17,6
Autres dépôts à court terme	426,2	273,5	152,7	55,8
d'autres organisations financières	42,1	35,0	7,1	-
d'organisations non financières	381,9	236,5	145,4	61,5
Dépôts à vue privilégiés par EinSiG	2,2	2,0	0,2	-
Dépôts d'épargne	866,5	812,7	53,8	6,6
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	4,1	4,5	-0,4	-8,9
Dépôts d'épargne à court terme privilégiés par EinSiG	862,4	808,2	54,2	6,7
Autres	8,1	3,0	5,1	170,0
<b>Dettes titrisées</b>	<b>3 732,3</b>	<b>3 678,5</b>	<b>53,8</b>	<b>1,5</b>
Obligations au porteur non sécurisées	2 664,9	2 560,7	104,2	4,1
Obligations au porteur sécurisées	1 067,4	1 117,8	-50,4	-4,5
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>164,8</b>	<b>59,8</b>	<b>105,0</b>	<b>175,6</b>
Dettes subordonnées d'autres organisations financières non privilégiées par l'obligation de garantie	164,8	59,8	105,0	175,6
<b>Total des dettes</b>	<b>13 707,5</b>	<b>13 839,4</b>	<b>-131,9</b>	<b>-1,0</b>

Sur les émissions non sécurisées/non couvertes de la catégorie privilégiée de premier rang d'un montant de 906,1 millions d'euros en 2019,

- 754,4 millions sont des obligations au porteur,
- 89,2 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'établissements de crédit,
- 44,5 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'organisations de droit public,
- 18 millions sont des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'autres organisations financières.

Les **capitaux propres inscrits au bilan** ont baissé de 146 millions d'euros pour atteindre 567,8 millions d'euros. L'échéance et/ou l'annulation et le remboursement d'apports tacites inscrits dans le capital souscrit, d'un montant de 163 millions d'euros, a eu un impact négatif. Y font face une hausse du capital social d'un montant de 4,5 millions d'euros, une dotation aux bénéfices non distribués sur l'affectation du bénéfice pour l'exercice 2018 (11,9 millions d'euros) et sur l'excédent de l'exercice 2019 (2,1 millions d'euros). Le bénéfice du bilan s'établit à 19,2 millions d'euros et est ainsi inférieur de 1,9 millions d'euros au résultat de l'année passée (21,1 millions d'euros).

Nous renvoyons au chapitre sur le rapport prudentiel pour la présentation de la **dotation réglementaire en capitaux propres** et des indicateurs réglementaires qui en découlent.

Les **engagements hors bilan** de la SaarLB sont déterminés par des engagements de crédit irrévocables ainsi que des passifs éventuels. Avec un volume total de 1 357 millions d'euros au 31/12/2019, ces engagements ont baissé par rapport à l'année passée (1 651 millions d'euros). Ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'évaluation de la situation financière car ils sont déjà pris en compte dans le cadre de la gestion des liquidités.

Il n'existe pas de lignes de crédit promises en faveur de la SaarLB.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en majeure partie dans le cadre de la gestion actif/passif et servent principalement à couvrir les propres risques de marché. Le volume nominal a baissé de 2 093 millions d'euros. Il s'établit à présent à 13 274 millions d'euros (contre 15 367 millions d'euros l'année passée). Ceci concerne à raison d'environ 99 % (98 % l'année passée) les dérivés sur taux d'intérêt aux fins de couverture du risque de variation des taux d'intérêt.

La solvabilité de la SaarLB a été constamment assurée au cours de l'exercice 2019.

## NOTATION

Les agences de notation Fitch Ratings (Fitch) et Moody's Investor Service (Moody's) ont octroyé à la SaarLB une cote d'émetteur de A- et A1. Les notations de Fitch ont été confirmées pour la dernière fois en avril 2019, celles de Moody's en octobre 2019.

Les notations pour les dettes à court terme sont restées inchangées avec F1 et P-1.

En regard de la grande importance stratégique des obligations hypothécaires comme outil de financement, la SaarLB a introduit au cours de l'exercice 2018 une notation pour les obligations hypothécaires publiques. Fitch lui a attribué une notation AAA qui a été confirmée en juin 2019.

À la date de référence, les principales notations de la SaarLB se présentent comme suit :

<b>Fitch</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Désignation de la notation</b>	<b>Notation</b>
Long-Term Issuer Default Rating	A-, stable
Short-Term Issuer Default Rating	F1
Viability Rating	bb+
Derivative Counterparty Rating	A- (dcr)
Obligations hypothécaires publiques	AAA, stable

<b>Moody's</b>	
<b>Désignation de la notation</b>	<b>Notation</b>
Long-Term Deposit Rating	A1, stable
Short-Term Deposit Rating	P-1
Long-Term Issuer Rating	A1, stable
Short-Term Issuer Rating	P-1
Baseline Credit Assessment	ba1
Adjusted Baseline Credit Assessment	baa2
Counterparty Risk Assessment	A1(cr)
LT Counterparty Risk Rating	A1

## SITUATION PATRIMONIALE

Au 31/12/2019, le **total du bilan** de la SaarLB a baissé de -1,7 % et s'est établi à 14 670 millions d'euros (14 919 millions d'euros au 31/12/2018). L'évolution a été marquée par le fait que les régressions au niveau de la réserve de trésorerie d'un montant de 811 millions d'euros et des titres pour un montant de 756 millions d'euros ont été compensées en partie par la hausse des créances sur clients.

Le **volume de crédits** de la SaarLB accuse une hausse de 1,7 %, passant de 14 926 millions d'euros à 15 173 millions d'euros au cours de l'exercice 2019.

en millions d'euros	2019	2018	Δ millions	Δ en %
Créances sur les établissements de crédit	882,8	616,1	266,7	43,3 %
Titres	1 132,0	1 887,5	-755,5	-40,0 %
Créances sur clients	11 801,6	10 771,5	1 030,1	9,6 %
Passifs éventuels	366,0	387,1	-21,1	-5,5 %
Engagements de crédit irrévocables	990,9	1.263,5	-272,6	-21,6 %
<b>Volume de crédit</b>	<b>15 173,3</b>	<b>14 925,7</b>	<b>247,6</b>	<b>1,7 %</b>

Les **créances sur les établissements de crédit** ont augmenté d'environ 267 millions d'euros par rapport à l'année passée, passant de 616 millions d'euros au 31/12/2018 à 883 millions d'euros au 31/12/2019. Cette hausse porte en premier lieu sur les opérations monétaires à raison de 217 millions d'euros.

Les **portefeuilles de titres** ont baissé au cours de l'exercice écoulé et sont passés de 1 888 millions d'euros à 1 132 millions d'euros (-40,0 %). Cette baisse s'explique par des ventes ciblées et/ou la reprise de deux fonds de titres pour réduire les actifs à risques pondérés.

À la date de clôture du bilan, les titres immobilisés comprennent des charges latentes d'un montant de 3,5 millions d'euros (contre 3,6 millions d'euros l'année passée). Les réserves latentes, quant à elles, s'établissent à 24,8 millions d'euros (21,2 millions d'euros l'année passée).

Les **créances sur clients**, déterminées pour l'essentiel par les activités principales de la banque, ont augmenté de 9,6 %, passant à 11 802 millions d'euros. Cette évolution est principalement due à la hausse des créances sur des entreprises allemandes et françaises pour un montant de 857 millions d'euros.

Les **passifs éventuels** se sont établis en 2019 à 366 millions d'euros et sont ainsi inférieurs de 5,5 % au niveau de l'année passée (387 millions d'euros). La baisse touche principalement des clients nationaux à hauteur de 27 millions d'euros

Les **engagements de crédit irrévocables** ont baissé de 273 millions d'euros, passant à 991 millions d'euros. Cette évolution est imputable à une baisse des engagements avec les clients nationaux à raison de 213 millions d'euros et avec les clients étrangers pour 60 millions d'euros.

## **PUBLICATION DU RAPPORT SPÉCIAL NON FINANCIER AU TITRE DE L'ARTICLE 289B PARAGRAPHE 3 HGB**

La SaarLB établit au 31 décembre 2019 un rapport spécial au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB. Le rapport est publié sur le site web de la SaarLB et peut être consulté sur le site <https://www.saarlb.de/index.php?id=1206>

## **DÉCLARATION GÉNÉRALE SYNTHÉTIQUE**

Au cours de l'exercice écoulé, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la SaarLB ont été caractérisés pour l'essentiel par le renforcement continu des activités principales et par des mesures de pilotage stratégiques pour atteindre un ratio de fonds propres de base durs de 13 % (« Turbo 13 »).

Le renforcement des activités principales s'est traduit, par rapport à l'année passée, par une nouvelle hausse des nouveaux contrats qui a également débouché sur une augmentation sensible du volume des crédits clients.

La mise en œuvre des mesures stratégiques « Turbo 13 » a cependant entraîné une baisse très nette des placements propres de la banque qui se traduit par un portefeuille de titres nettement plus faible.

L'amélioration des opérations de crédits clients ainsi que le remboursement avant terme d'apports tacites qui, à l'avenir, ne sont plus imputables aux capitaux propres sous l'angle réglementaire ont permis d'améliorer le produit des intérêts. Par ailleurs, la vente de placements propres devenus superflus a eu un impact positif sur le résultat des titres.

En résumé, l'évolution des activités de la SaarLB au cours de l'exercice écoulé est très favorable. Malgré des dotations très importantes aux réserves imposées au titre des articles 340f HGB et 340g HGB, la SaarLB a pu améliorer sensiblement son bénéfice avant impôts, soit de 5,1 millions par rapport à l'année passée. Il s'établit à présent à 44,5 millions d'euros.



## RAPPORT PRUDENTIEL

### PRINCIPES DE BASE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE DES RISQUES

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB sont fondées sur des principes standardisés. Le pilotage des filiales et des entreprises en participation s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie prudentielle de la SaarLB. En accord avec la stratégie commerciale, le Comité de direction réglemente la gestion des différentes catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit, les risques liés aux prix du marché (y compris risques de variations des taux d'intérêt, risques d'écart, risques de variation du cours des actions), les risques de liquidité, les risques opérationnels et les risques de réputation. Le Comité de direction garantit et surveille l'application de ces règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter. Le système de gestion des risques ne tient pas compte des effets de diversification entre les types de risques ni des opportunités (de rendement).

Le rôle de la stratégie prudentielle est donc de définir des limites pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques. Toutes les positions à risques auxquelles sont confrontées la banque, la LBS et le fond spécial de titres sont mesurées et gérées dans le cadre d'une approche intégrée. Les risques sont toujours indiqués avant les mesures de limitation des risques (présentation brute).

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences minimales de gestion des risques (MaRisk) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle d'entreprise de la SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

L'unité Contrôle de gestion des risques est subordonnée au chef du ressort Risque et Production. Cette unité est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le département Crédit est responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. Le rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'Audit interne est directement subordonné au Comité de direction et sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle

du risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence s'étend également aux activités et processus externalisés. L'Audit interne accomplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et réglementaires (p. ex. loi allemande sur le crédit – KWG, MaRisk).

Selon la loi relative au redressement et à la résolution d'établissements bancaires et de groupes financiers (loi de redressement et de résolution bancaire, SAG), tous les instituts sont tenus d'élaborer un plan de redressement à la demande de l'office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) et de le soumettre dans les six mois à l'office de surveillance. Ceci se fait indépendamment du fait qu'un redressement ou une résolution de l'établissement soit nécessaire ou semble probable. La SaarLB a mis à jour le plan de redressement existant à la demande du BaFin et l'a envoyé en novembre 2019 au BaFin et à la Banque Fédérale Allemande. La SaarLB vérifie régulièrement si le plan doit être potentiellement adapté. Aucun des indicateurs d'alerte précoce et de redressement définis n'a enfreint une valeur seuil autant à la date de clôture du rapport que sur toute la période couverte par le présent rapport.

## **GESTION DES CAPITAUX**

Les dispositions du règlement CRR tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques sont essentiels pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

### **Capitaux réglementaires**

La SaarLB utilise l'approche de notation interne avancée (IRBA) pour calculer les exigences de fonds propres conformes au règlement CRR. Le BaFin a par ailleurs autorisé la SaarLB à utiliser les techniques d'atténuation du risque de crédit conformément à l'article 143 paragraphe 3 CRR.

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les réserves y compris les fonds pour risques bancaires généraux aux termes de l'art. 340g HGB) et du capital complémentaire (entre autres dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

Les indices pour les fonds propres de base durs, les fonds propres de base et les fonds propres globaux – le ratio éléments de fonds propres / positions à risques déterminées conformément aux prescriptions du règlement CRR – ne doivent pas être inférieurs aux exigences minimales réglementaires. La SaarLB a instauré en interne des prescriptions plus rigoureuses.

Des mesures ont été prises dans le cadre d'une planification à moyen terme sur une période de trois ans dans le but de respecter durablement ces prescriptions. C'est l'unité Stratégie et Assistance de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite collecté par l'unité Controlling, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

Les indices au titre du règlement CRR à la date de clôture du rapport et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous.

Indices CRR (en millions d'euros ou %)	31/12/2019	31/12/2018
Positions à risques	5 636	5 822
Fonds propres	943	976
dont fonds propres de base	754	851
dont fonds propres de base durs	734	700
Coefficient global	16,7 %	16,8 %
Ratio des fonds propres de base	13,4 %	14,6 %
Ratio des fonds propres de base durs	13,0 %	12,0 %

Le ratio des fonds propres de base durs de la SaarLB a sensiblement augmenté sur la période couverte par le présent rapport. Le ratio des fonds propres de base a fortement baissé sur la période couverte par le présent rapport du fait de la régression sensible des apports tacites et malgré la baisse des positions à risques. Le coefficient global n'a que légèrement baissé.

- La hausse des fonds propres de base durs résulte pour l'essentiel (1) de l'imputation du bénéfice intermédiaire début juillet 2019 (environ +16,8 millions d'euros) compte tenu (2) de la suppression du bénéfice intermédiaire 2018 (environ -2,1 millions d'euros), (3) de la hausse des bénéfices non distribués à la suite de l'affectation du bénéfice pour 2018 (environ +14,2 millions d'euros), (4) de la hausse du capital social (environ +4,5 millions d'euros) et (5) de l'alimentation du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux au titre de l'article 340g HGB (environ +0,4 million d'euros).
- La baisse des fonds propres de base résulte des effets (1) à (5). Ces effets sont plus que compensés par (6) l'annulation et le remboursement ainsi que la résiliation des apports tacites (environ -131,7 millions d'euros) et par (7) la réduction des possibilités d'imputation d'éléments protégés des fonds propres.
- La baisse des fonds propres s'explique pour l'essentiel par les effets (1) à (7) déjà décrits. Par ailleurs, (8) l'annulation et le remboursement ainsi que la résiliation d'apports tacites (environ -37,3 millions d'euros) et (9) l'amortissement d'emprunts subordonnés figurant dans l'encours (environ -3,3 millions d'euros) ont entraîné une réduction également dans les fonds propres complémentaires. Y font face (10) de nouveaux emprunts subordonnés (environ +105,0 millions d'euros) et la hausse de l'excédent de provisions pour dépréciation dans les fonds complémentaires (environ +0,2 million d'euros).
- La légère régression des actifs à risques est due pour l'essentiel à des mesures ciblées prises dans le cadre de la gestion des actifs à risques pondérés pour atteindre le ratio CET1 défini dans le plan interne.

Même en tenant compte des exigences spécifiques du BaFin en matière de capitaux dans le cadre du processus réglementaire de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP), les taux minimaux réglementaires ont été respectés tout au long de la période couverte par le présent rapport, tout comme les taux internes plus rigoureux

visés par la SaarLB. Le coefficient de fonds propres visé est pour la SaarLB redondant avec le coussin de conservation des fonds propres et a été respecté sur toute la période couverte par le présent rapport. Les exigences minimales réglementaires ont été largement respectées. Les résultats des tests de stress exigés par le règlement CRR confirment le niveau globalement approprié des fonds propres de la SaarLB.

### Capital économique (capacité à supporter les risques)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

La masse de couverture des risques a été calculée fondamentalement sur la base des normes d'information financière IFRS durant l'année couverte par le présent rapport et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter.<sup>1</sup>

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Delta
Résultat après impôts	20,8	26,5	-5,7
+ capital de base	254,6	250,1	4,5
+ réserves	558,1	502,5	55,6
dont réserve de capital	69,1	69,1	0,0
dont résultats non distribués	167,8	153,6	14,2
dont poste spécial au titre des articles 340f et 340g HGB	321,2	279,8	41,4
+ substituts aux capitaux propres	20,0	204,1	-184,1
dont apports tacites sans échéance et à échéance fixe	20,0	204,1	-184,1
dont droits de jouissance	0,0	0,0	0,0
+ réserves et charges latentes	210,0	183,9	26,1
dont solde BFA 3	223,0	197,2	25,8
dont réserves latentes issues de titres selon HGB, si non comprises dans BFA 3	4,3	0,8	3,5
dont autres réserves et charges latentes dans d'autres actifs	0,0	0,0	0,0
dont autres réserves et charges latentes dans des provisions	-17,3	-14,1	-3,2
<b>Masse de couverture des risques</b>	<b>1 063,5</b>	<b>1 167,1</b>	<b>-103,6</b>

<sup>1</sup> En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne prend pas en compte les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

La masse de couverture des risques a sensiblement baissé par rapport à la fin de l'année passée, du fait notamment de la baisse très nette de 90 % dans les substituts aux capitaux propres (à la suite de la résiliation des apports tacites). Y faisaient face des réserves nettement plus élevées ainsi que des réserves latentes.

Dans le cadre de la gestion de la capacité économique à supporter les risques (ICAAP), la SaarLB surveille son profil de risque. Durant l'exercice couvert par le présent rapport, la banque a réalisé une fois par trimestre un calcul de sa capacité à supporter les risques en comparant le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture disponible au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, toutes les principales catégories de risque font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,9 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont validés au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP à la date de clôture du rapport sont présentés dans le relevé ci-dessous :

Capacité économique à supporter les risques : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	159,5	250,0	64 %	157,0	250,0	63 %
Risque de marché	141,6	250,0	57 %	148,5	250,0	59 %
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(56,3)			(63,6)		
dont risque lié aux écarts de crédit	(85,3)			(73,8)		
dont risque lié aux variations des cours des actions	(0,0)			(11,1)		
Risque opérationnel	28,6	35,0	82 %	26,7	35,0	76 %
Risque stratégique/risque commercial						
<b>Total</b>	<b>329,7</b>	<b>535,0</b>	<b>62 %</b>	<b>332,2</b>	<b>535,0</b>	<b>62 %</b>
<b>Masse de couverture disponible</b>	<b>1 063,5</b>			<b>1 167,1</b>		
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>733,8</b>			<b>834,9</b>		

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques). Le besoin en capital-risque du risque lié aux écarts de crédit, qui a fortement augmenté, résulte notamment d'adaptations portées à la méthode (utilisation de notations externes au lieu de notations internes ; passage d'IDV à l'application standard dans OSPlus). Les encours à risques ayant été réduits, le risque lié au taux d'écart des taux d'intérêt a sensiblement baissé ; les investissements en actions ont été stoppés de sorte que les risques correspondants tendent vers zéro. Globalement, les besoins en capital résultant des risques baissent de manière minimale par rapport à l'année passée.

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque sont également déterminés dans plusieurs scénarios de stress, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit ; pour les risques liés aux prix du marché, l'hypothèse choisie est une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées pour toutes les autres catégories de risques.

<b>Déclin conjoncturel grave : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Risque de crédit	152,2	154,9
Risque de marché	117,6	147,9
dont risque d'écart de taux d'intérêt	(49,8)	(55,7)
dont risque lié aux écarts de crédit	(67,8)	(83,2)
dont risque lié aux variations des cours des actions	(0,0)	(9,0)
Risque opérationnel	19,8	21,3
<b>Total</b>	<b>289,6</b>	<b>324,1</b>
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>733,8</b>	<b>834,9</b>
<b>Masse de couverture économique libre après le stress</b>	<b>444,2</b>	<b>510,8</b>

Globalement, la masse de couverture économique libre dépasse toujours de loin le besoin en capital à la date d'établissement du rapport, même dans l'hypothèse d'un déclin conjoncturel grave.

Sur la base des exigences du nouveau guide de l'autorité de tutelle allemande sur la capacité à faire face aux risques, la SaarLB réalise tous les ans un calcul normatif de la capacité à faire face aux risques. Dans ce cadre, les répercussions d'un déclin conjoncturel sur plusieurs années sont simulées (en s'inspirant du test de stress de l'ABE). À la date de clôture du rapport (31/12/2019), toutes les exigences réglementaires importantes sont respectées, également en situation de stress.

## **RISQUE DE CRÉDIT**

La SaarLB entend par risque de crédit un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, dû à la dégradation de la solvabilité, voire à la défaillance d'un débiteur. Le risque de crédit est décliné en deux types de risque : le risque de défaillance et le risque de migration d'un débiteur.

- Le risque de défaillance correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant d'un défaut de paiement imminent ou présent d'un débiteur.
- Le risque de migration correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant de la modification, au fil du temps, de la notation de crédit (classe de notation) du débiteur au sein des classes de notation.

Le risque de crédit comprend, en plus des risques directement liés aux crédits, p. ex. le risque de contrepartie et le risque émetteur ainsi que le risque-pays et le risque de participation.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement, à partir de la masse de couverture du risque, une limite pour les risques de défaillance. Afin de pouvoir réguler les risques de concentration et favoriser l'opérationnalisation, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans les règles et directives de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. Les règles et directives sont régulièrement modifiées afin de pouvoir s'adapter aux exigences internes et externes. L'évaluation des risques de défaillance se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque unité bénéficiaire de crédit, c'est-à-dire de groupes de clients reliés (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGV de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne (incluant les entreprises municipales et similaires) et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon le règlement UE 575/2013 (CRR). Ils sont validés chaque année par la SaarLB, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert. Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, en principe sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance.

Outre la probabilité de défaillance, déterminée via la procédure de notation, un autre paramètre essentiel utilisé pour mesurer les risques de crédit est la perte encourue en cas de défaut (Loss Given Default – abrégé ci-après LGD). Il en est tenu compte, avec la probabilité de défaillance, dans le calcul de la perte attendue. Le LGD que prend en compte la SaarLB reflète l'approche économique. Sur la base des expériences de perte faites dans le pool des banques régionales au niveau des modules de notation, les pertes attendues en cas de défaillance tenant également compte du niveau des futurs produits de la réalisation des garanties sont quantifiées.

Par ailleurs, il est tenu compte dans le calcul de la provision pour risque du facteur appelé Loss Identification Period (LIP). Le facteur LIP comprend la période entre la défaillance d'un emprunteur et la perception réelle de la défaillance par l'établissement de crédit. Le facteur LIP est

déterminé sur la base des estimations d'experts pour les différents sous-portefeuilles. Ces estimations sont réexaminées tous les ans.

Afin de minimiser les risques économiques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

À l'aide du système d'alerte précoce mis en place, entre autres au moyen de l'établissement mensuel de listes d'alerte anticipée basée sur des signaux d'alerte précoce fixes, il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du marché, le traitement des crédits à problèmes au niveau du suivi du marché.

Les risques de défaillance issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le service de négoce. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (CRR), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un système informatique à l'échelle de la banque et imputées sur les lignes de crédit octroyées, lesquelles comprennent éventuellement aussi une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance à l'échelle de la banque. La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement pour les groupes de clients liés en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des secteurs. Enfin, la fixation des prix doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision importante d'octroi de crédit, il est prévu que les services de marché et de suivi de marché compétents veillent, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

Le rapport prudentiel est diffusé chaque trimestre à tous les membres du Comité de direction et au Comité de risques de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats / prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

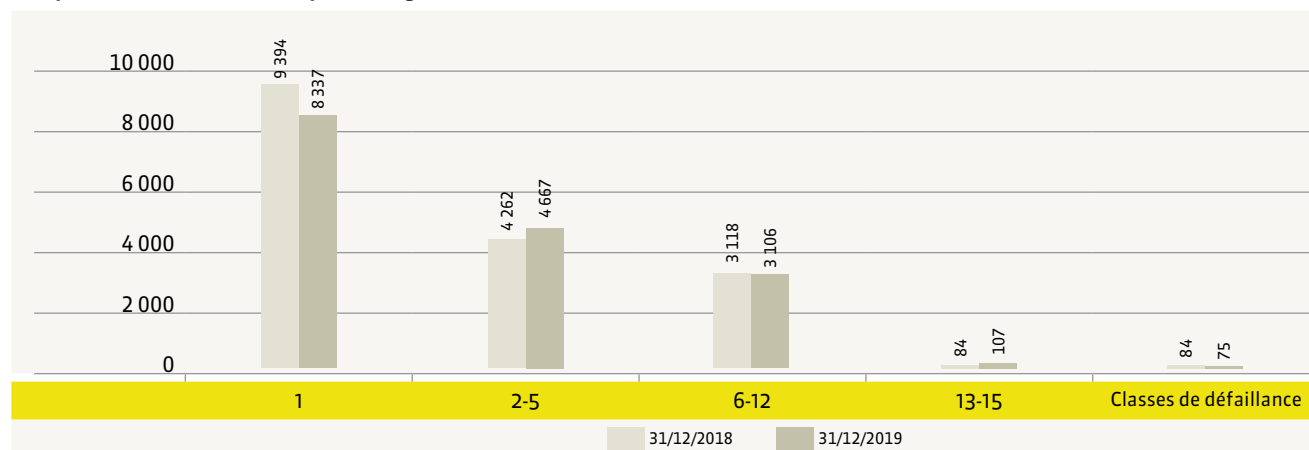
La SaarLB utilise le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss). Ces deux types de pertes doivent être couverts par le capital-risque dans le cadre de la capacité à supporter les risques.



### Analyse du portefeuille (économique)

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque (« management approach ») et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 16 293 millions d'euros contre 16 943 millions d'euros au 31/12/2018. Le risque de crédit maximal correspond à l'exposition brute après prise en compte des sûretés compatibles avec le système CRM et déduction faite des corrections de valeur (en particulier les corrections de valeur individuelle et les amortissements directs). Les risques de crédit ont ainsi été réduits de 649 millions d'euros. Malgré une hausse sensible de 405 millions d'euros (soit 9,5 %) dans la classe de notation 2-5, la très forte régression domine dans la classe de notation 1 (1 057 millions d'euros, soit 11,3 % en termes relatifs).

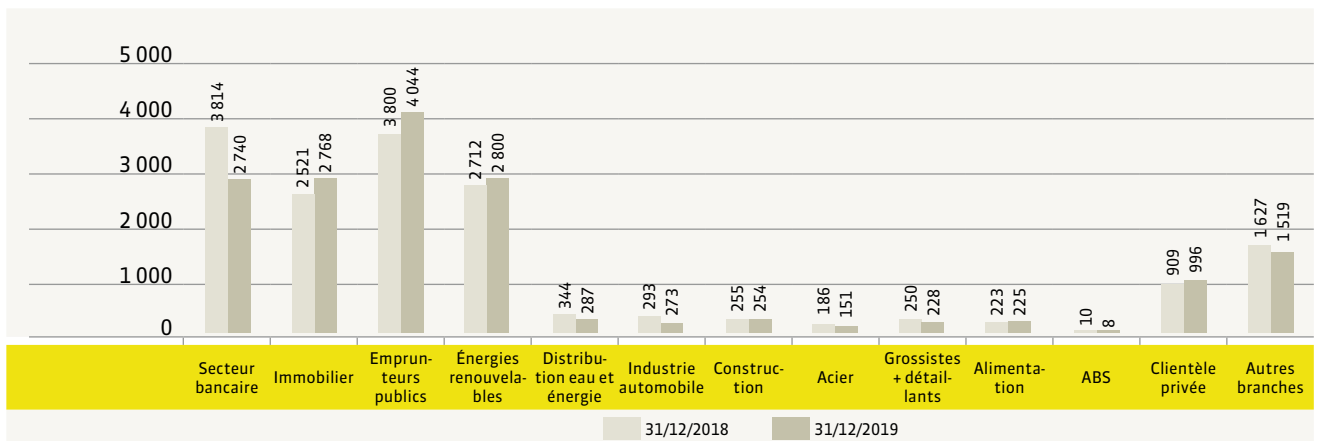
### Risque de crédit maximal par catégorie de notation (en millions d'euros)



À la date de clôture du rapport, environ 80 % (81 % pour l'année passée) du risque de crédit se situent dans la catégorie d'investissement « Investment Grade » (catégories de notation 1 et 2 à 5 selon l'échelle DSGV). Le pourcentage dans la catégorie « Investment Grade » reste ainsi pratiquement inchangé par rapport au 31/12/2018.

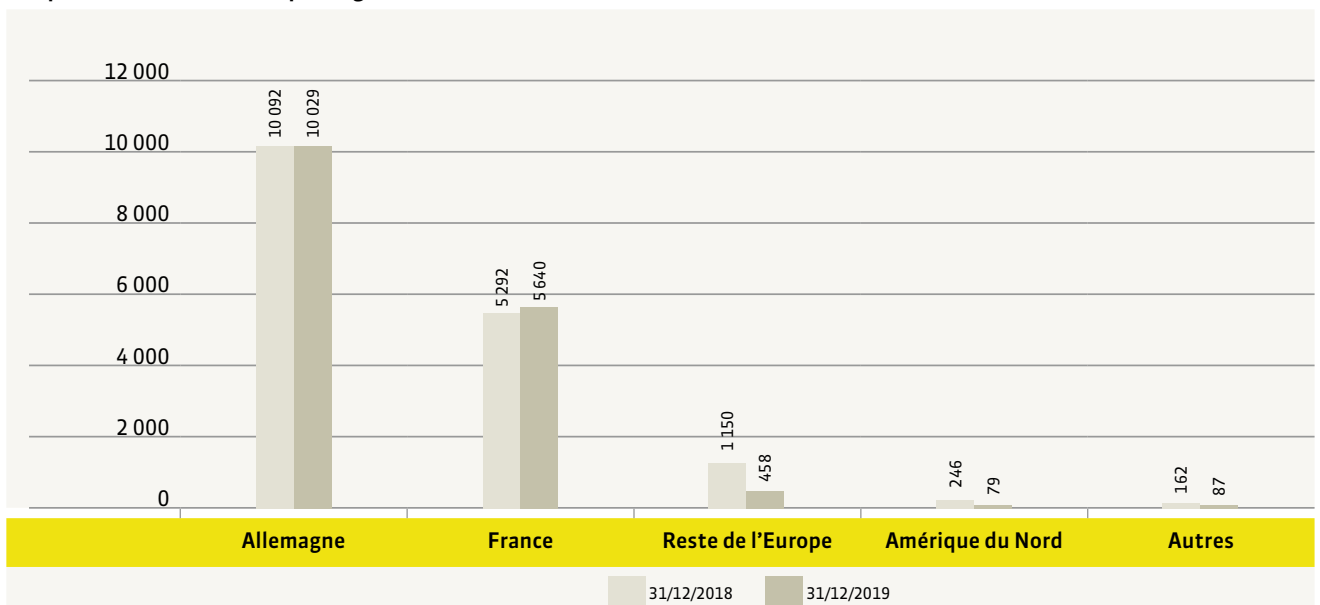
Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique du risque de crédit des branches, la SaarLB a recours à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer le risque de crédit en 35 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition du risque de crédit selon les secteurs d'activité :

### Risque de crédit maximal par branche (en millions d'euros)



Le portefeuille par branche, notamment le portefeuille d'entreprises, de la SaarLB reste bien diversifié. À la date de clôture du rapport, la majeure partie du portefeuille (environ 25 %) correspond aux emprunteurs publics suivis du secteur bancaire, des énergies renouvelables et de l'immobilier (environ 17 % respectivement). Au cours de la période couverte par le présent rapport, le risque de crédit au niveau de l'immobilier a fortement augmenté d'environ 247 millions d'euros (soit 9,8 %), suivi des emprunteurs publics (augmentation sensible d'environ 244 millions d'euros ou 6,4 %). Dans le secteur bancaire, le risque de crédit a fortement baissé de 1 074 millions (soit 28,2 %).

### Risque de crédit maximal par région (en millions d'euros)



Pour représenter la répartition du risque de crédit par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque Fédérale Allemande de façon standard pour chaque pays. Les emprunteurs sont chiffrés en fonction du risque-pays déterminant qui, par exemple, ne correspond pas obligatoirement à celui du pays-siège dans le cas de succursales dépendantes. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays se trouve en Allemagne et en France, les marchés-cibles de la SaarLB, avec une part d'environ 96 % du risque de crédit (contre 91 % au 31/12/2018). Viennent ensuite les engagements dans le reste de l'Europe avec 3 % (contre 7 % au 31/12/2018). Sur la période couverte par le présent rapport, le volume a baissé de manière insignifiante en Allemagne (63 millions d'euros, soit 0,6 %) et a fortement augmenté en France, soit de 348 millions, ce qui correspond à 6,6 %. Dans les autres régions, le volume a baissé, dans le reste de l'Europe notamment, le volume a été sensiblement réduit d'env. 692 millions d'euros (soit de 60,2 %).

<b>Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Régions</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Allemagne	2 516	2 833
France	16	160
Reste de l'Europe	70	478
Amérique du Nord	51	189
Autres	86	154
<b>Total</b>	<b>2 740</b>	<b>3 814</b>

Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, se composent pour l'essentiel de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands. Sur toutes les régions, le risque de crédit bancaire a baissé de 1 074 millions d'euros au total sur la période couverte par le présent rapport. De très fortes réductions sont enregistrées en Allemagne de l'ordre de 317 millions d'euros (11,2 %) ; dans le reste de l'Europe, ces baisses s'élèvent à 408 millions d'euros (85,4 %). Des réductions également sensibles sont observées en France, en Amérique du Nord et dans les autres régions, mais avec 144 millions d'euros, 138 millions d'euros et 68 millions d'euros, la modification du volume est plus faible en termes absolus.

<b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Régions</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Allemagne	7 513	7 259
France	5 624	5 132
Reste de l'Europe	388	672
Amérique du Nord	28	57
Autres	0	8
<b>Total</b>	<b>13 553</b>	<b>13 129</b>

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, concernent également pour l'essentiel (à près de 99 % contre environ 99 % l'année passée) des clients domiciliés ou résidant en Europe. Les clients français et allemands représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 97 % (quelque 94 % au 31/12/2018).

<b>Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
inférieure ou égale à 1 million d'euros	26	34
> 1 million à 5 millions d'euros	95	130
> 5 millions à 10 millions d'euros	83	147
> 10 millions à 20 millions d'euros	138	326
> 20 millions à 50 millions d'euros	353	902
> 50 millions à 100 millions d'euros	506	240
> 100 millions à 250 millions d'euros	792	475
> 250 millions à 500 millions d'euros	0	0
> 500 millions à 1 milliard d'euros	747	0
> 1 milliard à 2,5 milliards d'euros	0	1.560
<b>Total</b>	<b>2 740</b>	<b>3 814</b>

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories supérieures. Par rapport à la date de référence du dernier rapport, la catégorie jusqu'à 2,5 milliards d'euros n'est plus représentée. En revanche, la catégorie jusqu'à 1 milliard d'euros est bien représentée. Y figurent exclusivement des risques en Allemagne dans la catégorie de notation 1.

<b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
inférieure ou égale à 1 million d'euros	849	878
> 1 million à 5 millions d'euros	1 389	1 303
> 5 millions à 10 millions d'euros	2 249	2 073
> 10 millions à 20 millions d'euros	3 495	3 521
> 20 millions à 50 millions d'euros	3 761	3 351
> 50 millions à 100 millions d'euros	1 094	1 383
> 100 millions à 250 millions d'euros	414	299
> 250 millions à 500 millions d'euros	301	320
<b>Total</b>	<b>13 553</b>	<b>13 129</b>

Les créances sur clients sont bien diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie.

### Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque

Les engagements effectués en Italie et au Royaume-Uni sont suivis avec une attention particulière.

L'encours de crédits en Italie a été sensiblement réduit sur la période couverte par le présent rapport et ne s'élève plus qu'à 13 millions d'euros (contre 43 millions d'euros au 31/12/2018). La réduction est particulièrement visible dans les secteurs bancaire et immobilier. À la date de clôture du rapport, le volume est presque exclusivement dans la branche des emprunteurs publics. Il réside dans la classe de notation 2-5 et donc dans la catégorie « Investment Grade ».

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détenait un engagement de 13 millions d'euros au Royaume-Uni (contre 106 millions d'euros au 31/12/2018). Cette forte régression résulte notamment de la réduction du volume à 12 millions d'euros dans le secteur bancaire (86 millions d'euros au 31/12/2018) ainsi que de la réduction du portefeuille dans les secteurs Alimentation et Télécommunications. L'engagement réside dans la classe de notation 2-5 et donc dans la catégorie « Investment Grade ».

### Provisions pour risques

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une procédure d'alerte anticipée, de suivi intensif et de traitement des crédits à problèmes clairement établie qui définit les démarches à suivre. Dans le cadre de cette procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des critères durs définis qui débouchent sur une intégration dans la liste mensuelle d'alerte précoce ou sur une affectation directe à la forme de suivi correspondante.

Par ailleurs, les engagements susmentionnés sont contrôlés régulièrement pour identifier les indices d'une éventuelle dépréciation. Les indices se présentent, entre autres, comme suit :

- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- rupture de contrat effective (p. ex. défaillance ou retard dans le paiement d'intérêts ou le remboursement du principal) ;
- concessions de la part du prêteur en faveur de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières de l'emprunteur, que le prêteur n'octroierait pas sinon ;
- procédure d'insolvabilité ou autre redressement nécessaire du débiteur fort probable ;
- disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques ;
- données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.
- affectation à une classe de défaillance-notation.

La SaarLB constitue une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance. Le montant de la correction de valeur est en principe déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance (à coût amorti) et les futurs cash flows escomptés actualisés, compte tenu de la garantie existante. L'actualisation se fait au taux (à échéance adéquate) de la courbe d'intérêt OIS. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement intégral des rémunérations

est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays (troubles politiques ou sociaux, non reconnaissance d'un endettement extérieur par l'État, mesures de contrôle des devises / gestion forcée des devises / forte dévaluation de la monnaie nationale, limitation du commerce extérieur, fuite de capitaux accompagnée de répercussions sensibles sur la balance des paiements, nationalisation, expropriation d'actifs).

Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques, il convient de distinguer les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes.

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La provision pour risques a évolué de la manière suivante :

<b>Provisions pour risques particuliers en millions d'euros</b>	<b>01/01/2019- 31/12/2019</b>	<b>01/01/2018- 31/12/2018</b>
<b>Situation au 01/01</b>	<b>49,0</b>	<b>61,4</b>
Reprise	-7,4	-7,8
Consommation	-8,3	-8,4
Dotation	7,9	3,8
<b>Situation en fin d'exercice</b>	<b>41,2</b>	<b>49,0</b>

Des provisions forfaitaires d'un montant de 11,7 millions d'euros (contre 10,6 millions d'euros au 31/12/2018) ont été constituées pour les risques latents.

Les amortissements directs, y compris les corrections de valeur sur les immobilisations financières directement induites par la solvabilité et les pertes résultant de la vente ainsi que les fonds spéciaux de titres, totalisent 0,0 million d'euros (0,0 million d'euros l'année passée). Y font face des entrées sur créances amorties et des bénéfices de vente liés directement à la solvabilité sur les immobilisations financières, fonds spéciaux de titres compris, d'un montant de 1,6 million d'euros (1,6 million d'euros en 2018).

## **RISQUE DE MARCHÉ**

On entend par risque de marché le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, résultant de la modification de facteurs de risque. Les facteurs de risque sont ici les intérêts (courbe d'intérêt sans risques), les écarts, les devises et les actions. Les options sont prises en compte dans le cadre de la détermination des catégories de risque concernées.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales s'oriente sur les exigences minimales en matière de gestion risques (MaRisk). L'unité Trésorerie et Syndication englobe les opérations commerciales dans les produits d'intérêt et les devises ainsi que la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille bancaire ; l'unité Gestion des portefeuilles et des actifs à risques pondérés ainsi que le secteur Clients privés et institutionnels sont en charge des opérations

de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de l'unité Régulation et Services. L'unité Contrôle de gestion est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires. La SaarLB limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risque (VaR). L'unité Contrôle de gestion surveille les risques dans plusieurs sous-portefeuilles et prend, pour ce faire, non seulement en compte les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt.

Il est tenu compte des risques découlant de toutes les branches dans la déclaration quotidienne des risques dans l'hypothèse d'une durée de détention de 10 jours de cotation et compte tenu d'un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,9 %. La synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques. Les indices de risque sont toujours calculés à l'aide d'une simulation historique, étant entendu que les chroniques utilisées sont remises à jour régulièrement. Pour la catégorie « Portefeuille bancaire de devises et vente de devises », le calcul des risques se fait à l'aide de paramètres de risque qui se basent sur des chroniques remontant parfois loin dans le passé.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et une limite de perte pour chaque sous-portefeuille de négoce. À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculé quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Pour les postes affichés dans le sous-portefeuille Rentes foncières, il n'existe pas de limite de VaR, mais uniquement un seuil d'alerte. Le niveau d'utilisation de la limite tient compte en plus du résultat effectif des sous-portefeuilles de négoce non actualisé : les pertes diminuent la limite de risque (ou rehaussent la VaR nette). Les différentes limites de VaR peuvent être affinées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

La perte d'un sous-portefeuille de négoce ne doit pas dépasser la limite de perte. La limite de perte correspond généralement à 50 % de la valeur prévisionnelle d'un sous-portefeuille. Les sous-portefeuilles stratégiques sont certes limités par une VaR, mais il n'est pas défini de limites de perte du fait de l'intention de détention dans le long terme.

En ce qui concerne la VaR, on distingue la VaR brute et la VaR nette. Alors que la VaR brute indique uniquement le risque découlant de positions ouvertes, la VaR nette tient compte dans les sous-portefeuilles de négoce de résultats opérationnels négatifs (limite auto-consommable).

Le tableau ci-dessous donne un relevé des risques encourus sur la période couverte par le présent rapport, découlant de positions ouvertes par sous-portefeuille (VaR brute et utilisation de la limite). Les risques de variation des taux d'intérêt peuvent être affectés aux sous-portefeuilles des Rentes foncières globalement et des Ventes de titres à revenu fixe, les risques liés aux variations des cours des actions au sous-portefeuille Fonds spéciaux (actions) et les risques de change au sous-portefeuille Devises, Portefeuille bancaire et Ventes :

VaR brute (en millions d'euros) et utilisation de la limite (en%)	31/12/2019  VaR brute	Période de 12 mois (31/12/2019 - 31/12/2018)				31/12/2018  VaR brute
		Maximum		Moyenne		
		VaR brute	Utilisation	VaR brute	Utilisation	
Registre global des rentes foncières	-11,3	-23,4	79,4 %	-16,5	55,8 %	-21,4
dont référence	-10,5	-22,3	87,4 %	-16,2	63,5 %	-21,7
dont écart par rapport à la référence	-2	-4,9	122,5 %	-3	75,0 %	-2,3
Fonds spécial (actions)	0	-2,6	39,0 %	-0,9	13,1 %	-1,9
Vente de titres à revenu fixe	0	0	0,0 %	0	-0,5 %	0
Devises, portefeuille bancaire et ventes	-0,2	-0,8	83,6 %	-0,2	17,5 %	-0,2
<b>Total</b>	<b>-11,5</b>	<b>-25,9</b>	<b>68,1 %</b>	<b>-17,5</b>	<b>46,1 %</b>	<b>-23,5</b>

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des services chargés de la surveillance et du contrôle des risques, y compris au Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats opérationnels ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des résultats opérationnels négatifs, des limites issues de la masse d'actifs de la SaarLB affectée à la couverture des risques ont été allouées aux différents sous-portefeuilles à hauteur de 38,0 millions d'euros au total (contre 38,0 millions d'euros au 31/12/2018). Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées régulièrement dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés tous les ans.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de détention qui ont été définis à l'échelle de la SaarLB. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

En ce qui concerne le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille des immobilisations, les variations de valeurs actuelles découlant des six scénarios de choc de taux d'intérêt conformément aux dispositions de la circulaire 06/2019 du BaFin – risques de variation des taux d'intérêt – sont quantifiées pour la première fois à la date de clôture du rapport. Il s'agit de différents scénarios qui reproduisent, en plus des déplacements parallèles, d'une pentification et d'un aplatissement de la courbe, des hausses et baisses de courte durée des taux d'intérêt. Les variations des valeurs actuelles découlant des déplacements parallèles sont mises en relation avec les capitaux propres de garantie pour déterminer le Supervisory Outlier Test Capital global. L'indicateur réglementaire d'alerte précoce (Supervisory Outlier Test T1) est calculé comme



quotient de la perte maximale de la valeur actuelle résultant des six scénarios décrits et des fonds propres de base. Sur la période couverte par le présent rapport, les indices Outlier en vigueur (jusqu'au 30/11/2019 inclus, seul le Supervisory Outlier Test Capital global était à respecter) sont inférieurs aux seuils réglementaires.

Le risque d'écart de crédit est quantifié et surveillé tous les trimestres dans le cadre du calcul de la capacité à faire face aux risques. À l'aide de la simulation de la valeur prévisionnelle, la valeur (actuelle) d'un titre est déterminée à la fin de la période prévisionnelle (actuellement d'un an) compte tenu d'extensions des écarts spécifiques aux scénarios et dans l'hypothèse d'une courbe d'intérêt inchangée. Le risque est calculé dans les différents scénarios comme différence entre la valeur pronostiquée et la valeur actuelle. Les facteurs de majoration des écarts sur lesquels se base le calcul sont déduits d'une chronique qui remonte jusqu'en 2003. La chronique est actualisée régulièrement. La gestion est assurée dans l'unité Gestion de portefeuilles, la surveillance dans l'unité Contrôle des risques, la limitation dans le cadre du calcul économique de la capacité à faire face aux risques.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

### Définition

Le risque de liquidité se compose généralement du risque d'insolvabilité et du risque de refinancement. Le risque d'insolvabilité englobe également le risque de liquidité du marché.

- Le risque d'insolvabilité désigne le risque de ne pouvoir satisfaire intégralement ou dans les délais requis aux obligations de paiement venues à échéance. La SaarLB entend par risque de liquidité du marché le risque de ne pouvoir liquider des titres financiers sur les marchés financiers à une date donnée et/ou de devoir les liquider à des prix non équitables à cause de troubles du marché ou de manque de profondeur du marché.
- On entend par risque de refinancement le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue des coûts de refinancement. Les effets d'une évolution négative du propre écart de crédit sont déterminants. Par ailleurs, il décrit le risque de survenance de conséquences négatives sous forme de coûts de refinancement plus élevés sous l'effet d'un écart par rapport à la structure de refinancement attendue.

### Quantification et limitation du risque

#### Rapport prudentiel et système de quantification des risques

La quantification économique des risques de liquidité se décline en deux volets : la situation Insolvabilité et la situation axée sur la création de valeur.

La quantification du **risque d'insolvabilité** se fait pour l'essentiel par comparaison entre le bilan cumulé des flux de trésorerie et le potentiel cumulé de couverture des liquidités. Il est fait, entre autres, la distinction entre la situation hebdomadaire (période considérée : 10 jours de cotation) et la situation Gestion (période considérée : 90 jours). Le bilan des flux de trésorerie compare toutes les entrées et sorties de paiement sous forme soldée et cumulative. Il comprend tous les flux de liquidité (entrées et sorties de paiement) de la banque, qui se composent de flux financiers déterministes et de flux financiers non déterministes, pertinents et modelés sur la base d'hypothèses (p. ex. d'engagements de crédit irrévocables ou de dépôts à vue). Le potentiel de couverture de liquidité qui y fait face montre les possibilités qu'a la banque de générer des liquidités en vendant ou en prêtant des actifs et en prenant des mesures complémentaires, p. ex. en émettant des obligations hypothécaires.

Les indicateurs du risque d'insolvabilité, notamment le Time-to-Illiquidity et l'utilisation du potentiel de couverture de liquidité, sont quantifiés et limités dans le scénario de base et dans différents scénarios de stress. L'indicateur Time-to-Illiquidity indique à quel moment les insuffisances de liquidité cumulées ne peuvent plus être couvertes pour la première fois par le potentiel disponible cumulé de couverture des liquidités. Selon les exigences de la gestion des risques (MaRisk), l'indicateur Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire (conformément à BTR 3.2 MaRisk) et d'un mois dans la situation Gestion (conformément à BTR 3.1 MaRisk).

Time-to-Illiquidity	31/12/2019	31/12/2018	Delta
Situation hebdomadaire	2 à 3 mois	2 à 3 mois	0
Situation mensuelle (scénario combiné)	5 à 6 mois	4 à 5 mois	+1 mois

L'utilisation du potentiel de couverture des liquidités décrit le rapport entre les besoins de liquidité découlant du bilan des flux de trésorerie et le potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours.

Utilisation maximale du potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours (en %)	31/12/2019	31/12/2018	Delta pour cent
Scénario de base (structures de déroulement prévues)	52 %	56 %	-4 %
Scénario de stress bancaire	64 %	64 %	0 %
Scénario de stress sur le marché	64 %	66 %	-2 %
Scénario combiné	72 %	70 %	2 %

Dans la **gestion des liquidités axée sur la création de valeur**, les indicateurs Valeur actuelle des liquidités et Value at Risk de la liquidité (LVaR) sont considérés aux fins de gestion. La valeur actuelle des liquidités indique le niveau des coûts de liquidité actuels supplémentaires découlant d'une liquidation des cash-flows de liquidité. La LVaR indique l'évolution négative de la valeur actuelle des liquidités en cas d'élargissement inattendu des coûts de refinancement non couverts à des niveaux de confiance donnés sur une année. Pour ces deux indicateurs, il existe des limites de gestion internes qui sont surveillées régulièrement.

Indicateurs axés sur la création de valeur (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Delta
Valeur actuelle des liquidités	-66	-50	-15
LVaR (perte sous forme de quantile 99,90 %)	75	67	8

Par ailleurs, les concentrations au niveau du risque de liquidité sont surveillées eu égard à une diversification suffisante des sources de refinancement (y compris du profil des déposants) et du potentiel de couverture des liquidités. Ceci passe par la surveillance et l'analyse des différents produits du passif, et notamment des dépôts variables des plus grands clients et du potentiel de couverture des liquidités quant aux principales branches et pays émetteurs.

À la date de clôture du rapport, le refinancement de la banque se fait principalement via des émissions sécurisées et non sécurisées (68 %) ainsi que via des opérations de dépôt déterministes (14 %). La part de refinancement découlant de dépôts variables de clients (y compris les

dépôts à préavis) s'élève au total à 16 % et est bien diversifiée. Le plus grand déposant (au niveau des clients) détient une part de 3 % (6 % au 31/12/2018).

La diversification du potentiel de couverture des liquidités (actif) est analysée au niveau des branches et des pays émetteurs :

5 premiers pays (en millions d'euros et en %)	31/12/2019		31/12/2018	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Allemagne	543	66 %	423	36 %
Espagne	63	8 %	71	6 %
Slovaquie	48	6 %	36	3 %
France	38	5 %	160	14 %
Canada	37	4 %	47	4 %
<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>100 %</b>	<b>1 164</b>	<b>100 %</b>

Outre la garantie de la solvabilité de la banque en tout temps, le respect des dispositions réglementaires est une contrainte stricte pour la gestion des risques de liquidité de la SaarLB.

Dans le cadre de la détermination du ratio à un mois (Liquidity Coverage Ratio - LCR), les actifs liquides sont comparés aux sorties nettes à court terme des 30 prochains jours (conformément au Règlement délégué (UE) 2015/61). Le taux minimum réglementaire est de 100 % à la date de clôture du rapport. Pour sa gestion interne, la SaarLB a défini des limites qui vont au-delà des dispositions minimales réglementaires.

Ratio à un mois (en millions d'euros) conformément au Règlement délégué	31/12/2019	31/12/2018	Delta
Ratio à un mois (LCR)	181 %	223 %	-42 %
HQLA	1 434	2 195	-761
Outflows	1 219	1 340	-121
Inflows imputés	427	356	71

La réduction du ratio à un mois est principalement due à la baisse des HQLA. Le compte auprès de la Banque Fédérale Allemande, qui représente une partie essentielle des HQLA, a nettement baissé. Par ailleurs, un des fonds spéciaux ratio de liquidité à un mois (LBS) a été vendu.

Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk).

#### Couverture et limitation du risque

Les paramètres économiques présentés, à savoir notamment Time-to-Illiquidity (situation hebdomadaire et mensuelle) et l'utilisation du potentiel de couverture des liquidités, sont limités conformément aux dispositions de la gestion des risques. Selon ces exigences, le paramètre Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire et d'un mois dans la situation mensuelle. Aux fins de gestion interne, il existe dans les deux cas des indicateurs dépassant les dispositions réglementaires. Pour les indicateurs de la gestion des liquidités axée sur la création de valeur, la SaarLB a également défini des seuils internes qui sont surveillés régulièrement.

Pour les indicateurs réglementaires, il existe en complément des exigences externes des seuils internes qui dépassent les limites externes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les limites de la mesure du risque économique et réglementaire ont toujours été respectées.

La SaarLB dispose d'un potentiel de couverture des liquidités qui se compose, entre autres, de titres, de créances de crédits présentées à la Banque Fédérale Allemande et du potentiel de registre de couverture. Le potentiel de couverture des liquidités doit permettre de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là. En complément, le potentiel de couverture des liquidités dispose d'un tampon, appelé besoins de trésorerie intrajournalière (Intraday Cash), qui permet de couvrir le risque de liquidité intrajournalier.

En outre, la banque s'efforce, à l'aide d'instruments de financement, d'obtenir une structure de refinancement équilibrée pour garantir la capacité de paiement et de refinancement de la banque à moyen et long terme.

Le Comité de direction estime que la dotation actuelle en liquidités de la SaarLB est adéquate quant aux exigences de liquidité (économiques) réglementaires et internes ainsi qu'au profil de risque sous-jacent de la banque.

Les dettes se répartissent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction, les engagements hors bilan et quelques éléments du capital subordonné qui sont dépourvus d'échéance résiduelle :

<b>31/12/2019</b> <b>(en millions d'euros)</b>	<b>Inférieur ou égal</b> <b>à 3 mois</b>	<b>&gt;3 mois</b> <b>à 1 an</b>	<b>&gt;1 an</b> <b>à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Dettes envers les établissements de crédit	638	599	1 144	1 315
Dettes envers les clients	2 095	744	716	1 660
Dettes titrisées	56	360	2 020	1 296
Capital subordonné	0	0	21	144
<b>Total</b>	<b>2 789</b>	<b>1 704</b>	<b>3 901</b>	<b>4 415</b>

<b>31/12/2018</b> <b>(en millions d'euros)</b>	<b>Inférieur ou égal</b> <b>à 3 mois</b>	<b>&gt;3 mois</b> <b>à 1 an</b>	<b>&gt;1 an</b> <b>à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Dettes envers les établissements de crédit	931	498	1 236	1 320
Dettes envers les clients	2 204	762	656	1 650
Dettes titrisées	0	473	1 885	1 320
Capital subordonné	0	0	0	60
<b>Total</b>	<b>3 135</b>	<b>1 733</b>	<b>3 777</b>	<b>4 350</b>

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a toujours eu accès à des moyens de refinancement via le marché monétaire et financier. La banque a pu assurer son refinancement dans le moyen et le long terme en émettant des obligations hypothécaires cotées en bourse et

des titres de créance non couverts. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la banque n'a pas eu recours à de nouveaux moyens de refinancement de la BCE.

## **RISQUE OPÉRATIONNEL**

### **Généralités**

Le risque opérationnel est le danger de dommages causés par l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, de collaborateurs, de l'équipement interne ou par des événements externes.

Font notamment partie des risques opérationnels les risques juridiques, de modélisation, de personnel et les risques liés à la sécurité de l'information. Cette définition n'inclut pas les risques stratégiques et les risques de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits dans le manuel « Gestion et contrôle OpRisk » de la SaarLB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différents secteurs, chaque service étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en œuvre de systèmes parallèles ont, entre autres, pour but d'éviter, ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'évènements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus, de même que les systèmes sont continuellement modernisés.

Le service juridique de la SaarLB est chargé, entre autres, de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Les risques découlant de litiges en suspens sont pris en compte dans les comptes annuels.

La banque a désigné des responsables pour tous les sous-types de risques mentionnés ci-dessus. Ils sont chargés de la gestion du sous-type de risque respectif.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein du service Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé comprend actuellement trois éléments : les sinistres opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB sont saisis systématiquement dans une base de données. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB concernées par ce type de risques, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Par ailleurs, des analyses de scénario sont utilisées comme méthode d'identification future et d'évaluation des risques opérationnels. La quantification interne du risque opérationnel se base sur les résultats des analyses de scénario. La SaarLB utilise la méthode standard prescrite par le règlement CRR pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels. Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des autoévaluations ainsi que les analyses de scénario.

Durant l'exercice sous revue, 17 sinistres ont été observés (contre 11 en 2018), leur incidence sur le compte de résultat s'est globalement établie à env. 38 kEUR (contre 0,3 million d'euros au total en 2018). Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 19,1 millions d'euros (20,0 millions d'euros en 2018) qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

### **Risques juridiques**

Le risque juridique se traduit par des pertes réalisées ou des provisions constituées sur la base d'actions en justice introduites contre la SaarLB ou en relation avec de telles actions (procédures judiciaires passives). Les actions introduites par la SaarLB (procédures judiciaires actives) ne constituent généralement pas de risque opérationnel, mais un risque de crédit, de sorte qu'il est déjà tenu compte du risque de perte par les corrections de valeur. Les frais de justice (dépens et frais d'avocat) dans le cadre d'une procédure judiciaire active sont cependant considérés comme des risques juridiques.

### **Cadre organisationnel**

Au sein de la SaarLB, le service juridique est responsable de la gestion du risque juridique.

### **Gestion du risque**

Tous les collaborateurs juridiques du service juridique ont pour tâche d'identifier le risque juridique auquel est confrontée la SaarLB et de le gérer. Ils doivent détecter les risques juridiques et toutes les pertes susceptibles d'en découler à un stade précoce, de rechercher et de présenter des approches de solution pour éviter ou minimiser d'éventuelles pertes et de concourir activement aux décisions portant sur les risques juridiques. Dans le cadre de leurs compétences, les collaborateurs juridiques doivent rester informés constamment de toutes les modifications du droit ou de nouvelles connaissances et informer les unités commerciales concernées des impacts sur le risque juridique et des actions à engager. Ils doivent faire en sorte que des provisions pour risques juridiques soient constituées et adaptées sur la base d'une méthode orientée sur le risque, accompagnent et surveillent les procédures judiciaires en cours. Dans le cadre de procédures judiciaires passives, la provision est constituée sur la base du risque estimé par le collaborateur compétent du service juridique en concertation avec la cheffe du service juridique. Le risque de perte attendu dans le cadre de la procédure judiciaire correspond en général au montant des provisions à constituer. Pour estimer la perte attendue, il convient d'évaluer après chaque phase importante de la procédure judiciaire le montant que la banque devrait raisonnablement verser si elle mettait un terme au litige à cette date par un compromis. Dans le cadre de procédures judiciaires actives, les provisions ne portent généralement que sur les dépens et les propres frais d'avocat.

Le service juridique informe tous les six mois sur les principales procédures judiciaires et l'évolution du risque juridique via des documents au Comité de direction. Ces informations sont destinées entre autres aux membres du Comité de direction, au chef du service juridique compétent ainsi qu'au service Contrôle de gestion du risque de la banque.

### **Évolutions actuelles**

La SaarLB est confrontée à différentes procédures judiciaires et arbitrales ainsi qu'à d'autres procédures réglementaires, mais dont les montants sont insignifiants. Il s'agit par exemple de litiges en relation avec des financements de crédit et de réalisation de sûretés et de litiges sur la question de la validité des informations sur le droit de rétractation. Dans de telles procédures judiciaires, les Parties font principalement valoir des dommages et intérêts et des droits

à remboursement ou encore également l'annulation de contrats conclus. S'il était donné suite à différentes ou plusieurs de ces actions en justice, ceci pourrait entraîner des versements d'indemnités, des frais liés à l'annulation de contrats ou d'autres mesures générant des coûts élevés, d'un montant globalement prévisible.

La SaarLB constitue des provisions pour les procédures judiciaires conformément aux dispositions du code de commerce allemand. L'issue définitive de certaines procédures réglementaires peut influencer le résultat de la SaarLB sur une période donnée et les obligations en résultant éventuellement peuvent également avoir un impact sur le résultat financier, la situation financière et la situation patrimoniale. Des provisions d'un montant total de 1 232 kEUR (1 884 kEUR au 31/12/2018) ont été constituées au 31/12/2019 pour les risques de procédure.

Par ailleurs, la SaarLB peut subir des pertes découlant de risques juridiques. Leur survenance n'est pas probable sans être toutefois improbable et il n'a pas été constitué de provisions ou encore les provisions constituées ne l'ont pas été à raison du montant intégral. Il n'est pas possible d'estimer fiablement ces coûts, ni au niveau de la date de survenance de tels risques juridiques envisageables ni au niveau d'éventuels remboursements (p. ex. du fait de procès gagnés). En fonction de l'issue des procédures judiciaires, l'estimation du risque de perte par les experts juridiques de la SaarLB peut s'avérer trop faible ou trop élevée. Pour la majeure partie des éventuels risques juridiques, les montants ne sont pas utilisés et ne sont donc pas représentatifs des futures pertes réelles. Au 31/12/2019, les pertes éventuelles découlant de risques juridiques se sont élevées à 10 872 kEUR contre 13 768 kEUR au 31/12/2018. Nous renonçons à présenter en détail les différents montants provisionnés pour ne pas impacter l'issue des différentes procédures.

## **RISQUE DE RÉPUTATION**

Le risque de réputation correspond au danger qu'une publicité négative sur la SaarLB, qu'elle soit correcte ou non, porte atteinte à la confiance placée par le public (ou certaines parties de ce public) dans la compétence, l'intégrité ou la crédibilité de la SaarLB.

La publicité sur la SaarLB (« interne et externe ») est surveillée et gérée par l'unité Ressources Humaines et Communication. Sont appliquées, entre autres, les règles et directives sur la stratégie des marques, le site internet et les travaux de communication. La gestion institutionnalisée des réclamations permet à l'Assistance de la Direction de mesurer et de gérer les impacts sur la réputation. Notons dans ce contexte les liens très étroits entre la stratégie commerciale et la stratégie de marque de la banque, de sorte que le risque de réputation est limité par un certain nombre de facteurs : focalisation régionale, produits standards et intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

Le risque est mesuré qualitativement (icônes verte, orange, rouge) par un organe d'experts sous la direction de l'unité Stratégie et Assistance, qui se réunit au moins une fois par trimestre.

## **RÉCAPITULATIF DE L'EXPOSITION AUX RISQUES**

La SaarLB dispose d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital-risque (ICAAP) sur la période couverte par le rapport. Au cours de cette année, la capacité économique de la SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment.

Sous l'angle de la déclaration CoRep relative aux exigences réglementaires de fonds propres, les indices de solvabilité ont dépassé les objectifs internes sur la période couverte par le présent rapport. La capacité réglementaire de la banque à supporter les risques a été garantie à tout moment.

## **SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les informations ci-dessous se réfèrent à la disposition de l'article 289 paragraphe 4 HGB selon laquelle les sociétés de capitaux au sens de l'article 264d HGB doivent décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

### Missions et objectifs

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, la Landesbank Saar a mis en place un « système de contrôle interne » (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Landesbank Saar.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

### Cadre organisationnel

Le Comité de direction de la SaarLB est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction bénéficie du concours particulier du département Finances et Controlling avec le service Finances, du département Organisation et Informatique avec le service Organisation informatique ainsi que de l'Audit interne.

### Gestion et surveillance des risques

Pour l'organisation de la gestion et de la surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

### Finances

Le service Finances est responsable, au sein de la Landesbank Saar, de la production des comptes annuels, de la définition de règles comptables, du lancement de projets pertinents dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information financière à l'échelle nationale. Le processus de production des comptes annuels intègre différents autres services spécialisés.



Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes. Ces tâches impliquent notamment la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables (dans les règles), de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables à la SaarLB. En outre, les différents départements définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du contrôle interne en matière d'information financière.

#### Audit interne

L'Audit interne contrôle les activités de la SaarLB et procède également à des opérations de contrôle pour la LBS, la LBS Immobilien GmbH et la LBS Vertriebs GmbH. Il est sous la responsabilité du président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'Audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (par ex. loi allemande sur le crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

#### Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système interne de contrôle de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation dans le cadre des procédures « Nouveaux produits »,
- les instructions relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances figurant sur le portail des processus et instructions de la SaarLB ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Par ailleurs, le service Finances établit à la date de clôture une instruction relative aux comptes annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans le service concerné ; ces instructions sont établies de manière décentralisée et mises à jour en cas de besoin.

Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre la gestion des principaux risques de la SaarLB. Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées.

Au sein de la SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques.

Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des comptes annuels, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures de garantie de la qualité des données figurant dans les comptes annuels sont mises en œuvre.

La SaarLB a externalisé une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiement et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Les domaines externalisés sont pris en compte dans le système de contrôle interne de la SaarLB. De plus, l'Audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'Audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels de la SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ce sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques.

## **RAPPORT PRÉVISIONNEL ET OPPORTUNITÉS**

La planification des activités et l'évolution attendue des résultats de la SaarLB se fondent sur des hypothèses quant à l'évolution économique future figurant dans le chapitre « Contexte économique attendu », notamment sur les marchés pertinents pour la SaarLB. Ces hypothèses s'accompagnent toutefois d'incertitudes. Un écart par rapport à l'évolution réelle des marchés peut entraîner des écarts négatifs, mais aussi positifs au niveau du résultat financier de la banque.

Les déclarations ci-dessous se réfèrent au pronostic de la SaarLB ou des instituts économiques utilisés comme source avant la déclaration de la crise du coronavirus. Il est pris position sur les répercussions de la pandémie de coronavirus dans les chapitres suivants.

Il n'est pas prévu de modifier la structure commerciale ou le modèle commercial de la SaarLB comme banque régionale franco-allemande. Dans le cadre du projet structurel « SaarLB2020 », il est recherché des possibilités de coopération dans le domaine de la gestion des taux d'intérêt et des devises, du commerce extérieur et des Clients privés fortunés, pour contribuer à garantir les résultats dans le long terme.

Dans le cadre de la focalisation sur les activités principales de la banque, il sera renoncé au cours de l'exercice 2020 aux activités de banque dépositaire.

Sur la base de sa planification, la SaarLB prévoit pour l'exercice 2020 l'évolution présentée ci-dessous :

### **CONTEXTE ÉCONOMIQUE ATTENDU**

L'indice ifo du climat des affaires, qui reproduit la situation conjoncturelle et les attentes des entreprises allemandes, a baissé, passant de 96,3 points en décembre 2019 à 95,9 points en janvier 2020. Alors que l'indice sur la situation actuelle a globalement augmenté, les attentes des entreprises, notamment dans le secteur des services et de la construction, sont plus pessimistes. Les entreprises manufacturières et le commerce sont plus confiants que dans les mois passés quant à la situation actuelle et les attentes. Le baromètre de conjoncture du Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung prévoit une évolution globalement plus positive. Il est de l'ordre de 93 points en janvier 2020 et augmente pour la deuxième fois consécutive après la très faible valeur de 89 points au troisième trimestre 2019. Les opérations commerciales internationales, en hausse, renforcent notamment la confiance des entreprises allemandes. Le Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung prévoit pour les années 2020 et 2021 une hausse de la demande étrangère qui permettra à l'industrie d'étendre sa production. Il n'est pas supposé que la récession industrielle s'étende au secteur des services et de la construction. Les hausses pronostiquées du PIB s'élèvent à 1,2 % pour 2020 et à 1,4 % pour 2021. Conformément aux indications, le chômage doit passer au-dessous de la barre des 5 % en 2021.

Les perspectives se sont également améliorées en Sarre. Selon la CCI de la Sarre, l'indicateur des attentes de la CCI s'est rétabli fin 2019 à moins 5,4 points, après avoir atteint son niveau le plus bas de moins 11,9 points en septembre 2019. Selon la CCI de la Sarre, les entreprises espèrent que la décision prise entre les USA et la Chine d'envisager un accord commercial global entraînera une reprise du commerce international et stimulera par là même l'économie sarroise.

Selon le Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung, le rapprochement de la Chine et des USA en matière de politique commerciale a certes amélioré le climat économique mondial, mais la menace d'autres douanes sur des produits européens ne font pas apparaître de tournant fondamental de la politique commerciale des USA. Ceci et les futures relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, qui ne sont toujours pas clarifiées, pèsent sur les pronostics de croissance de la zone euro. En regard de la faiblesse pronostiquée des investissements et d'un commerce extérieur négatif, le Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung prévoit pour les exercices 2020 et 2021 un PIB de 1,1 % et 1,4 % pour la zone euro.

Vu le ralentissement conjoncturel et l'inflation toujours basse dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a rehaussé le caractère expansionniste de sa politique monétaire. En conséquence, la BCE a décidé de reprendre les achats nets d'obligations et de maintenir sa politique de taux zéro en 2020.

### **Les prévisions pour la croissance économique en France**

Alors que la Banque de France a chiffré la croissance du PIB à 1,3 % pour 2019, elle ne prévoit pour 2020 qu'une hausse de 1,1 %. La croissance sera principalement portée par la demande intérieure. En regard des différends économiques mondiaux, la Banque de France prévoit pour l'année 2020 un affaiblissement des exportations. Le taux d'inflation sera probablement de l'ordre

de 1,1 %, ce qui est dû notamment à la baisse continue des prix à la consommation et des prix de l'énergie. Selon les informations de la Banque de France, la croissance du PIB se stabilisera à nouveau à environ 1,3 % en 2021. Elle prévoit pour la première fois une hausse de la demande étrangère et des exportations.

### **Les répercussions de la pandémie de coronavirus**

Les comptes annuels et le rapport de gestion de la SaarLB sont établis sur une période au cours de laquelle la pandémie de coronavirus évolue gravement à brefs intervalles.

À la date d'établissement du présent rapport de gestion, la pandémie de coronavirus s'est propagée dans plus de 100 pays dans le monde entier, avec plus de 350 000 personnes infectées (calcul de l'Université Johns Hopkins). La tendance est à la hausse. Les répercussions se font également ressentir dans les marchés principaux de la SaarLB. L'Institut Robert Koch a classé par exemple la Région Grand Est (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) zone à risques.

Des mesures de grande ampleur, qui se traduisent par une forte restriction de la vie publique, ont été prises à l'échelle internationale et nationale pour endiguer la pandémie de coronavirus. En Allemagne par exemple, ces mesures comprennent la fermeture d'écoles ainsi que de centres de sport et de loisirs sur tout le territoire. En France, un dispositif dit de confinement est entré en vigueur. En outre, de nombreux pays ont interdit l'entrée sur leur territoire, ce qui s'est traduit par l'effondrement du trafic transfrontalier des personnes et des marchandises. Ces mesures ont pour objectif de réduire les contacts sociaux afin de ralentir la propagation de la pandémie de coronavirus.

Il est actuellement très difficile d'estimer les répercussions de cette crise sur l'économie globale, allemande et française. Plus la pandémie dure, plus il est probable que les répercussions soient plus graves. Il est difficile, au stade actuel, d'estimer l'évolution économique car on ne connaît ni le déroulement futur ni la dynamique de la pandémie. Les pronostics sont donc actuellement caractérisés par une grande incertitude. Les premières répercussions économiques de la pandémie de coronavirus se manifestent par exemple sous forme de retards dans les chaînes logistiques, d'effondrement du tourisme et d'arrêt de la production dans l'industrie automobile allemande. Le Gouvernement fédéral a déjà adopté un vaste éventail de mesures pour soutenir les entreprises et garantir les emplois.

## **PRÉVISION SUR L'ÉVOLUTION DE LA BANQUE ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE PERFORMANCE**

### **Prévision avant la déclaration de la pandémie de coronavirus**

À la date d'établissement du plan et donc avant la pandémie de coronavirus non prévisible, la SaarLB voyait pour 2020 les opportunités et les résultats potentiels suivants :

Le volume des nouveaux contrats ayant augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente, la SaarLB peut recourir à un encours élevé d'opérations rapportant des intérêts pour 2020 et génère ainsi dès le début de l'année des produits supplémentaires dans le poste Excédents d'intérêts des secteurs Clients.

Le Pôle Franco-Allemand mis en place en 2019 comme plate-forme pour les investissements transfrontaliers franco-allemands doit permettre à la SaarLB de proposer avec d'autres partenaires renommés et des experts un engagement commun dans le pays voisin. La SaarLB pourrait

en profiter et renforcer les relations clientèles existantes ou trouver de nouveaux clients mettant l'accent sur l'aspect transfrontalier. En outre, la numérisation permettra de proposer des prestations de conseil très diverses et de réduire plus encore les coûts par l'optimisation des processus commerciaux de la banque. La SaarLB considère p. ex. que le perfectionnement de l'application « Vis-à-Vis » qu'elle a développée constitue pour elle et pour les clients une opportunité pour permettre et renforcer une communication transparente et facile depuis la demande de crédit jusqu'à la conclusion, accroître la satisfaction et la fidélisation de la clientèle et établir de nouvelles relations clients.

Conformément à sa planification initiale des activités, la SaarLB est partie des attentes suivantes :

Alors que le produit des intérêts et des commissions devrait globalement augmenter très légèrement par rapport à l'exercice passé, nous prévoyons que le résultat des opérations de négoce et de l'excédent d'exploitation s'établisse à un niveau très faible, car les effets uniques réalisés en 2019 - comme les produits issus du transfert du portefeuille de détail - ne se reproduiront pas.

La SaarLB part globalement pour l'exercice 2020 de **résultats opérationnels** au niveau de ceux de l'année passée.

Nous pouvons partir du principe que le montant des charges administratives ne sera que très légèrement supérieur au résultat de 2019 grâce à la gestion continue des coûts.

La bonne position de la banque en termes d'exposition aux risques a été à nouveau confirmée en 2019 par la très faible provision nette pour risques de crédit. Malgré cette bonne situation de départ, la banque a pris comme hypothèse pour 2020 un besoin net en provisions pour risques qui sera nettement supérieur à la valeur de l'exercice passé.

Le résultat des opérations sur titres, caractérisé en 2019 par des bénéfices réalisés et des acquisitions, restera en 2020 également bien en deçà de la valeur comparative de l'année passée.

Compte tenu des effets susmentionnés dans les résultats opérationnels et des effets présentés dans le résultat des opérations de crédit et sur titres et outre les modifications au niveau des réserves, la SaarLB peut s'attendre à un **résultat avant impôts** nettement supérieur à celui de l'année passée.

Le **ratio CET1** de 13 % fin 2019, en hausse par rapport à 2018, montre l'évolution positive de la dotation en fonds propres. Il est prévu de renforcer plus encore les fonds propres, pour l'essentiel par rétention des bénéfices. Il n'est pas prévu pour 2020 d'intégrer des parts CET1 / AT1 supplémentaires.

En ce qui concerne les positions à risques réglementaires, nous partons pour l'année prochaine d'une hausse moyenne. La hausse doit résulter en premier lieu des nouveaux contrats prévus qui sont limités aux différents segments via une gestion rigoureuse des actifs à risques pondérés.

Compte tenu des positions à risques prévues, la banque estime que le ratio CET1 s'établira au niveau actuel fin 2020. Le taux de capital global peut également rester pratiquement inchangé.

Le **rendement des capitaux propres** avant constitution des réserves sera légèrement supérieur au niveau actuel. Quant au **coefficient d'exploitation**, nous prévoyons qu'il reste à peu près constant.

## PRÉVISION DEPUIS LA DÉCLARATION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

Comme indiqué ci-avant, la prévision de la SaarLB est assombrie par la pandémie de coronavirus. Les conséquences concrètes de la pandémie sur l'économie globale, européenne, allemande et française ne sont pas encore identifiées concrètement, mais devraient s'aggraver en fonction de la durée et de l'ampleur de la pandémie et même conduire à une récession.

La SaarLB ressent directement les répercussions de l'actuelle situation pandémique sous forme de risque opérationnel (entre autres absence plus ou moins prolongée de collaborateurs, coûts d'installation de postes de travail alternatifs et à distance, etc.). Par ailleurs, l'aggravation des répercussions économiques, voire une récession, peut avoir des effets sur tous les types de risque de la banque. En ce qui concerne les répercussions potentielles d'un déclin conjoncturel grave, voir par exemple les informations au chapitre « Capital économique (capacité à supporter les risques) » dans le présent rapport.

Sur la base des évolutions actuelles, de la rapide propagation du virus et des mesures prises par les gouvernements respectifs, la SaarLB estime que le **résultat avant impôts** en 2020 devrait globalement être inférieur à ce qui était initialement prévu. La situation pèsera également sur les principaux indicateurs financiers de performance.

Une des répercussions pour la SaarLB serait que l'excédent d'intérêts attendu ne soit pas atteint. La baisse des intérêts pourrait cependant être atténuée par le bon résultat des nouveaux contrats au dernier trimestre 2019 et au premier trimestre 2020. Il serait possible que les opérations sur commissions se dégradent du fait d'une baisse ou d'un décalage dans le temps de nouveaux contrats.

Les **résultats opérationnels** pourraient alors ne pas atteindre la valeur prévisionnelle initiale.

Les charges administratives seront probablement allégées du fait du retard pris dans l'occupation de postes vacants ou d'un décalage ou report de projets prévus.

Au niveau de la provision pour risques, il est possible, en fonction de la durée de la pandémie et d'un éventuel « Shut-down », p. ex. sous forme de fermetures temporaires d'entreprises et de confinements, que des petites et moyennes entreprises soient déséquilibrées ou confrontées à des difficultés existentielles. On ne peut dire actuellement si un éventuel plan de sauvetage ou une ligne de crédit pour les entreprises, promis par le gouvernement, sera approuvé et si ces mesures seraient suffisantes et feraient effet. Nous devons donc nous attendre à ce que la provision pour risques augmente dans un ordre de grandeur supérieur à ce que nous avons prévu initialement.

En regard de la réduction sensible du portefeuille de titres au cours de l'année passée, la SaarLB ne devrait pas connaître de charges significatives résultant de pertes de cours suite à la pandémie de coronavirus.

Les indicateurs clés de performance, soit **le rendement des capitaux propres et le coefficient d'exploitation**, ne pourront probablement pas se maintenir au niveau initialement prévu. Les répercussions de la pandémie de coronavirus pèseront certainement sur ces indicateurs.

La hausse des actifs à risques pondérés découlant d'une éventuelle dégradation du portefeuille serait certes éventuellement compensée par une baisse des actifs à risques pondérés du fait de la réduction de nouveaux contrats, mais nous devrions partir du principe que la dégradation du portefeuille serait plus importante que l'effet induit par une réduction des nouveaux contrats, avec pour conséquence une dégradation du **ratio CET1** par rapport au niveau actuel.

Globalement, la SaarLB estime avoir pris toutes les mesures nécessaires au stade actuel pour protéger les intérêts et la santé de ses clients et de ses collaborateurs. Elle observera et réévaluera la situation en continu et appliquera, si possible, des solutions alternatives.

Sarrebruck, le 25 mars 2020

Landesbank Saar  
Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

# COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2019

## BILAN AU 31/12/2019 DE LA LANDESBANK SAAR

### Actif

	31/12/2019			31/12/2018 en kEUR
	EUR	EUR	EUR	
<b>1. Réserve de trésorerie</b>				
a) Caisse		1 374 960,06		1 891
b) Avoirs auprès de banques centrales		749 909 075,09		1 560 110
dont :				
auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	749 909 075,09		(1 560 110)
c) Avoirs auprès d'organismes de chèques et virements postaux		0,00	751 284 035,15	0
				1 562 001
<b>2. Titres d'emprunt publics et effets acceptés par les banques centrales aux fins de refinancement</b>				
a) Bons du Trésor et bons de caisse à intérêts précomptés ainsi que d'autres titres d'emprunt publics similaires		0,00		0
dont :				
susceptibles d'être refinancés auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	0,00		(0)
b) Effets		0,00	0,00	0
				0
<b>3. Créances sur les établissements de crédit</b>				
a) à vue		367 470 587,12		229 358
b) autres créances		515 346 395,07	882 816 982,19	386 767
dont :				616 125
prêts hypothécaires	EUR	0,00		(0)
crédits communaux	EUR	537 395,55		(884)
contre prêt de titres	EUR	0,00		
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	0,00		(0)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	0,00		(0)
autres prêts à la construction	EUR	0,00		(0)
<b>4. Créances sur clients</b>			11 801 586 179,19	10 771 452
dont :				
prêts hypothécaires	EUR	1 494 044 121,03		(1 411 871)
crédits communaux	EUR	3 721 890 771,56		(3 456 979)
contre prêt de titres	EUR	0,00		(0)
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	23 900 259,71		(23 224)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	562 993 456,27		(561 540)
autres prêts à la construction	EUR	442 195 515,91		(356 639)
dont :				
garantis par des droits de gage fonciers	EUR	877 847 346,61		(795 985)
			Report :	12 949 578
			13 435 687 196,53	



## Passif

	31/12/2019			31/12/2018
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
<b>1. Dettes envers les établissements de crédit</b>				
a) à vue		193 384 210,43		279 033
b) à durée convenue ou délai de résiliation		3 503 112 480,90		3 707 138
dont :				
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	70 208 309,11		(70 171)
titres publics nominatifs émis	EUR	305 615 939,62		(294 692)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
c) dépôts d'épargne-construction		31 258 678,82	3 727 755 370,15	31 233
dont :				4 017 404
sur contrats résiliés	EUR	0,00		(0)
sur contrats alloués	EUR	0,00		(0)
<b>2. Dettes envers les clients</b>				
a) Dépôts d'épargne				
aa) à délai de résiliation convenu de trois mois		474 740,65		775
ab) à délai de résiliation convenu de plus de trois mois		5 126 025,35		7 908
ac) Dépôts d'épargne-construction		860 865 131,59	866 465 897,59	804 030
dont :				812 713
sur contrats résiliés	EUR	6 908 272,32		(5 435)
sur contrats alloués	EUR	20 295 339,09		(18 635)
b) autres dettes				
ba) à vue		1 382 443 630,05		1 431 289
bb) à durée convenue ou délai de résiliation		3 833 678 217,19	5 216 121 847,24	3 839 731
dont :				5 271 020
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	118 253 357,13		(84 683)
titres publics nominatifs émis	EUR	1 196 594 397,70		(1 170 575)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
			Report :	10 101 136
			9 810 343 114,98	

## Actif

	31/12/2019			31/12/2018
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	13 435 687 196,53	12 949 578
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>				
a) Billets de trésorerie				
aa) d'émetteurs publics	0,00			0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 0,00			(0)
ab) d'autres émetteurs	0,00	0,00		0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 0,00			0
b) Emprunts et obligations				
ba) d'émetteurs publics	257 962 363,69			248 565
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 257 962 363,69			(248 565)
bb) d'autres émetteurs	573 698 703,02	831 661 066,71		1 126 572
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 486 744 261,19			1 375 137
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR 486 744 261,19			(725 938)
c) Propres obligations		61 895 581,87	893 556 648,58	41 962
Montant nominal	EUR 61 800 000,00			1 417 099
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b>			238 354 513,63	470 377
<b>6a. Portefeuille de titres de transaction</b>			0,00	0
<b>7. Participations</b>			13 088 412,33	14 178
dont :				
dans des établissements de crédit	EUR 1 359 913,77			(1 360)
dans des instituts de services financiers	EUR 0,00			(0)
<b>8. Parts dans des entreprises liées</b>			325 000,00	325
dont :				
dans des établissements de crédit	EUR 0,00			(0)
dans des instituts de services financiers	EUR 0,00			(0)
<b>9. Actifs fiduciaires</b>			58 875,59	614
dont :				
crédits fiduciaires	EUR 58 875,59			(614)
<b>10. Créances de compensation sur l'État et obligations résultant de leur échange</b>			0,00	0
		Report :	14 581 070 646,66	14 852 171

## Passif

	31/12/2019			31/12/2018
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	9 810 343 114,98	10 101 136
<b>3. Dettes titrisées</b>				
a) Obligations émises		3 732 321 529,49		3 678 451
dont :				
titres hypothécaires	EUR	310 936 043,51		(300 979)
titres publics	EUR	756 501 491,16		(816 789)
autres obligations	EUR	2 664 883 994,82		(2 560 683)
b) Autres dettes titrisées		0	3 732 321 529,49	0
dont :				3 678 451
billets de trésorerie	EUR	0,00		(0)
propres acceptations et billets à ordre en circulation	EUR	0,00		(0)
<b>3a. Portefeuille de titres de transaction</b>			0,00	0
<b>4. Passifs fiduciaires</b>			58 875,59	614
dont :				
crédits fiduciaires	EUR	58 875,59		(614)
<b>5. Autres dettes</b>			49 750 914,34	36 971
<b>6. Comptes de régularisation</b>			32 126 732,44	33 076
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR	16 546 927,21		(15 364)
autres	EUR	15 579 805,23		(17 711)
<b>6a. Passifs d'impôt différé</b>			0,00	0
<b>7. Provisions</b>				
a) Provisions pour pensions et obligations similaires		36 805 245,20		32 858
b) Provisions pour impôts		5 456 332,97		8 316
c) Autres provisions		18 191 775,77	60 453 353,94	23 399
				64 573
<b>7a. Fonds technique de garantie pour l'épargne-construction</b>			21 000,00	21
		Report :	13 685 075 520,78	13 914 841

## Actif

	31/12/2019			31/12/2018
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	14 581 070 646,66	14 852 171
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>				
a) Droits de propriété industrielle, droits et valeurs similaires générés en interne		0,00		0
b) Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux		0,00		
		2 659 453,00		2 998
c) Goodwill		0,00		0
d) Avances et acomptes		500 800,00	3 160 253,00	381
				3 379
<b>12. Immobilisations corporelles</b>			2 293 094,44	2 329
<b>13. Autres éléments de l'actif circulant</b>			17 954 769,38	10 001
<b>14. Comptes de régularisation</b>			32 894 430,29	20 243
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR 28 984 244,52			(14 240)
autres	EUR 3 910 185,77			(6 003)
<b>15. Actifs d'impôt différé</b>			32 531 992,12	30 983
<b>Somme des actifs</b>			14 669 905 185,89	14 919 106

## Passif

	31/12/2019			31/12/2018
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	13 685 075 520,78	13 914 841
<b>8. Capital subordonné</b>			164 800 000,00	59 800
<b>9. Capital en droit de jouissance</b>			0,00	0
dont :				
exigible avant expiration d'un délai de deux ans	EUR	0,00		(0)
<b>10. Fonds pour risques bancaires généraux</b>			252 199 856,84	230 175
dont :				
poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	495 000,00		(470)
<b>11. Capitaux propres</b>				
a) Capital souscrit				
aa) Capital social		254 619 407,03		250 119
ab) Apports tacites		55 000 000,00	309 619 407,03	218 053
				468 172
b) Réserve de capitaux			69 084 905,58	69 085
c) Bénéfices non distribués				
ca) Réserves statutaires		69 399 890,21		67 271
cb) Autres bénéfices non distribués		100 569 759,04	169 969 649,25	88 704
				155 975
d) Bénéfice au bilan			19 155 846,41	21 056
				714 288
<b>Somme des passifs</b>			14 669 905 185,89	14 919 106

**1. Passifs éventuels**

a) Passifs éventuels découlant d'effets transmis et décomptés	0,00		0
b) Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie		366 011 583,31	387 140
c) Obligation résultant du recours à des sûretés pour des engagements de tiers	0,00	366 011 583,31	0
			387.140

**2. Autres obligations**

a) Obligations de reprise d'opérations de mise en pension	0,00		0
b) Engagements de placement et engagements fermes	0,00		0
c) Engagements de crédits irrévocables	990 932 486,60	990 932 486,60	1 263 455
			1 263 455

## COMPTE DE RÉSULTAT DE LA LANDESBANK SAAR SUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

	EUR	2019 EUR	EUR	2018 en kEUR
1. Produit des intérêts résultant				
a) d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	264 153 299,89			262 774
dont :				
produit des intérêts de la caisse d'épargne-construction				
de prêts d'épargne-logement	EUR 952 917,52			(998)
de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR 14 680 317,35			(15 140)
d'autres prêts à la construction	EUR 8 820 086,76			(7 603)
b) de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	12 142 038,53	276 295 338,42		17 667
				280 441
2. Intérêts négatifs résultant de placements financiers				
a) intérêts négatifs résultant d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	-6 979 595,48			-6 362
b) intérêts négatifs résultant de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	0,00	-6 979 595,48	269 315 742,94	0
				-6 362
3. Charges d'intérêts				
Charges d'intérêts issues des opérations bancaires		156 072 070,24		162 900
dont :				
pour dépôts d'épargne-construction	EUR 9 912 963,94			(10 617)
4. Intérêts positifs résultant d'emprunts				
Intérêts positifs résultant des opérations bancaires (emprunts)		5 184 906,89	150 887 163,35	6 168
			118 428 579,59	117 347
5. Produits courants sur				
a) des actions et autres titres à revenu variable		8 576 897,01		6 925
b) des participations		745 610,15		890
c) des parts dans des entreprises liées		0,00	9 322 507,16	0
				7 815
6. Produits sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert (partiel) de bénéfices			66 191,13	333
		Report :	127 817 277,88	125 495

			2019	2018
			EUR	en kEUR
			Report :	125 495
7. Commissions perçues			27 066 100,77	24 651
dont :				
commissions perçues sur la caisse d'épargne-construction				
sur la conclusion et la négociation de contrats	EUR	5 436 746,54		(5 249)
sur le régime de prêt après l'allocation	EUR	0,00		(0)
sur la mise à disposition et le traitement de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR	0,00		(0)
8. Commissions versées			16 611 539,56	20 298
dont :				4 353
pour la conclusion et la négociation de contrats de la caisse d'épargne-construction	EUR	10 855 842,56		(10 551)
9. Produit net du portefeuille de titres de transaction				205
dont :				
dotation au poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	25 000,00		(25)
10. Autres produits d'exploitation				3 734
dont :				
résultat de la conversion monétaire	EUR	0,00		
11. Charges administratives générales				
a) Frais de personnel				
aa) Salaires			34 814 545,21	36 918
ab) Charges sociales et dépenses de retraite et d'assistance			10 103 272,45	9 811
dont :				46 729
retraite	EUR	4 179 211,27		(3 785)
b) Autres charges administratives			36 262 881,41	36 411
				83 140
12. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles				1 601
13. Autres charges d'exploitation				5 533
dont :				
résultat de la conversion monétaire	EUR	1 481 133,39		(1 176)
14. Amortissements et provisions sur créances et certains titres, reprise de provisions dans les opérations de crédit				5 856
			Report :	49 369
			41 968 431,91	

	EUR	2019 EUR	EUR	2018 en kEUR
		Report :	41 968 431,91	49 369
15. Dotations au fonds pour les risques bancaires généraux		22 000 000,00		390
16. Produits découlant de la reprise du fonds pour les risques bancaires généraux		0,00	-22 000 000,00	
				-390
17. Amortissements et provisions sur participations, parts dans des entreprises liées et titres ayant le caractère d'immobilisations financières		102 078,31		14 261
18. Produits résultant d'attributions à des participations, des parts dans des entreprises liées et des titres ayant le caractère d'immobilisations financières		25 007 609,87	24 905 531,56	4 939
				-9 322
19. Charges liées à la reprise de perte			37 475,34	38
20. Résultat de l'activité courante			44 836 488,13	39 619
21. Produits exceptionnels		0,00		0
22. Charges exceptionnelles		344 858,80		345
23. Résultat exceptionnel			-344 858,80	-345
24. Impôts sur le revenu et les bénéfices		23 999 087,67		15 840
dont :				
impôts différés	EUR -1 549 424,09			(-9 304)
25. Autres impôts ne figurant pas au poste 13		-791 732,13	23 207 355,54	38
				15.878
26. Résultat de l'exercice			21 284 273,79	23 396
27. Dotations aux bénéfices non distribués				
a) réserves statutaires		2 128 427,38		2 340
b) autres bénéfices non distribués		0,00	2 128 427,38	0
				2.340
28. Bénéfice au bilan			19 155 846,41	21 056



## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

La présentation de l'état des variations des capitaux propres s'est basée sur la norme allemande de présentation des comptes (DRS) 22, publiée dans le Journal officiel allemand le 22 septembre 2017. L'état des variations des capitaux propres donne des informations sur l'évolution des capitaux propres de la SaarLB.

en kEUR	Capital souscrit		Réserve de capitaux	Résultats non distribués		Bénéfice au bilan	Capitaux propres
	Capital social	Apports tacites		Réserves statutaires	Autres bénéfices non distribués		
<b>Situation au 01/01/2019</b>	<b>250 119</b>	<b>218 053</b>	<b>69 085</b>	<b>67 271</b>	<b>88 704</b>	<b>21 056</b>	<b>714 288</b>
Dotations/prélèvements apports tacites	-	-163 053	-	-	-	-	-163 053
Dotations/prélèvements réserve de capitaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	2 128	11 866	-13 994	-
Distributions	-	-	-	-	-	-9 191	-9 191
Autres variations	4.500	-	-	-	-	-	4 500
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	21 284	21 284
<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>254 619</b>	<b>55 000</b>	<b>69 085</b>	<b>69 399</b>	<b>100 570</b>	<b>19 155</b>	<b>567 828</b>

Des interdictions de distribution de dividendes existent en relation avec les impôts différés et les provisions pour retraites d'un montant de 36 731 kEUR (contre 35 419 kEUR au 31/12/2018). Pour plus de détails, voir annexe n° (14).

## **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ».

Le fonds financier comptabilisé correspond au poste de bilan Réserve de trésorerie et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Le fonds financier n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et les clients, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et les clients, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires ainsi que les variations affectant le capital subordonné.

en kEUR	2019	2018
<b>Résultat de l'exercice / perte de l'exercice</b>	<b>21 284</b>	<b>23 396</b>
<b>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cash-flow des activités opérationnelles</b>		
Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances et actifs immobilisés	16 605	7 737
Hausse / baisse des provisions	-1 260	6 836
Autres charges / produits sans effet de trésorerie	1 234	-2 905
Bénéfice / perte découlant de la cession d'actifs immobilisés	-24 411	-1 538
Autres ajustements (solde)	-344	-344
<b>Total intermédiaire</b>	<b>-8 176</b>	<b>9 786</b>
Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments sans effet de trésorerie		
Hausse / baisse des créances sur les établissements de crédit	-267 882	520 603
Hausse / baisse des créances sur clients	-1 059 617	-544 118
Hausse / baisse des titres (hormis les immobilisations financières)	-21 833	-38 230
Hausse / baisse d'autres actifs résultant des activités opérationnelles	-12 845	8 524
Hausse / baisse des dettes envers les établissements de crédit	-273 301	-72 680
Hausse / baisse des dettes envers les clients	24 411	532 373
Hausse / baisse des dettes titrisées	53 871	6 043
Hausse / baisse d'autres passifs résultant des activités opérationnelles	11 831	-438
Charges des intérêts / produits des intérêts	-127 817	-125 495
Charges / produits résultant de postes exceptionnels	345	345
Charge d'impôt / produit de l'impôt	23 999	15 840
Intérêts et dividendes perçus	294 240	284 133
Intérêts versés	-193 344	-164 755
Encaissements exceptionnels	0	85
Paievements exceptionnels	-3	0
Paievements / remboursements d'impôts sur les bénéfices	-36 169	-13 812
<b>Cashflow des activités opérationnelles</b>	<b>-1 571 008</b>	<b>441 600</b>
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations financières	1 210 557	506 678
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations financières	-408 395	-360 079
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations corporelles	0	42
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles	-785	-246
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations incorporelles	0	0
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations incorporelles	-367	-87
<b>Cashflow des activités d'investissement</b>	<b>801 010</b>	<b>146 308</b>
Encaissements provenant de dotations en capitaux propres	-136 528	-14 585
Paievements aux actionnaires	-9 191	-9 191,0
Autres paievements	0	-
Variations de trésorerie résultant d'autres capitaux (solde)	105 000	34 300
<b>Cashflow des activités de financement</b>	<b>-40 719</b>	<b>10 524</b>
<b>Fonds financier à la fin de la période précédente</b>	<b>1 562 001</b>	<b>963 568</b>
Cashflow des activités opérationnelles	-1 571 008	441 600
Cashflow des activités d'investissement	801 010	146 308
Cashflow des activités de financement	-40 719	10 524
<b>Fonds financier à la fin de la période</b>	<b>751 284</b>	<b>1 562 001</b>

# Sommaire – Annexe 2019

<b>Annexe</b> .....	<b>69</b>
<b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation</b> .....	<b>69</b>
(1) Principes.....	69
(2) Conversion monétaire .....	69
(3) Méthodes comptables et d'évaluation .....	70
<b>Informations sur le bilan</b> .....	<b>74</b>
(4) Actifs .....	74
(5) Passifs .....	78
(6) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....	79
(7) Impôts différés .....	80
<b>Informations concernant le compte de résultat</b> .....	<b>81</b>
<b>Autres informations</b> .....	<b>82</b>
(8) Affectation des bénéfices .....	82
(9) Rapport additionnel .....	82
(10) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan .....	84
(11) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....	85
(12) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur .....	85
(13) Informations sur les montants ne pouvant être distribués .....	87
(14) Effectifs.....	87
(15) Rémunération des membres du comité de direction et du conseil d'administration.....	88
(16) Honoraires du commissaire aux comptes .....	88
(17) Prestations fournies à des tiers.....	89
(18) Opérations de mise en pension et emprunts de titres .....	89
(19) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux .....	89
(20) Parts détenues par la SaarLB .....	96
(21) Organes administratifs de la SaarLB.....	97
(22) Relations avec des entreprises et personnes liées .....	99
(23) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi .....	100
<b>Déclaration des représentants légaux</b> .....	<b>101</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b> .....	<b>102</b>

## ANNEXE

La SaarLB est sise à Sarrebruck et est inscrite dans le registre de commerce auprès du Tribunal d'Instance de Sarrebruck (HRA 8589).

# Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation

### (1) PRINCIPES

Les comptes annuels de la SaarLB concernant l'exercice 2019 (exercice) ont été établis selon les dispositions du code de commerce HGB, le règlement régissant la comptabilité des établissements de crédit (RechKredV) et les dispositions de la loi sur les obligations hypothécaires. Le bilan et le compte de résultat sont structurés sur la base du formulaire général RechKredV. Les positions prescrites pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne-construction ont été complétées sous forme d'informations secondaires car elles ne représentent pas l'activité commerciale prioritaire de la banque. Les informations sur l'annexe concernant les activités de la caisse d'épargne-construction figurent dans les comptes annuels de la LBS publiés séparément.

La SaarLB n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés au titre de l'article 290 paragraphe 5 HGB car elle a uniquement des succursales qui, conformément à l'article 296 paragraphe 2 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans des états financiers consolidés.

En tant qu'entreprise cotée en bourse qui n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés, la SaarLB a complété ses comptes annuels par un tableau des flux de trésorerie et un état des variations des capitaux propres conformément à l'article 264 paragraphe 1 phrase 2 HGB.

### (2) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères ont été convertis aux taux de référence de la BCE au 31 décembre 2019 conformément à l'article 256a HGB. Les opérations au comptant en suspens sont converties au cours au comptant à la date de clôture du bilan. Pour les contrats à terme en suspens, le cours à terme est subdivisé en un élément 'comptant' et un élément 'intérêt'.

Étant donné que les actifs, les dettes ou les contrats à terme par devise sont couverts particulièrement par des actifs, des dettes ou d'autres contrats à terme dans la même devise, les charges et produits sont pris en considération dans le compte de résultat (article 340h HGB), inscrits dans les Autres produits d'exploitation (dans les Autres produits d'exploitation l'année passée).

Le montant des actifs et des dettes libellés en devises étrangères s'élève au total à 160 216 kEUR et 75 512 kEUR.

### **(3) MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION**

Les actifs, les dettes, les comptes de régularisation, les charges et les produits sont inscrits au bilan selon les dispositions des articles 246 et suivants HGB, les actifs et les dettes sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB – pour autant qu'ils ne soient pas codifiés dans des réglementations spéciales pour établissements de crédit (articles 340a et suivants HGB).

La réserve de trésorerie est inscrite au bilan à la valeur nominale.

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale. Les agios et disagios sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis. Il est tenu compte des risques dans les opérations de crédit en procédant à des corrections de valeur sur créances et en constituant des provisions pour passifs éventuels et autres engagements. Les montants de corrections de valeur individuelle nécessaires sont déterminés par comparaison entre l'utilisation du crédit et la valeur actualisée des flux de paiement attendus à l'avenir. Pour les créances sur les établissements de crédit et les clients ainsi que pour les passifs éventuels et engagements de crédit pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur et ceux ne nécessitant, après analyse individuelle des informations objectives, aucune correction de valeur, une correction de valeur de portefeuille forfaitaire est calculée sur la base des probabilités de défaillance historiques et des pertes attendues. Ces probabilités de défaillance sont continuellement actualisées dans le cadre d'une procédure de backtesting.

Il existe par ailleurs une provision pour risques bancaires généraux au titre de l'article 340f HGB ainsi qu'un « Fonds pour risques bancaires généraux » conformément à l'article 340g HGB.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont le caractère d'actifs immobilisés lorsqu'il est prévu de les conserver. L'évaluation se fait aux coûts d'acquisition ou, en cas de dépréciation durable, à la juste valeur plus faible ; les dépréciations temporaires ne sont pas comptabilisées en charges conformément à l'article 253 paragraphe 3 en relation avec l'article 340e HGB. Une dépréciation est temporaire lorsqu'elle est exclusivement due aux intérêts et qu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que la SaarLB peut donc estimer que les titres correspondants seront remboursés à la valeur nominale.

Pour une présentation plus précise des résultats, la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements est prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible, quelle que soit la durée d'une dépréciation.

Les titres de l'actif circulant sont comptabilisés aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible.

Les emprunts de titres sont inscrits au bilan comme des opérations de prise en pension au sens de l'article 340b paragraphe 2 HGB : il n'est pas procédé à la comptabilisation d'une entrée (emprunt) ou d'une sortie (prêt). Les titres prêtés sont évalués selon les dispositions de l'article 253 paragraphe 3 ou paragraphe 4 en relation avec l'article 340 e paragraphe 1 HGB ; les titres empruntés, quant à eux, ne sont pas évalués. Il est tenu compte du manque de solvabilité de l'emprunteur par la constitution d'une provision pour risques.

Les participations et les parts dans des entreprises liées sont comptabilisées aux coûts d'acquisition et/ou à la juste valeur plus faible.

Le patrimoine fiduciaire est inscrit au bilan à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminuées des amortissements prévus en fonction de la durée d'utilité. La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique ou commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.

En règle générale, la SaarLB se base sur les durées d'utilité suivantes :

- Agencements et aménagements : 3 - 15 ans
- Immobilisations incorporelles : 3 - 5 ans.

En cas de dépréciation durable, il est procédé à un amortissement non planifié. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti.

Les autres actifs sont inscrits au bilan à la valeur nominale ou à la juste valeur plus faible conformément à l'article 253 paragraphe 4 HGB.

La SaarLB détermine également des impôts différés actifs et passifs en application de l'article 274 paragraphe 1 HGB et les affiche au bilan sous forme de solde. La détermination des impôts différés au 31 décembre 2019 s'est fondée sur un taux d'imposition de 32,975 % (contre 32,975 % au 31/12/2018).

Les passifs sont inscrits au bilan au montant d'exécution. Conformément à l'article 250 paragraphe 3 HGB, les agios et disagios sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis.

Les provisions pour pensions sont constituées selon des principes actuariels conformément aux dispositions de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Le calcul se base sur un taux d'actualisation de 2,71 % par an, une évolution des droits en formation de 2,5 % par an et une évolution tendancielle des pensions de 2 % par an.

Le taux d'actualisation s'est fondé sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2019, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB pour une échéance résiduelle supposée de 15 ans. Le taux d'intérêt a été extrapolé sur la fin de l'année conformément à IDW RS HFA 30 Tz. 65.

La dotation aux provisions pour pensions se fait conformément aux probabilités de décès des tables Heubeck 2018 G et compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis. Il est fait usage de la disposition transitoire conformément à l'article 67 paragraphe 1 de la loi introductive au code de commerce allemand (EGHGB) qui permet de répartir sur une période de 15 ans la différence résultant de la loi allemande de modernisation du droit de bilan (BilMoG) pour les provisions pour pensions au 31/12/2009 (voir également les « informations concernant le compte de résultat »). Les provisions pour pensions qui, pour cette raison, ne figurent pas au bilan s'élèvent

à 1 724 kEUR au 31/12/2019 (contre 2 069 kEUR au 31/12/2018). La différence entre la valeur des provisions sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans s'élève à 4 199 kEUR (contre 4 436 kEUR au 31/12/2018). Ce montant ne peut être distribué.

Des actifs d'un montant de 663 kEUR (contre 641 kEUR au 31/12/2018) qui servent uniquement à satisfaire aux engagements au titre des retraites sont hors de portée de tous les autres créanciers et ont donc été compensés avec les dettes conformément à l'article 246 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Ces actifs sont des droits (valeurs de rachat) résultant de réassurances, dont les coûts d'acquisition s'élèvent à 663 kEUR (contre 641 kEUR au 31/12/2018). Les coûts d'acquisition correspondent aux justes valeurs. Le montant de l'exécution des dettes s'établit à 663 kEUR (641 kEUR au 31/12/2018). Les charges d'intérêt de 22 kEUR (20 kEUR au 31/12/2018) ont été compensées avec les produits des intérêts pour un montant correspondant.

Par ailleurs, des provisions à hauteur du montant d'exécution nécessaire et jugé raisonnable conformément à l'article 253 paragraphe 1 phrase 2 HGB sont constituées pour les dettes incertaines et les risques de perte sur des opérations en cours. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées au taux du marché moyen des sept dernières années (publié par la Banque Fédérale Allemande) correspondant à leur durée résiduelle, pour autant que cette actualisation soit significative.

Les provisions pour jubilés et travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été déterminées sur la base de différentes expertises actuarielles conformément aux tables Heubeck 2018 G. Les provisions pour jubilés ont été constituées compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis, d'un taux de fluctuation de 2,5 % et d'un taux d'actualisation de 1,96 %. Les calculs se sont fondés sur un taux d'actualisation pour une échéance résiduelle moyenne de 15 ans (article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB). Les provisions pour travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été formées compte tenu d'un taux d'actualisation de 0,63 % et d'une évolution tendancielle des salaires de 2,5 %. L'actualisation des engagements s'est faite compte tenu d'une échéance résiduelle moyenne de deux ans. Les taux d'actualisation se sont fondés sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2019, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 4 HGB, les taux d'intérêt ont été extrapolés sur la fin de l'année.

La constitution d'une provision pour un excédent sur engagements découlant des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts est examinée conformément aux dispositions de l'article 340a en relation avec l'article 249 paragraphe 1 phrase 1, alt. 2 HGB et de l'avis de l'IDW - IDW, RS, BFA 3 nouvelle version (évaluation sans perte). Il doit être tenu compte dans la détermination d'un éventuel excédent sur engagements dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts non seulement de l'évaluation du poste intérêts de tout le portefeuille bancaire, mais aussi des coûts liés aux risques et des coûts administratifs. On applique la méthode de l'actualisation pour calculer une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts. Il n'y a pas eu d'excédent sur engagements, de sorte qu'il n'a pas été constitué de provision.

Un recours aux passifs éventuels affichés au bilan (cautionnements d'un montant de 366 012 kEUR) n'est pas probable. Cette estimation se base sur des analyses de la solvabilité des différents emprunteurs. L'utilisation des engagements de crédit irrévocables (d'un montant de 990 932 kEUR) se fait sur la base des dispositions contractuelles. Les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables inscrits au bilan ne contiennent aucun poste individuel significatif.



Pour couvrir le risque lié aux variations du taux d'intérêt, la SaarLB forme des micro-unités d'évaluation. Les unités d'évaluation sous forme d'opérations aller-retour sont également reproduites comme micro-unité d'évaluation aux termes de l'article 254 HGB. Les instruments de base et de couverture sont des dérivés (volume nominal de 4 308 millions d'euros au 31/12/2019 contre 4 499 millions d'euros au 31/12/2018) dont les paramètres de risque déterminants ont été ajustés de manière à ce que les variations de valeur des opérations de base et celles des opérations de couverture se compensent sur la durée totale des opérations. Étant donné qu'il s'agit de relations de couverture parfaites, il n'est procédé ni à une évaluation de l'opération de base ni à une évaluation de l'opération de couverture en ce qui concerne le risque couvert (méthode du gel). L'effectivité de l'unité d'évaluation est déterminée par le principe de la correspondance des éléments critiques (critical term match). Le montant du risque couvert est de 114 887 kEUR au 31 décembre 2019 (contre 92 621 kEUR au 31/12/2018).

Les dérivés du portefeuille des immobilisations ne sont pas inscrits au bilan. Il est tenu compte de ces dérivés dans le calcul d'une éventuelle provision pour perte sur opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont régularisés conformément à la période de référence et comptabilisés dans les créances sur les établissements de crédit et les clients ou dans les dettes envers les établissements de crédit et les clients. Les produits et les charges des intérêts des swaps couvrant les risques (nets) sont comptabilisés dans les produits des intérêts ou les charges des intérêts.

# Informations sur le bilan

## (4) ACTIFS

N° en kEUR	Postes de bilan	31/12/2019	31/12/2018
<b>Pos 3</b>	<b>Créances sur les établissements de crédit</b>		
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	537	862
	Créances sur des caisses d'épargne affiliées	89 708	13 340
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	171 260	170 574
<b>Pos 4</b>	<b>Créances sur clients</b>		
	Créances sur des entreprises liées	-	169
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	19 962	11 818
	Créances subordonnées	20 921	10 000
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	3 794 379	3 691 124
<b>Pos 5</b>	<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
	b) Emprunts et obligations		
	ba) d'émetteurs publics		
	négociables en bourse et cotés en bourse	257 962	248 565
	bb) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse et cotés en bourse	568 699	1 121 572
	négociables en bourse, non cotés en bourse	5 000	5 000
	obligations subordonnées et autres titres à revenu fixe	10 000	10 000
	c) Propres obligations		
	négociables en bourse et cotées en bourse	61 896	41 962
<b>Pos 9</b>	<b>Actifs fiduciaires</b>		
	Créances sur clients	59	614
<b>Pos 12</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Voir tableau des immobilisations		
<b>Pos 13</b>	<b>Autres actifs</b>		
	Sont comptabilisés ici pour l'essentiel		
	droits découlant du transfert de bénéfices	0	332
	droits à remboursement d'impôts	8 966	1 166
	cautions constituées auprès d'établissements boursiers	4 028	3 261
	primes pour les opérations sur options	1 552	2 035
<b>Pos 14</b>	<b>Compte de régularisation</b>		
	Régularisation des disagios de dettes et emprunts émis	2 562	986
	Régularisation des disagios découlant d'emprunts émis	2 654	2 789
	Régularisation des disagios découlant de créances	23 768	10 465

Les participations et les parts détenues dans des entreprises liées ne contiennent pas de parts négociables en bourse.

Tableau des immobilisations

en kEUR	Coûts d'acquisition et de construction				
	01/01/2019	Entrées	Sorties	Transferts comptables	31/12/2019
Immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	18 894	785	37	-	19 642
Immobilisations incorporelles	11 604	367	-	-	11 971
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	11 223	247	-	-	11 470
Avances et acomptes	381	120	-	-	501
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 399 435	389 523	942 029	-	846 929
Actions et autres titres à revenu variable <sup>2)</sup>	447 679	18 872	243 144	-	223 407
Participations	17 360	-	1 090	-	16 270
Parts dans des entreprises liées	325	-	-	-	325
<b>Total</b>	<b>1 895 297</b>	<b>409 547</b>	<b>1 186 300</b>	<b>-</b>	<b>1 118 544</b>

en kEUR	Amortissements					
	01/01/2019	Entrées	Sorties	Transferts comptables	Acquisitions	31/12/2019
Immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	16 565	808	24	-	-	17 349
Immobilisations incorporelles	8 225	586	-	-	-	8 811
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	8 225	586	-	-	-	8 811
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>2)</sup>	36 757	393	15 346	-	1 584	20 220
Actions et autres titres à revenu variable	23 477	4	21 168	-	9	2 304
Participations	3 182	-	-	-	-	3 182
Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>88 206</b>	<b>1 791</b>	<b>36 538</b>	<b>-</b>	<b>1 593</b>	<b>51 866</b>

<sup>1)</sup> Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 2 293 kEUR.

<sup>2)</sup> Les amortissements et les acquisitions représentent la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

## Indications sur les valeurs comptables et les justes valeurs

en kEUR	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles	2 293	2 329	-	-
Immobilisations incorporelles	3 160	3 379	-	-
Concessions, droit de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	2 659	2 998	-	-
Avances et acomptes	501	381	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres avec charges latentes	257 579	312 975	254 083	309 393
Titres avec réserves latentes	635 978	1 047 018	652 042	1 065 751
<b>Total</b>	<b>893 557</b>	<b>1 359 993</b>	<b>906 125</b>	<b>1 375 144</b>
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres avec réserves latentes	233 359	132 845	240 482	135 320
<b>Total</b>	<b>233 359</b>	<b>132 845</b>	<b>240 482</b>	<b>135 320</b>
Participations	13 088	14 178	13 088	14 178
Parts dans des entreprises liées	325	325	325	325
<b>Somme</b>	<b>13 413</b>	<b>14 503</b>	<b>13 413</b>	<b>14 503</b>
<b>Total</b>	<b>1 145 782</b>	<b>1 513 049</b>	<b>1 160 020</b>	<b>1 524 967</b>

Pour ce qui est de l'évaluation des titres, voir (3) Méthodes comptables et d'évaluation.

Dans les obligations qui sont traitées comme des immobilisations, les charges latentes s'élèvent à 3 496 kEUR (contre 3 582 kEUR l'année passée). Il n'a pas été réalisé d'amortissement à la valeur minimale car il s'agit de dépréciations temporaires dues exclusivement aux intérêts. Étant donné qu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que les titres peuvent être conservés jusqu'à l'échéance, la SaarLB part du principe que les titres concernés seront remboursés à la valeur nominale.

Les actions et autres titres à revenu variable, qui sont traités comme des actifs immobilisés, ne contiennent pas de charges latentes.

### Sociétés d'investissement

Les parts ou les actions dans des fonds d'investissement nationaux ou des fonds d'investissement étrangers comparables, indiquées ci-dessous, dépassent un taux de 10 % :

	Valeur comptable (VC) 31/12/2019 en kEUR	Valeur du marché (VM) 31/12/2019 en kEUR	Différence (VM-VC) en kEUR	Distribution 2019 en kEUR	Restitution journalière possible	Documents AfA (amortissement pour usure) 2019 en kEUR
<b>Fonds obligataires</b>						
Fonds SBLB	65 544	67 444	1 900	270	Oui	-
Fonds SBLB 2	63 717	66 919	3 202	346	Oui	-
Fonds SBLBHA	-	-	-	1 384	Oui	-
<b>Fonds immobiliers</b>						
LBImmoInvest	47 251	47 903	652	-	Non	-
<b>Fonds de capital-risque</b>						
AIRFI	0	0	-	-	Non	-

Les fonds obligataires et les fonds immobiliers sont des fonds spéciaux dans lesquels la SaarLB est le seul porteur de parts.

À la date de clôture des comptes annuels, la possibilité de restitution journalière des parts détenues dans le fonds immobilier LBImmoInvest est limitée en ce sens qu'une prime de reprise est perçue en cas de restitution des parts, que le fonds commun de placement est liquidé en cas de restitution de toutes les parts et/ou que la société peut refuser durant une période limitée de reprendre les parts pour des raisons de liquidité aux fins de protection des investisseurs.

L'Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement (AIRFI) est un fonds de capital-risque de droit français. Sur le volume d'investissement, 50 % proviennent du secteur public, le reste du secteur privé, comme le prévoient les dispositions réglementaires. Le fonds a principalement investi en Alsace et dans l'est de la France, il existe par ailleurs des engagements dans les zones allemandes et suisses limitrophes. Les sociétés ciblées par ces investissements sont de petites et moyennes entreprises dont les effectifs atteignent au plus 500 salariés et dont le total au bilan ne dépasse pas 75,0 millions d'euros, ces entreprises affichant toutefois un potentiel de croissance. En regard de la situation économique insuffisante du fonds, il a été nécessaire de procéder à des amortissements de la valeur comptable au cours des années passées.

## (5) PASSIFS

N°	Positions de bilan	31/12/2019 en kEUR	31/12/2018 en kEUR
<b>Pos. 1</b>	<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	81 560	94 273
	Dettes envers les caisses d'épargne affiliées	107 136	200 731
<b>Pos. 2</b>	<b>Dettes envers les clients</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	285	489
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	21 403	9 545
<b>Pos. 3</b>	<b>Dettes titrisées</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
<b>Pos. 4</b>	<b>Passifs fiduciaires</b>		
	Dettes envers les établissements de crédit	-	553
	Dettes envers les clients	59	61
<b>Pos. 5</b>	<b>Autres dettes</b>		
	Cette position englobe pour l'essentiel les		
	intérêts sur les apports tacites	2 705	14 043
	intérêts sur les dettes subordonnées	2 542	783
	primes sur options encaissées	15 677	12 597
	impôts et charges sociales à payer	3 478	1 857
	comptes de conversion monétaire	251	1 794
	avances et acomptes et autres dettes	23 670	5 766
<b>Pos. 6</b>	<b>Comptes de régularisation</b>		
	Régularisation des agios découlant de dettes	572	628
	Régularisation des agios découlant d'obligations émises	14 419	12 665
	Régularisation des disagios découlant de créances	1 556	2 072
<b>Pos. 8</b>	<b>Dettes subordonnées</b>		
	Obligations nominatives	164 800	59 800

### À propos des autres dettes :

La hausse des avances et acomptes et autres dettes s'explique pour l'essentiel par des avances et acomptes effectués par des clients du marché financier secondaire dans un ordre de grandeur de 15 200 kEUR.

### À propos des dettes subordonnées :

Ces emprunts ne peuvent être assortis d'une obligation de remboursement avant terme. Aucune obligation nominative ne dépasse 10 % du montant total des dettes subordonnées.

Toutes les dettes subordonnées ont une échéance résiduelle supérieure à deux ans.

Les charges relatives aux dettes subordonnées s'élèvent à 3 820 kEUR (contre 1 002 kEUR l'année passée).

En cas de procédure d'insolvabilité ou de liquidation, les créanciers des dettes subordonnées ne sont remboursés qu'après satisfaction de tous les créanciers non subordonnés. Les conditions contractuelles ou d'emprunt ne prévoient pas de transformation en capital ou d'autres formes d'engagement.

## (6) VENTILATION DES POSTES DU BILAN PAR DURÉE RÉSIDUELLE

### Actifs

N°	Position de bilan	31/12/2019 en kEUR	31/12/2018 en kEUR
<b>Pos 3b)</b>	<b>Autres créances sur les établissements de crédit</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	385 227	272 062
	entre 3 mois et 1 an	128 527	113 615
	entre 1 an et 5 ans	1 055	339
	supérieure à 5 ans	537	750
<b>Pos 4</b>	<b>Créances sur clients</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	480 289	462 945
	entre 3 mois et 1 an	952 776	752 984
	entre 1 an et 5 ans	4 643 140	3 994 987
	supérieure à 5 ans	5 538 191	5 428 812
	Créances à durée indéterminée	187 190	131 723
<b>Pos 5</b>	<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	142 247	261 642

## Passifs

N°	Poste de bilan	31/12/2019 en kEUR	31/12/2018 en kEUR
<b>Pos 1b)</b>	<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	444 488	651 978
	entre 3 mois et 1 an	599 047	498 373
	entre 1 an et 5 ans	1 144 433	1 236 485
	supérieure à 5 ans	1 315 145	1 320 302
<b>Pos 2ab)</b>	<b>Dettes envers les clients – dépôts d'épargne</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	475	775
	entre 3 mois et 1 an	5 123	7 855
	entre 1 an et 5 ans	3	53
	supérieure à 5 ans	-	-
<b>Pos 2bb)</b>	<b>Autres dettes envers les clients</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	712 943	772 356
	entre 3 mois et 1 an	744 415	761 955
	entre 1 an et 5 ans	716 350	655 900
	supérieure à 5 ans	1 659 970	1 649 520
<b>Pos 3a)</b>	<b>Obligations émises</b>		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	416 396	467 930

## (7) IMPÔTS DIFFÉRÉS

La détermination des impôts différés se fonde sur un taux d'imposition de 32,975 %. Les actifs et passifs d'impôt différé se répartissent comme suit sur les différents postes :

en kEUR	2019		2018	
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Créances	26 538		18 965	
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 657		1 522
Participations	373		470	
Parts dans des entreprises liées	-		-	
Immobilisations corporelles	-		-	
Autres actifs	1 383		1 765	
Dettes envers des établissements de crédit			6 287	
Autres dettes	90		90	
Provisions	5 805		4 927	
Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle	-		-	
<b>Total des impôts différés (compensé)</b>	<b>32 532</b>		<b>30 982</b>	



## Informations concernant le compte de résultat

Les produits d'intérêts négatifs sur les opérations monétaires résultent des avoirs de réserve dépassant les réserves obligatoires de l'institut auprès de la BCE. Les charges d'intérêts positives sur les opérations bancaires résultent de dépôts à terme ainsi que de dettes à long terme envers des clients. Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont indiqués dans le compte de résultat comme poste séparé.

Le poste 10 du compte de résultat « Autres produits d'exploitation » comprend, entre autres, les produits résultant de bénéfices comptables sur options à échéance à raison de 2 021 kEUR, des produits résultant de la reprise de provisions d'un montant de 3 239 kEUR, des produits en lien avec le transfert du portefeuille de détail pour 992 kEUR, un remboursement de cotisations du Sparkassenverband Saar d'un montant de 689 kEUR ainsi que le résultat de la conversion des devises étrangères à raison de 291 kEUR.

Sont compris dans le poste 13 du compte de résultat « Autres charges d'exploitation » des amortissements sur options à échéance à raison de 1 481 kEUR ainsi que des intérêts accumulés sur les provisions à long terme dans le domaine du personnel pour un montant de 3 547 kEUR.

Le poste 22 du compte de résultat « Charges extraordinaires » renferme exclusivement, conformément à l'article 67 paragraphe 1 EGHGB, le montant annuel résultant de la dotation à des provisions pour pensions ne figurant pas jusqu'à présent au compte de résultat (voir indication 3).

Les impôts sur le revenu et les bénéfices portent à raison de 27 611 kEUR sur le résultat de l'activité courante et à raison de 114 kEUR (comme l'année passée) sur le résultat exceptionnel. Les remboursements d'impôts sur le revenu et les bénéfices d'un montant de 3 663 kEUR portent sur les années précédentes.

Des explications plus détaillées sur le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion.

# Autres informations

## (8) AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 21 284 273,79 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 1 des statuts, 10 % (au moins) de l'excédent annuel sont affectés à la réserve statutaire sur bénéfices non distribués. Pour l'exercice 2019, il en découle un montant de dotation de 2 128 427,38 euros.

Reste un bénéfice au bilan de 19 155 846,41 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 2 des statuts, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les bénéfices comme suit :

	EUR
Dotations aux autres réserves sur bénéfices non distribués de la SaarLB	9 805 846,41
Distribution des bénéfices sur le capital social	9 350 000,00
	<b>19 155 846,41</b>

## (9) RAPPORT ADDITIONNEL

Les comptes annuels et le rapport de gestion de la SaarLB sont établis sur une période au cours de laquelle la pandémie de coronavirus évolue gravement à brefs intervalles.

À la date d'établissement du présent rapport de gestion, la pandémie de coronavirus s'est propagée dans plus de 100 pays dans le monde entier, avec plus de 350 000 personnes infectées (calcul de l'Université Johns Hopkins). La tendance est à la hausse. Les répercussions se font également ressentir dans les marchés principaux de la SaarLB. L'Institut Robert Koch a classé par exemple la Région Grand Est (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) zone à risques.

Des mesures de grande ampleur, qui se traduisent par une forte restriction de la vie publique, ont été prises à l'échelle internationale et nationale pour endiguer la pandémie de coronavirus. En Allemagne par exemple, ces mesures comprennent la fermeture d'écoles ainsi que de centres de sport et de loisirs sur tout le territoire. En France, un dispositif dit de confinement est entré en vigueur. En outre, de nombreux pays ont interdit l'entrée sur leur territoire, ce qui s'est traduit par l'effondrement du trafic transfrontalier des personnes et des marchandises. Ces mesures ont pour objectif de réduire les contacts sociaux afin de ralentir la propagation de la pandémie de coronavirus.

Il est actuellement très difficile d'estimer les répercussions de cette crise sur l'économie globale, allemande et française. Plus la pandémie dure, plus il est probable que les répercussions soient plus graves. Il est difficile, au stade actuel, d'estimer l'évolution économique car on ne connaît ni le déroulement futur ni la dynamique de la pandémie. Les pronostics sont donc actuellement caractérisés par une grande incertitude. Les premières répercussions économiques de la pandémie de coronavirus se manifestent par exemple sous forme de retards dans les chaînes logistiques, d'effondrement du tourisme et d'arrêt de la production dans l'industrie automobile

allemande. Le Gouvernement fédéral a déjà adopté un vaste éventail de mesures pour soutenir les entreprises et garantir les emplois.

Globalement, la SaarLB estime avoir pris toutes les mesures nécessaires au stade actuel pour protéger les intérêts et la santé de ses clients et de ses collaborateurs. Elle observera et réévaluera la situation en continu et appliquera, si possible, des solutions alternatives.

Sur la base des évolutions actuelles, de la rapide propagation du virus et des mesures prises par les gouvernements respectifs, la SaarLB estime que le **résultat avant impôts** en 2020 devrait globalement être inférieur à ce qui était initialement prévu. La situation pèsera également sur les principaux indicateurs financiers de performance.

Une des répercussions pour la SaarLB serait que l'excédent d'intérêts attendu ne soit pas atteint. La baisse des intérêts pourrait cependant être atténuée par le bon résultat des nouveaux contrats au dernier trimestre 2019 et au premier trimestre 2020. Il serait possible que les opérations sur commissions se dégradent du fait d'une baisse ou d'un décalage dans le temps de nouveaux contrats.

Les **résultats opérationnels** pourraient alors ne pas atteindre la valeur prévisionnelle initiale.

Les charges administratives seront probablement allégées du fait du retard pris dans l'occupation de postes vacants ou d'un décalage ou report de projets prévus.

Au niveau de la provision pour risques, il est possible, en fonction de la durée de la pandémie et d'un éventuel « Shut-down », p. ex. sous forme de fermetures temporaires d'entreprises et de confinements, que des petites et moyennes entreprises soient déséquilibrées ou confrontées à des difficultés existentielles. On ne peut dire actuellement si un éventuel plan de sauvetage ou une ligne de crédit pour les entreprises, promis par le gouvernement, sera approuvé et si ces mesures seraient suffisantes et feraient effet. Nous devons donc nous attendre à ce que la provision pour risques augmente dans un ordre de grandeur supérieur à ce que nous avons prévu initialement.

En regard de la réduction sensible du portefeuille de titres au cours de l'année passée, la SaarLB ne devrait pas connaître de charges significatives résultant de pertes de cours suite à la pandémie de coronavirus.

Les déclarations faites dans le rapport de gestion contiennent des informations plus détaillées.

## (10) INFORMATIONS SUR D'AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES NE FIGURANT PAS AU BILAN

### Contrats de location

en kEUR	2019	2018
<b>Futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables (durées résiduelles)</b>	<b>9 090</b>	<b>12 556</b>
inférieure ou égale à 1 an	1 819	2 122
entre 1 an et 5 ans	5 861	7 020
supérieure à 5 ans	1 410	3 414

Les contrats de location portent sur les loyers de biens immobiliers et sur la location d'agencements et d'aménagements. Les contrats de location d'agencements et d'aménagements ont une durée fixe de 4 ou 5 ans ; les contrats de location de biens immobiliers ont une durée illimitée, les paiements de loyers pour un an sont classés dans la catégorie d'échéance « inférieure ou égale à un an ». Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

### Autres obligations financières

Les autres obligations financières portent sur les éléments suivants :

en kEUR	2019	2018
Obligation de versement supplémentaire dans le système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne	-	-
Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés	2 482	2 482
Obligations de versements non réclamées	2 200	2 200
Obligations liées à la reprise de participations	-	-
Obligations de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers	4 349	3 261

Depuis 2015, la cotisation annuelle déterminée est à verser à 100 % au système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne (appelé auparavant réserve de garantie des banques régionales). Il n'y a obligation de versement supplémentaire que si la responsabilité est engagée.

L'obligation de versement supplémentaire et la co-responsabilité supplémentaire pour d'autres associés découlent de la Loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG) et du Code de commerce HGB (droit des sociétés en commandite).

Les obligations de rachat de parts se fondent sur les statuts et les décisions d'augmentation du capital.

L'obligation de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers découle de la cotisation annuelle au fonds de restructuration pour l'année de cotisation allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (dite redevance bancaire). 15 % de la cotisation annuelle déterminée peuvent se faire sous forme d'obligations de paiement pleinement garanties.

**(11) TRANSFERT DE GARANTIES À TITRE DE SÛRETÉ D'ENGAGEMENTS PROPRES**

Des actifs d'un montant de 679 369 kEUR ont été transférés à titre de sûreté des engagements indiqués ci-dessous :

en kEUR	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	291 297	272 337
<b>Total</b>	<b>291 297</b>	<b>272 337</b>

Le montant total des valeurs comptables des garanties transférées qui doivent être déposées pour participer aux organes de compensation et aux organismes boursiers standardisés s'élève à 160 millions d'euros (contre 128 millions d'euros l'année passée).

4 millions d'euros ont été transférés à titre de garantie pour la redevance bancaire.

**(12) INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DÉRIVÉES INSCRITES AU BILAN À UNE VALEUR AUTRE QUE LA JUSTE VALEUR**

Dans le cadre de ses activités commerciales, la banque est principalement exposée aux

- risques de taux d'intérêt
- risques de change
- risques liés aux actions et aux prix
- risques de contrepartie

Il est tenu compte de ces risques en concluant, entre autres, des opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous font état des instruments financiers dérivés utilisés pour ce faire, de leurs montants nominaux, des valeurs de marché et de la ventilation par échéance et contractant au 31 décembre 2019.

Les valeurs de marché prises comme base sont

- les prix de marché pour les contrats négociés en bourse
- les modèles d'évaluation des options reconnus avec des paramètres actuels pour les opérations sur options
- les modèles d'actualisation, y compris les courbes de rendement actuelles, pour les autres opérations sur dérivés.

## Représentation des volumes

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives	Valeurs de marché négatives
	2019	2018	2019	2019
<b>Risques de taux d'intérêt</b>				
Swaps de taux d'intérêt	10 875 995	12 843 367	380 362	-274 193
Accords de taux futurs	160 500	105 500	-	-22 072
Caps, floors	856 725	714 516	1 315	-1 647
Contrats à terme	1 197 884	1 416 510	3 089	-3 089
Options sur contrats à terme	-	-	-	-
<b>Total des risques liés aux taux d'intérêt</b>	<b>13 091 104</b>	<b>15 079 893</b>	<b>384 766</b>	<b>-301 001</b>
<b>Risques de change</b>				
Opérations de change à terme	91 621	120 198	357	-550
Swaps de devises/de taux d'intérêt	-	-	-	-
Options sur devises	77 200	67 200	433	-459
- Achats	38 600	33 600	433	-
- Ventes	38 600	33 600	-	-459
Contrats à terme	-	-	-	-
<b>Total des risques de change</b>	<b>168 821</b>	<b>187 398</b>	<b>790</b>	<b>-1 009</b>
<b>Actions et autres risques de marché</b>				
Options sur indices	2 520	7 506	18	-18
- Achats	1 260	3 753	18	-
- Ventes	1 260	3 753	-	-18
Options sur actions	-	-	-	-
- Achats	-	-	-	-
- Ventes	-	-	-	-
Contrats à terme	11 805	92 358	58	-58
<b>Actions et autres risques de marché - total</b>	<b>14 325</b>	<b>99 864</b>	<b>76</b>	<b>-76</b>
<b>Risques liés aux dérivés de crédit</b>				
Acheteur de garantie	-	-	-	-
Vendeur de garantie	-	-	-	-
<b>Total des risques liés aux dérivés de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>13 274 250</b>	<b>15 367 155</b>	<b>385 632</b>	<b>-302 086</b>

## Ventilation par échéance

en kEUR	Valeurs nominales							
	Risques de taux d'intérêt		Risques de change		Actions et autres risques de marché		Risques liés aux dérivés de crédit	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Durée résiduelle</b>								
inférieure ou égale à 3 mois	120 706	618 813	85 005	98 730	14 325	99 864	-	-
inférieure ou égale à 1 an	1 065 167	1 296 078	83 816	88 668	-	-	-	-
entre 1 an et 5 ans	6 389 445	6 229 352	-	-	-	-	-	-
supérieure à 5 ans	5 515 787	6 935 650	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 091 105</b>	<b>15 079 893</b>	<b>168 821</b>	<b>187 398</b>	<b>14 325</b>	<b>99 864</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Ventilation par contractant

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives		Valeurs de marché négatives	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Banques dans les pays de l'OCDE	11 002 802	12 825 174	280 499	250 440	-298 684	-245 635
Organismes publics dans les pays de l'OCDE	287 441	333 980	14 868	16 666	-239	-480
Autres contractants <sup>1)</sup>	1 984 007	2 208 001	90 266	64 248	-3 164	-4 416
<b>Total</b>	<b>13 274 250</b>	<b>15 367 155</b>	<b>385 633</b>	<b>331 354</b>	<b>-302 087</b>	<b>-250 531</b>

<sup>1)</sup> Y compris contrats négociés en bourse

En ce qui concerne les primes sur options payées et reçues, les valeurs comptables se composent des postes « Autres éléments de l'actif » et « Autres dettes ». Ces postes concernent les primes sur options payées à raison de 1 552 kEUR et les primes sur options reçues à hauteur de 15 677 kEUR.

## (13) INFORMATIONS SUR LES MONTANTS NE POUVANT ÊTRE DISTRIBUÉS

en kEUR	31/12/2019	31/12/2018
<b>Total des montants ne pouvant être distribués</b>	<b>36 731</b>	<b>35 429</b>
Actifs d'impôt différé	32 532	30 983
Différence au niveau des provisions pour pensions	4 199	4 436

Selon l'article 253 paragraphe 6 phrase 2 HGB, la différence entre les provisions pour pensions estimées sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans ne peut être distribuée.

## (14) EFFECTIFS

En 2019, le nombre de collaborateurs employés par la banque s'élève en moyenne annuelle à 526, dont 88 à la Landesbausparkasse et 9 à la SaarLB France.

### Effectifs moyens au cours de l'année couverte par le présent rapport :

Moyenne annuelle	2019	2018
<b>Nombre total de salariés</b>	<b>526</b>	<b>527</b>
dont :		
Landesbausparkasse	88	82
dont hommes	35	33
dont femmes	53	49
SaarLB France	9	8
dont hommes	7	7
dont femmes	2	1
<b>Hommes</b>	<b>261</b>	<b>258</b>
<b>Femmes</b>	<b>265</b>	<b>269</b>
<b>Employés à temps plein</b>	<b>311</b>	<b>344</b>
<b>Employés à temps partiel</b>	<b>215</b>	<b>183</b>
<b>Apprentis</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

### (15) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations des membres du Comité de direction se sont élevées au total à 1 929 kEUR durant l'exercice 2019 (contre 1 753 kEUR l'année passée), celles des membres du Conseil d'administration à 413 kEUR (contre 284 kEUR l'année passée).

Les engagements en matière de pension pour d'anciens membres du Comité de direction et leurs ayants droits s'élèvent à 27 712 kEUR au 31 décembre 2019. 26 141 kEUR sont provisionnés sur la base des dispositions transitoires de la loi sur la modernisation du droit de bilan. Les prestations de retraite courantes se sont élevées à 1 856 kEUR.

### (16) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en kEUR	2019	2018
Vérifications des comptes	799	888
Autres activités d'approbation	208	179
Prestations de conseil fiscal	8	-
Autres prestations	137	126
<b>Total</b>	<b>1 152</b>	<b>1 193</b>

Les chiffres de l'année 2018 se fondent sur le contrôle des commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers, ceux de 2019 sur le contrôle des commissaires aux comptes KPMG.



Les autres activités d'approbation concernent :

- le contrôle au titre de l'article 89 paragraphe 1 phrase 1 WpHG (contrôle des comptes-titres/WpHG)
- des contrôles de gestion économique en relation avec le suivi des risques réalisé par le système de garantie du groupe financier des caisses d'épargne et avec le calcul synthétique élargi selon l'article 49 paragraphe 3 alinéa a point iv en relation avec le CRR
- un contrôle de gestion économique selon le paragraphe V n° 11 (1) AGB (Conditions Générales)/Banque Fédérale Allemande
- des prestations en relation avec l'attestation FINREP

Les autres prestations englobent principalement des prestations en relation avec le projet Regulatory Office et en lien avec la vérification ultérieure des contrôles effectués au titre de l'article 44.

#### (17) PRESTATIONS FOURNIES À DES TIERS

Les prestations fournies à des tiers au titre de l'administration et de la médiation ne jouent qu'un rôle secondaire.

#### (18) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION ET EMPRUNTS DE TITRES

Dans le cadre de véritables opérations de mise en pension, des emprunts dont la valeur comptable s'élève à 20 136 kEUR ont été mis en pension. Dans le cadre des emprunts de titres, la valeur nominale des titres empruntés s'est élevée à 310 300 kEUR contre 251 400 kEUR l'année passée.

#### (19) COMPTE DE COUVERTURE POUR LES OPÉRATIONS HYPOTHÉCAIRES ET L'OCTROI DE CRÉDITS COMMUNAUX

**Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG)**

en kEUR	2019	2018
<b>Octroi de crédits communaux</b>		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres publics	45 000	56 400
dont :		
obligations au porteur	-	-
obligations nominatives	45 000	56 400
Valeurs de couverture	65 773	77 196
dont :		
titres d'émetteurs publics	-	-
créances sur les établissements de crédit	3 000	3 000
créances sur clients	62 773	74 196
<b>Excédent de couverture</b>	<b>20 773</b>	<b>20 796</b>

## Nouvel encours

Couverture nominale et actualisée

### Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 1 et 3 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG) Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	498,00	454,50	513,09	462,06	568,48	413,24
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	657,61	678,80	700,49	714,18	755,29	646,05
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	32,05 %	49,35 %	36,52 %	54,56 %	32,86 %	56,34 %

### Titres publics

Article 28 (1) n° 1 et 3 PfandBG Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	2 199,30	2 210,80	2 439,75	2 343,62	2 012,33	1 940,34
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	3 105,02	2 981,81	3 500,64	3 226,14	2 993,30	2 695,57
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	41,18 %	34,87 %	43,48 %	37,66 %	48,75 %	38,92 %

Profil des échéances des obligations hypothécaires et périodes à taux fixe des masses de couverture :

Au 31/12/2019, le profil des échéances des obligations hypothécaires en circulation et des périodes à taux fixe de la masse de couverture se présente comme suit :

\* La valeur actualisée du risque et le stress monétaire sont déterminés de manière statistique.

**Titres hypothécaires**

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2019	2018	2019	2018
inférieure ou égale à 6 mois	25,00	0,50	66,58	45,05
de 6 mois à 12 mois	44,00	25,00	25,69	61,40
de 12 mois à 18 mois	20,00	25,00	44,29	41,73
de 18 mois à 2 ans	46,00	44,00	46,57	21,66
de 2 ans à 3 ans	30,00	66,00	111,46	73,06
de 3 ans à 4 ans	100,00	30,00	112,90	111,64
de 4 ans à 5 ans	48,00	70,00	54,86	96,20
de 5 ans à 10 ans	185,00	194,00	195,26	219,02
supérieure à 10 ans	0,00	0,00	0,00	9,04

**Titres publics**

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2019	2018	2019	2018
inférieure ou égale à 6 mois	67,00	50,00	154,31	186,87
de 6 mois à 12 mois	110,00	55,00	193,09	122,05
de 12 mois à 18 mois	55,00	67,00	130,90	83,43
de 18 mois à 2 ans	191,00	110,00	131,59	154,33
de 2 ans à 3 ans	110,50	246,00	272,03	233,18
de 3 ans à 4 ans	126,00	123,50	171,37	247,93
de 4 ans à 5 ans	158,00	126,00	238,81	149,71
de 5 ans à 10 ans	644,00	672,00	811,57	863,85
supérieure à 10 ans	737,80	761,30	1.001,34	940,46

**Ventilation du registre des hypothèques**

Répartition des valeurs de couverture par catégorie (en millions d'euros)	2019	2018
inférieure ou égale à 300 kEUR	0,89	0,81
de 300 kEUR à 1 million d'euros	15,82	13,26
de 1 million d'euros à 10 millions d'euros	300,50	356,10
supérieure à 10 millions d'euros	312,40	280,63

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (I) (Article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros)	2019	2018
résidentiel	10,86	22,05
commercial	618,75	628,75

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (II) (article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros) État	Date de référence	Appartements en copropriété	Maisons individuelles et jumelées	Immeubles collectifs	Bureaux	Bâti-ments commerciaux	Bâti-ments industriels	Autres bâti-ments à usage commercial	Nouvelles constructions incomplètes, pas encore productives	Chantiers	Total
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2019	4,64	0,00	6,23		253,18	0,00	165,28	0,00	0,00	<b>488,82</b>
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2018	15,50	0,00	6,55	32,51	261,04	0,00	150,07	0,00	0,00	<b>465,67</b>
France, y compris Monaco	31/12/2019	0,00	0,00	0,00		37,69	0,00	21,28	0,00	0,00	<b>140,79</b>
France, y compris Monaco	31/12/2018	0,00	0,00	0,00	123,84	39,79	0,00	21,50	0,00	0,00	<b>185,13</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4,64</b>	<b>0,00</b>	<b>6,23</b>		<b>290,87</b>	<b>0,00</b>	<b>186,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>629,61</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>15,50</b>	<b>0,00</b>	<b>6,55</b>	<b>156,35</b>	<b>300,83</b>	<b>0,00</b>	<b>171,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650,80</b>

Article 28 (2) n° 2 PfandBG (en millions d'euros)	Montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours		Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance	
	2019	2018	2019	2018
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Ventilation du registre des valeurs de couverture pour les titres publics

Article 28 (3) n° 1 PfandBG Montant total des créances utilisées par catégorie (en millions d'euros)	2019	2018
inférieur ou égal à 10 millions d'euros	770,17	657,40
de 10 millions d'euros à 100 millions d'euros	1 774,71	1 733,73
supérieur à 100 millions d'euros	560,14	590,68

Article 28 (3) n° 2 PfandBG Montant total des créances utilisées par État et catégorie de débiteurs (en millions d'euros)	Date de référence	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	Garanties comprises pour des raisons de promotion des exportations
		dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par		
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2019	10,00	0,00	75,48	138,76	1 734,87	133,90	20,10	0,00	<b>2 113,10</b>	0,00
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2018	10,00	0,00	76,53	148,00	1 726,45	139,65	7,11	0,00	<b>2 107,74</b>	0,00
France y compris Monaco	31/12/2019	46,27	0,00	0,00	0,00	874,98	0,00	70,67	0,00	<b>991,92</b>	0,00
France y compris Monaco	31/12/2018	46,99	0,00	0,00	0,00	766,65	0,00	60,43	0,00	<b>874,07</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>56,27</b>	<b>0,00</b>	<b>75,48</b>	<b>138,76</b>	<b>2 609,84</b>	<b>133,90</b>	<b>90,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 105,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>56,99</b>	<b>0,00</b>	<b>76,53</b>	<b>148,00</b>	<b>2 493,10</b>	<b>139,65</b>	<b>67,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 981,81</b>	<b>0,00</b>

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des presta- tions en retard d'au moins 90 jours (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Répartition des valeurs de couverture Part dans le montant total des obligations hypothécaires en circulation (nominale)	2019		2018	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
<b>Masse de couverture totale</b>	<b>3 105,02</b>	<b>141,18 %</b>	<b>2 981,81</b>	<b>134,87 %</b>
dont couverture ordinaire au titre de l'article 20 (1) PfandBG	3 105,02	141,18 %	2 981,81	134,87 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 4 (1) PfandBG	66,00	3,00 %	66,00	2,99 %
dont autre couverture au titre de l'article 20 (2) PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %

## Autres valeurs de couverture

### Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 4, 5 et 6 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 19 (1) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 2 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 3 PfandBG		Total			
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018		
République Fédérale d'Allemagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,00	28,00	28,00	28,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28,00</b>	<b>28,00</b>	<b>28,00</b>	<b>28,00</b>

### Titres publics

Article 28 (1) n° 4 et 5 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 20 (2) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 20 (2) n° 2 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 3 PfandBG		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Caractéristiques des titres hypothécaires émis

### Titres hypothécaires

<b>Article 28 (1) n° 8 PfandBG</b> <b>Montant total des créances dépassant les limites</b> <b>(en millions d'euros)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Article 19 (1) n° 2 PfandBG	0,00	0,00
Article 19 (1) n° 3 PfandBG	0,00	0,00

<b>Article 28 (1) n° 9 PfandBG</b> <b>Indices</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	79,05 %	78,51 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	100,00 %	100,00 %

<b>Article 28 (1) n° 10</b> <b>PfandBG</b> <b>(selon l'article 6 du</b> <b>règlement sur la</b> <b>valeur actualisée des</b> <b>titres hypothécaires)</b> <b>Devise étrangère</b>	<b>Valeur actualisée</b> <b>(stress sur les inté-</b> <b>rêts) des masses de</b> <b>couverture</b>		<b>Valeur actualisée</b> <b>(stress sur les</b> <b>intérêts) des titres</b> <b>hypothécaires en</b> <b>circulation</b>		<b>Taux de change</b>		<b>Valeur actualisée</b> <b>nette en devise</b> <b>étrangère</b>		<b>Valeur actualisée</b> <b>nette en euros</b>	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
En millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Autres indices</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
Article 28 (1) n° 7 PfandBG – montant total des créances dépassant les limites de l'article 13 (1) PfandBG	En millions d'euros	0,00	0,00
Article 28 (1) n° 11 PfandBG – moyenne pondérée par les volumes de l'âge des créances (période écoulée depuis l'octroi du crédit - seasoning)	Ans	5,16	4,75
Article 28 (2) n° 3 PfandBG – quotité de financement moyenne pondérée	%	52,74 %	53,98 %
Couverture ordinaire (nominale)	En millions d'euros	629,61	650,80
Part dans le nombre total en circulation	%	126,43 %	143,19 %

### Titres publics

<b>Article 28 (1) n° 8 PfandBG</b> <b>Montant total des créances dépassant les limites</b> <b>(en millions d'euros)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00

<b>Article 28 (1) n° 9 PfandBG</b> <b>Indices</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	74,36 %	73,55 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	93,86 %	92,76 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
En millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### Pourcentage de dérivés

Comme l'année passée, il n'existait pas de dérivés au cours de l'année couverte par le présent rapport.

### Nombre des ventes forcées et des mises sous séquestre ainsi que nombre des reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, il n'y a pas eu, comme l'année passée, de ventes forcées ni de mises sous séquestre, ni de reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

### Montant total des arriérés en intérêts

Hypothèques	Montant en kEUR			
	Résidentiel		Commercial	
	2019	2018	2019	2018
Montant total des arriérés en intérêts	-	-	-	-

## (20) PARTS DÉTENUES PAR LA SAARLB

Le tableau ci-dessous fait état des parts détenues par la SaarLB conformément à l'article 285 paragraphe 11 HGB – pour autant qu'elles ne soient pas secondaires (article 286 paragraphe 3 phrase 1 n° 1 HGB), au 31 décembre 2019 :

N°	Nom et siège de la société	Capitaux propres en kEUR	Part détenue dans le capital en %	Résultat du dernier exercice en kEUR	
1	LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck*	25	100,00	288	(2018)
2	LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck*	300	100,00	45	(2018)
3	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH, Berlin	24	50,00	3	(2018)
4	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co. Objekt Berlin KG, Berlin	./.6 568	47,01	-89	(2018)
5	Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck	6 773	38,00	321	(2018)
6	Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	7 593	33,33	191	(2018)
7	Saarländische Wagnisfinanzierungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	7 776	30,43	2 356	(2018)
8	GSW-Saarländische Wohnungsbaugesellschaft mbH, Sarrebruck	9 866	28,57	497	(2018)
9	NBV Beteiligungs GmbH, Hanovre	12 823	21,33	2 209	(2018)
10	Deutsche Crowdinvest GmbH, Sarrebruck	500	20,00	-64	(2018)
11	Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck	65 285	19,34	186	(2018)
12	Artelis S.A., Luxembourg	38 900	10,00	2 898	(2018)
13	S-Partner Kapital AG, Munich	10 665	9,31	1 484	(2018)
14	Bayern Mezzaninekapital GmbH & Co. KG Unternehmensbeteiligungsgesellschaft, Munich	17 599	8,33	1 458	(2018)

\* Participation de la LBS

Dans la grande société de capitaux indiquée ci-dessous, la quote-part des droits de vote est supérieure à 5 % :

- Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

Des contrats de transfert des résultats ont été conclus avec les entreprises n° 1 et 2.

La SaarLB est associée indéfiniment responsable dans l'entreprise ci-dessous :

- GLB GmbH & Co. OHG, An der Welle 4, 60422 Francfort-sur-le-Main



**(21) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB****Conseil d'administration****Jan-Christian Dreesen**

Vice-président du directoire  
FC Bayern München AG  
Président

**Cornelia Hoffmann-Bethscheider**

Présidente  
Sparkassenverband Saar  
Vice-présidente

**Jürgen Barke**

Secrétaire d'État  
Ministère de l'Économie, du Travail,  
de l'Énergie et des Transports, Sarre

**Sarah Bennoit**

Employée de banque  
Landesbank Saar

**Stefan Crohn**

Ministère des Finances de  
Rhénanie-Palatinat

**Thomas Klein**

Employé de banque  
Landesbank Saar

**Fred Metzken**

Gérant  
SHS Struktur-Holding-Stahl  
Beteiligungs- gesellschaft mbH

**Thomas Roß**

Employé de banque  
Landesbank Saar

**Daniela Schlegel-Friedrich**

Présidente du Conseil Général  
District de Merzig-Wadern

**Ralph Singer**

Employé de banque  
Landesbank Saar  
(depuis 02/05/2019)

**Peter Strobel**

Ministre  
Ministère des Finances et des Affaires  
Européennes, Sarre

**Prof. Dr. Wolfgang Wegener**

Co-Chief Executive Officer  
Becker Mining Systems AG

**Luzia Welter**

Employée de banque  
Landesbank Saar  
(jusqu'au 01/05/2019)

Délégué de l'autorité de surveillance :

**Dominik Becker**

Ministère de l'Économie, du Travail,  
de l'Énergie et des Transports, Sarre

**Comité de direction**

**Dr. Thomas Bretzger**

Président du Comité de direction

**Gunar Feth**

Vice-président du Comité de direction

**Frank Eloy**

Membre du Comité de direction

**Dr. Matthias Böcker**

Membre du Comité de direction

**(22) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES**

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et les personnes liées à la SaarLB au 31/12/2019 sont les suivantes :

- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- toutes les filiales des co-entreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales et co-entreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB,
- toutes les co-entreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau),
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. En font partie les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB et les membres proches de leurs familles respectives
- l'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs de la SaarLB peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec ces entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec celles-ci s'effectuent normalement, comme le veut la pratique, et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres propriétés défavorables.

La liste des principales sociétés associées de la SaarLB est mentionnée dans le relevé des parts détenues, voir annexe n° (20).

Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB et des apports versés se présente de la manière suivante :

en kEUR	2019	2018
<b>Créances</b>	<b>653</b>	<b>335</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	29	18
Personnes occupant des postes à haute responsabilité	14	20
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	610	297
<b>Dettes</b>	<b>554</b>	<b>566</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	50	136
Personnes occupant des postes à haute responsabilité	84	134
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	420	296

Les membres de famille ont versé des apports de 130 kEUR (contre 142 kEUR l'année passée) à la SaarLB.

### **(23) MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE COLLABORATEURS DANS DES ORGANES DE SURVEILLANCE PRÉVUS PAR LA LOI**

Au cours de la période couverte par le présent rapport, il existait les mandats suivants dans des organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux (y compris tous les établissements de crédit, quelle que soit leur forme juridique), tels que prévus par la loi :

#### **Frank Eloy**

Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck  
 mediserv Bank GmbH, Sarrebruck

## Déclaration des représentants légaux

Nous assurons que, conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels reflètent bien le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Landesbank Saar et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation de la Landesbank Saar, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et opportunités de l'évolution probable de la Landesbank Saar y sont décrits.

Sarrebruck, le 25 mars 2020

Landesbank Saar

Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

# Annexe aux comptes annuels

## Publication selon l'article 26a paragraphe 1 phrase 2 de la loi portant réglementation du crédit (KWG)

La SaarLB exploite une filiale en France dont le siège est à Strasbourg et à laquelle sont affectés plusieurs « Centres d'Affaires ».

Il convient de fournir les informations suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Désignation de l'entreprise	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar
Type d'activité	Exercice d'opérations bancaires	Exercice d'opérations bancaires	Négociation d'opérations de crédit	Négociation d'opérations de crédit
Situation géographique	Allemagne	Allemagne	France	France
Chiffre d'affaires <sup>1)</sup>	305 025	302 432	4 123	3 911
Nombre des salariés en équivalents temps plein	428,9	454,5	9,0	8,0
Bénéfices avant impôts <sup>1)</sup>	44 090	38 895	402	379
Impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	23 934	15 721	128	119
Aides publiques obtenues	-	-	-	-

<sup>1)</sup> en kEUR

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des produits des intérêts et des commissions ainsi que des autres produits d'exploitation. La LBS est comprise dans la Landesbank Saar Deutschland.

# Attestation du commissaire aux comptes indépendant

À la Landesbank Saar, Sarrebruck

## ATTESTATION SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

### Opinions

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Landesbank Saar, Sarrebruck, qui se composent du bilan au 31 décembre 2019, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie concernant l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> janvier et se terminant au 31 décembre 2019 ainsi que des annexes, y compris de la présentation des méthodes comptables et d'évaluation. Par ailleurs, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Landesbank Saar pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Selon les enseignements que nous avons tirés du contrôle, nous estimons que

- les comptes annuels ci-joints satisfont dans leurs aspects essentiels aux règles commerciales allemandes s'appliquant aux instituts et donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et que
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image fidèle de la situation de la société. Dans ses aspects essentiels, le présent rapport de gestion est en accord avec les comptes annuels, est conforme aux dispositions réglementaires allemandes et présente de manière pertinente les risques liés à l'évolution future et les atouts dont dispose la banque.

Conformément à l'article 322 paragraphe 3 phrase 1 HGB, nous déclarons par la présente que nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

### Base de nos opinions

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 317 HGB et au règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (n° 537/2014), dans le respect des principes comptables de l'institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer IDW) en matière de vérification des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et de ces principes est décrite en détail dans le paragraphe « Responsabilité du commissaire aux comptes pour la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre attestation. Nous sommes indépendants de l'entreprise en conformité avec les dispositions du droit européen, du droit commercial allemand et du droit professionnel et avons satisfait aux autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. Conformément à l'article 10 paragraphe 2 point f) du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, nous déclarons en outre ne pas avoir fourni de services autres que d'audit interdits visés à l'article 5 paragraphe 1 de ce règlement. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus lors de nos travaux de vérification sont suffisants et aptes pour servir de base aux opinions que nous émettons sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

### Sujets particulièrement importants dans la vérification des comptes annuels

Les sujets particulièrement importants pour nos travaux sont ceux qui, à notre appréciation, sont les plus significatifs dans notre vérification des comptes annuels pour l'exercice allant du

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. En relation avec nos travaux de vérification des comptes annuels, ces sujets ont été pris en compte globalement et dans la formation de notre opinion ; nous n'émettons pas d'opinion distincte sur ces sujets.

### **Adéquation des corrections de valeur individuelle sur les créances clients**

À propos des méthodes comptables et d'évaluation appliquées par la Landesbank Saar aux corrections de valeur individuelle, nous renvoyons au chapitre « Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation », paragraphe (3) de l'annexe de la société. Concernant l'explication du système de gestion du risque, nous renvoyons au chapitre « Rapport prudentiel » du rapport de gestion.

#### Risque auquel sont exposés les comptes annuels

Le poste du bilan « Créances clients » affiche au 31 décembre 2019 des créances d'un montant de 11 802 millions d'euros, soit env. 80,4 % du total du bilan. La provision pour risques correspondante porte essentiellement sur des corrections de valeur individuelle.

Afin de déterminer les corrections de valeur individuelle pour les risques de défaillance aigus, les créances clients pour lesquelles la capacité de verser les paiements en capital n'est plus garantie durablement sont identifiées à l'aide de critères fixés et/ou de déclarations ad hoc.

La détermination des corrections de valeur individuelle nécessaires se base sur des estimations futures quant aux retours attendus de droits au paiement des intérêts et du principal. Ces estimations sont à faire compte tenu de l'évolution probable d'hypothèses et de paramètres sous-jacents et sont liées à une grande marge d'appréciation.

Parmi les principales hypothèses et paramètres sous-jacents, on citera notamment la stratégie d'engagement (scénario de poursuite des activités ou de réalisation des sûretés) ainsi qu'au cas par cas l'évolution des marchés des achats et des ventes importants pour les clients emprunteurs ou, le cas échéant, les chances de succès de concepts de réorganisation ou de redressement des clients ou encore, dans le scénario de réalisation, les afflux probables découlant de la réalisation des sûretés. Ces estimations et appréciations discrétionnaires étant accompagnées d'incertitudes et ayant un grand impact sur le montant des corrections de valeur individuelle éventuellement nécessaires, il a été particulièrement important pour nous de vérifier que les principales hypothèses et les paramètres sous-jacents aient été définis dans les règles de l'art et appliqués à l'estimation des retours de trésorerie attendus en conformité avec les règles comptables externes.

#### Méthode appliquée dans notre contrôle

Nous nous sommes basés sur l'approche d'audit par les risques et avons fondé notre opinion à la fois sur les opérations de contrôle concrètes et sur celles basées sur des déclarations. En conséquence, nous avons, entre autres, réalisé les opérations de contrôle suivantes :

Dans un premier temps, nous nous sommes faits une idée globale de l'évolution du portefeuille de crédit, des risques de défaillance qui y sont liés, des méthodes et modèles utilisés ainsi que du système de contrôle interne quant à la surveillance et à l'évaluation des risques de défaillance dans le portefeuille de crédit. Nous avons mené des enquêtes pour évaluer l'adéquation du système de contrôle interne quant à la fixation de stratégies d'engagement et des autres hypothèses sous-jacentes et consulté les documents importants pour identifier les contrôles



pertinents à cet égard. Nous nous sommes ensuite assurés de la conception du système et de l'efficacité de ces contrôles à l'aide d'échantillons. Concernant les systèmes informatiques utilisés, nous avons vérifié l'efficacité du panneau de configuration et du contrôle des applications en y associant nos experts en informatique.

Nous avons analysé la valeur des créances à l'aide d'engagements individuels choisis délibérément compte tenu d'aspects de signification et de risque. Nous avons tout d'abord analysé si les engagements sélectionnés répondent aux critères qui laissent penser qu'une correction de valeur individuelle est nécessaire. Si les critères indiquant la nécessité d'une correction de valeur individuelle sont remplis, nous nous sommes assurés que ceux-ci ont été dûment pris en compte. Sur cette base, nous avons en particulier contrôlé les hypothèses concernant les flux de paiement contractuels attendus et/ou les flux de paiement résultant de la valorisation des sûretés constituées pour le crédit et apprécié si les hypothèses utilisées par le passé étaient correctes. Dans le cas d'engagements dépréciés, nous avons apprécié si l'évaluation sous-jacente de sûreté était en conformité avec la situation réelle et dûment motivée. En ce qui concerne les sûretés de crédit prises en compte dans l'évaluation, nous avons évalué la validité et la valeur de ces sûretés. Pour autant que ceci concerne les faits et soit important pour l'évaluation de la valeur, nous avons utilisé les expertises sur la valeur établies par des experts externes et prises en compte par la Landesbank Saar et avons évalué à l'aide d'informations accessibles au public si ses hypothèses ont été dûment définies à partir de sources internes et externes appropriées. Pour finir, nous avons analysé si la correction de valeur individuelle nécessaire avait été déterminée dûment sous l'angle arithmétique.

#### Nos conclusions

Les critères d'identification d'engagements nécessitant une correction de valeur individuelle ainsi que les principales hypothèses et les paramètres sous-jacents relatifs au montant des flux de paiement contractuels attendus et/ou au montant des flux de paiement découlant de la réalisation des sûretés constituées ont été sélectionnés dans les règles de l'art et utilisés en conformité avec les principes comptables applicables au montant des corrections de valeur individuelle.

#### **Autres informations**

Les représentants légaux et/ou le conseil d'administration sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport non financier distinct qui sera probablement mis à disposition après la date de l'attestation et auquel il est fait référence dans le rapport de gestion.

Les autres informations englobent par ailleurs les autres parties du rapport d'activité.

Les autres informations ne contiennent pas les comptes annuels, les indications vérifiées du rapport de gestion ainsi que notre attestation.

Nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion ne portent pas sur les autres informations ; en conséquence, nous n'émettons d'opinion ni ne tirons de conclusion, sous quelque forme que ce soit, quant à ces dernières.

En relation avec notre vérification, nous sommes tenus de lire les autres informations et d'apprécier si elles

- présentent des incohérences importantes par rapport aux comptes annuels, aux indications vérifiées du rapport de gestion ou aux connaissances que nous avons obtenues lors de notre vérification ou
- semblent mal présentées sur des aspects essentiels.

### **Responsabilité des représentants légaux et du conseil d'administration quant aux comptes annuels et au rapport de gestion**

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels qui répondent dans tous les aspects essentiels aux dispositions du droit commercial allemand applicables aux instituts. Ils doivent également veiller à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société. Les représentants légaux sont également responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires en conformité avec les principes comptables allemands pour établir des comptes annuels exempts de déclarations erronées importantes – voulues ou non.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux sont responsables de l'évaluation de la capacité de la société à poursuivre les activités commerciales. Ils doivent en outre indiquer les sujets importants en relation avec la poursuite des activités commerciales. Ils ont également pour tâche de faire le bilan de la poursuite des activités commerciales sur la base du principe comptable, pour autant que des conditions de fait ou de droit ne s'y opposent pas.

Par ailleurs, les représentants légaux sont responsables de l'élaboration du rapport de gestion qui donne globalement une image fidèle de la situation de la société et est en conformité sur tous les aspects essentiels avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future. Enfin, les représentants légaux ont pour responsabilité de prendre les dispositions et mesures (systèmes) qu'ils jugent nécessaires pour mettre au point un rapport de gestion en conformité avec les dispositions réglementaires allemandes à appliquer et pour apporter suffisamment d'éléments probants pour les déclarations faites dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est responsable de la surveillance du processus de reddition des comptes de la société aux fins de mise au point des comptes annuels et du rapport de gestion.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes quant à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion**

Notre objectif est de pouvoir dire avec une sécurité suffisante si les comptes annuels, dans leur ensemble, sont exempts de présentations erronées essentielles – voulues ou non – et si le rapport de gestion donne globalement une image fidèle de la situation de la société, est conforme sur tous les points essentiels aux comptes annuels et aux enseignements tirés du contrôle, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future, et enfin de délivrer une attestation contenant nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion.

Une sécurité suffisante représente un niveau de sécurité élevé, mais ne garantit pas qu'un contrôle effectué en conformité avec l'article 317 HGB et avec le règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, compte tenu des principes comptables allemands définis par l'institut des experts-comptables (IDW), permette toujours de détecter une présentation erronée essentielle. Les présentations erronées peuvent résulter d'infractions ou d'inexactitudes et doivent être jugées essentielles si l'on peut raisonnablement supposer qu'elles impactent, individuellement ou conjointement, les décisions économiques prises par des destinataires sur la base des présents comptes annuels et du rapport de gestion.

Durant le contrôle, nous faisons preuve d'une conscience professionnelle et conservons une attitude critique. Par ailleurs, nous

- identifions et évaluons les risques liés à des présentations erronées importantes – voulues ou non – dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion, planifions et réalisons des opérations de contrôle pour réagir à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et aptes à servir de base à nos opinions. Le risque de ne pas déceler de présentations erronées importantes est plus élevé en cas d'infractions qu'en cas d'inexactitudes, car les infractions peuvent englober une action frauduleuse, des falsifications, des informations incomplètes voulues, des présentations trompeuses et/ou la neutralisation des systèmes de contrôle internes ;
- comprenons mieux les systèmes de contrôle internes importants pour la vérification des comptes annuels et des dispositifs et mesures jouant un rôle important dans la vérification du rapport de gestion pour planifier des opérations de contrôle qui soient appropriées aux circonstances en présence, sans toutefois avoir pour objectif d'émettre vis-à-vis de la société une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;
- évaluons l'adéquation des méthodes de reddition des comptes appliquées par les représentants légaux ainsi que la viabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux et des informations qui y sont liées ;
- tirons des conclusions sur l'adéquation du principe comptable de poursuite de l'activité commerciale, utilisé par les représentants légaux, et évaluons sur la base des éléments probants que nous avons obtenus s'il existe une incertitude majeure en relation avec des événements ou des circonstances susceptibles de soulever des doutes significatifs quant à la capacité de la société à poursuivre l'activité commerciale. Si nous estimons qu'il existe une incertitude majeure, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans l'attestation sur les informations correspondantes figurant dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion respective. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants que nous avons recueillis jusqu'à la date de notre attestation. Des événements ou circonstances dans le futur peuvent cependant entraver la capacité de la société à poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels, ainsi que les informations ; nous évaluons également si les transactions et les événements à la base des comptes annuels sont présentés de manière à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société ;
- évaluons la conformité du rapport de gestion avec les comptes annuels, son respect des dispositions réglementaires et l'image donnée de la situation de l'entreprise ;

- réalisons des opérations de contrôle sur les informations présentées par les représentants légaux dans le rapport de situation en ce qui concerne l'évolution future. Sur la base d'un nombre suffisant d'éléments probants adéquats, nous retraçons les hypothèses importantes de l'évolution future, posées par les représentants légaux, et évaluons si les informations sur les perspectives d'avenir sont déterminées dans les règles de l'art à partir de ces hypothèses. Nous n'émettons pas de propre opinion sur les informations données quant aux perspectives d'avenir ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque important et inévitable que des événements futurs divergent fortement des indications données sur les perspectives d'avenir.

Nous examinons avec les responsables de la surveillance, entre autres, l'ampleur prévue et le calendrier du contrôle ainsi que les principales constatations du contrôle, y compris d'éventuelles lacunes dans le système de contrôle interne que nous observons lors de notre contrôle.

Nous déclarons vis-à-vis des responsables de la surveillance avoir respecté les exigences pertinentes en matière d'indépendance et examinons avec eux toutes les relations et autres sujets dont on peut raisonnablement supposer qu'ils ont un impact sur notre indépendance, ainsi que les mesures de protection prises.

Parmi les sujets que nous avons examinés avec les responsables de la surveillance, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants pour le contrôle des comptes annuels sur la période couverte par le présent rapport et qui sont donc les sujets particulièrement importants pour le contrôle. Nous décrivons ces faits dans l'attestation à moins que des lois ou autres dispositions réglementaires s'opposent à la publication des faits.

## **AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES**

### **Autres indications conformément à l'article 10 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public**

Nous avons été élus commissaires aux comptes le 9 octobre 2018 par l'Assemblée générale. Nous avons été mandatés par le Président du Comité d'administration le 18 juin 2019. Nous travaillons depuis l'exercice 2019 comme commissaires aux comptes de la Landesbank Saar.

Nous déclarons par la présente que les opinions émises dans la présente attestation sont en conformité avec le rapport complémentaire adressé au Comité d'audit selon l'article 11 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (rapport de contrôle).

## **COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE**

Le commissaire aux comptes responsable du contrôle est Monsieur Carsten Eisele.

Sarrebruck, le 25 mars 2020

KPMG AG  
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Eisele  
Commissaire aux comptes

Sturm  
Commissaire aux comptes

## Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. En 2019 également, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration régulièrement, rapidement et en détail de l'évolution de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration et le Comité de direction ont examiné en profondeur la politique commerciale de la Landesbank Saar et des questions fondamentales sur la planification de l'entreprise. Le Conseil d'administration a été associé aux décisions d'importance fondamentale et a, si nécessaire, donné son accord.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration a eu des échanges réguliers et intenses avec le Comité de direction de la SaarLB.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au total. Les autorités de surveillance de l'État ont participé régulièrement aux réunions.

Dans les quatre réunions ordinaires, le Conseil d'administration a examiné le projet SaarLB2020. D'autres thèmes prioritaires ont porté sur le rapport continu relatif au programme de soutien en faveur de la NordLB et sur le rapport relatif aux avis SREP de l'autorité de surveillance. Dans toutes les réunions, le Comité de direction a informé les membres du Conseil d'administration de l'évolution économique de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

En font également partie l'évolution des produits et des charges, les risques et le taux du capital. En outre, les présidents des commissions ont régulièrement fait rapport de leur travail.

Le Comité de direction a répondu sans délai aux questions du Conseil d'administration et à son entière satisfaction.

Comme par le passé, le Conseil d'administration a examiné lors de la réunion de février le résultat provisoire de l'exercice 2018 de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

Lors de la réunion d'avril, le Comité de direction et le commissaire aux comptes ont fait rapport en détail de l'exercice 2018. Sur la base de la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport non financier distinct ainsi que du rapport de contrôle correspondant de l'Audit interne. Par ailleurs, les règles de procédure pour le Comité de direction ont été adaptées et une décision a été prise sur le planning alternatif « Turbo 13 ».

Lors de la réunion d'août, le Conseil d'administration a examiné, entre autres, les comptes semestriels de la banque.

Les débats au cours de la réunion de novembre ont porté sur l'examen et la prise de connaissance de la stratégie commerciale et prudentielle ainsi que de la stratégie informatique pour 2020 et sur l'adoption de la planification 2020. En outre, le Conseil d'administration a examiné les résultats de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration ainsi que le rapport sur les contrôles spéciaux.

La Commission d'évaluation des risques s'est réunie à quatre reprises et a tenu une conférence téléphonique durant l'année couverte par le présent rapport. La Commission d'évaluation des risques examine toutes les questions importantes en relation avec la stratégie prudentielle et les risques auxquels sont confrontées la banque et la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a régulièrement débattu des rapports prudentiels MaRisk de la banque et de la

caisse d'épargne-construction avec la Commission d'évaluation des risques. Par ailleurs, la Commission d'évaluation des risques a adopté les crédits individuels soumis à approbation. Ceci s'est fait non seulement dans le cadre des réunions, mais aussi par voie écrite dans deux cas. La Commission d'évaluation des risques a surveillé la conformité des conditions dans les opérations avec les clients avec l'approche commerciale et la structure prudentielle de la banque. Par ailleurs, elle s'est assurée que les incitations dues au système de rémunération tiennent compte de manière adéquate de la structure de la SaarLB en matière de risque, de capital et de liquidité ainsi que de probabilité et échéance des recettes. Au deuxième semestre, la Commission d'évaluation des risques a été informée régulièrement de l'avancement du plan de redressement.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois sur la période couverte par le présent rapport et a examiné au cours de ces réunions en particulier des questions de surveillance du processus de reddition des comptes. Il a surveillé le contrôle des comptes annuels et l'indépendance du commissaire aux comptes. Le Comité d'audit a débattu avec le Comité de direction des rapports de l'Audit interne, du rapport sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ainsi que d'autres actes punissables, du rapport sur la fonction de conformité conformément à la loi sur le commerce de valeurs mobilières (WpHG), du rapport sur la fonction de conformité MaRisk, du rapport des délégués à la protection des données dans l'entreprise et du rapport sur la gestion de la sécurité de l'information.

La réunion du Comité de contrôle des rémunérations a porté en priorité sur le rapport 2018 et les ajustements de fond et rédactionnels du système de rémunération des collaborateurs, qui ont été approuvés.

Des experts du secteur Législation et Droit de surveillance ont formé les membres du Conseil d'administration lors de deux manifestations de formation continue en 2019. Ces manifestations ont porté en priorité sur les notations internes et les obligations de surveillance du Conseil d'administration.

Lors de leurs réunions du 23 avril 2020, les organes de la banque ont débattu du respect des principes de bonne gouvernance de la banque que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect des dits principes durant l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction du rapport de gestion et des comptes annuels au 31 décembre 2019 ainsi que de la proposition d'utilisation des bénéfices.

Les comptes annuels et le rapport de gestion au 31 décembre 2019 ont été vérifiés par les commissaires aux comptes de la société KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes, l'a approuvé et a entériné lors de la réunion du jeudi 23 avril 2020 les comptes annuels établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2019. Quitus a été donné au Comité de direction.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je remercie les clients et partenaires commerciaux de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction de la confiance accordée. Par ailleurs, le Conseil d'administration remercie les membres du Comité de direction et les collaborateurs de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction du travail accompli durant l'exercice 2019 et de leur grand engagement personnel.

Sarrebruck, le 23 avril 2020

Le Président du Conseil d'administration  
Jan-Christian Dreesen

# Décision d'utilisation des bénéfices

Le bénéfice au bilan de l'exercice 2019, d'un montant de 19 155 846,41 euros, est affecté aux Autres bénéfices non distribués de la SaarLB à raison de 9 805 846,41 euros et reporté à nouveau (report du bénéfice) à hauteur de 9 350 000,00 euros.



## Relevé des abréviations

ABS	Asset Backed Security
AfA	Abschreibung für Anlagevermögen (amortissement sur actif immobilisé)
AIRFI	Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement
BaFin	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Office fédéral de surveillance des services financiers)
BCE	Banque Centrale Européenne
BilMoG	Loi allemande de modernisation du droit des bilans
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CET1	Common Equity Tier 1
CG/BBk	Conditions Générales de la Banque Fédérale Allemande (BBk)
CIR	Cost Income Ratio – coefficient d'exploitation
CoRep	Common solvency ratio reporting
CRM	Credit Risk Management
CRR	Capital Requirements Regulation – Règlement européen sur les fonds propres réglementaires
DAX	Indice boursier allemand
dcr	Derivative Counterparty Rating
DeIVO	Delegierte Verordnung – Règlement délégué
DRS	Normes comptables allemandes
DSGV	Deutscher Sparkassen- und Giroverband e. V.
EBA	European Banking Authority – Agence bancaire européenne (ABE)
ENR	Énergies renouvelables
EGHGB	Loi introductive au code de commerce allemand
EinSiG	Loi sur les garanties des dépôts
env.	environ
etc.	et cetera
EU-APrVO	EU-Abschlussprüfungsverordnung – Règlement européen sur les audits
EUR	Euro
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
év.	éventuellement
FINREP	Financial Reporting
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung – société à responsabilité limitée de droit allemand
GuV	Gewinn- und Verlustrechnung – compte de résultat
HGB	Handelsgesetzbuch – code de commerce allemand
HQLA	High-Quality Liquid Assets
HRA	Handelsregister Teil A – registre de commerce partie A
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IDV	Individuelle Datenverarbeitung – traitement individuel des données
IDW	Institut der Wirtschaftsprüfer in Deutschland e. V.
IFRS	International Financial Reporting Standards
IKS	Internes Kontrollsystem – système de contrôle interne
IRBA	Internal Ratings Based Approach
kEUR	Milliers d'euros
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Banque allemande pour la reconstruction
KWG	Loi allemande portant réglementation du crédit

LCR	Liquidity Coverage Ratio
LBS	Landesbausparkasse Saar, Sarrebruck
LGD	Loss Given Default
LIP	Loss Identification Period
LVaR	Value at Risk de la liquidité
MaRisk	Exigences minimales auxquelles doit répondre la gestion des risques
MDAX	Mid-Cap-DAX
N°	Numéro
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OpRisk	Risque opérationnel
OSPlus	One System Plus
p. ex.	par exemple
Par.	Paragraphe
PfandBG	Loi allemande sur les titres hypothécaires
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Public Private Partnership
RechKredV	Kreditinstituts-Rechnungslegungsverordnung – règlement allemand sur la tenue des comptes des établissements de crédit
Règl.	Règlement
RCP	Rendement des capitaux propres
RWA	Risk-Weighted Assets – actifs à risques pondérés
SaarLB	Landesbank Saar, Sarrebruck
SAG	Sanierungs- und Abwicklungsgesetz – loi allemande sur le redressement et la liquidation d'instituts financiers
SDAX	Small-Cap-DAX
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
ss	suivants
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UE	Union européenne
US-GAAP	United States Generally Accepted Accounting Principles
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
USD	Dollar américain
VaR	Value at Risk
VC	Valeur comptable
VM	Valeur du marché
WpHG	Wertpapierhandelsgesetz – loi allemande relative au commerce des valeurs mobilières

### Mentions légales

Éditeur	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 66111 Sarrebruck Allemagne
Rédaction	Ressources humaines et Communication Courriel : <a href="mailto:service@saarlb.de">service@saarlb.de</a>
Conception	FBO GmbH ▪ Marketing et Business Digital Heinrich-Barth-Straße 27 66115 Sarrebruck Allemagne
Photos	Michael Wolf ( <a href="http://www.fotowolfsaar.de">www.fotowolfsaar.de</a> ), iStock
Impression	repa druck GmbH Zum Gerlen 66131 Sarrebruck Allemagne



Le rapport financier de la SaarLB est disponible en ligne sur :  
[www.saarlb.de/geschaeftsbericht2019](http://www.saarlb.de/geschaeftsbericht2019)

# Saar<sup>LB</sup>

## Landesbank Saar, Sarrebruck

ADRESSE Ursulinenstraße 2  
66111 Sarrebruck / Allemagne  
ADRESSE POSTALE 66104 Sarrebruck / Allemagne  
TÉL. +49 681 383-01  
FAX +49 681 383-1200  
INTERNET [www.saarlb.de](http://www.saarlb.de)  
COURRIEL [service@saarlb.de](mailto:service@saarlb.de)  
CODE BIC/SWIFT SALADE55  
CODE BANQUE 590 500 00

## Landesbank Saar, Centre d'affaires de Coblenze

ADRESSE Peter-Klößner-Straße 5  
56073 Coblenze / Allemagne  
TÉL. +49 261 9521-8461  
COURRIEL [service@saarlb.de](mailto:service@saarlb.de)

## Landesbank Saar, Centre d'affaires de Mannheim

ADRESSE Willy-Brandt-Platz 5 - 7  
68161 Mannheim / Allemagne  
TÉL. +49 621 124769-10  
COURRIEL [service@saarlb.de](mailto:service@saarlb.de)

## Landesbank Saar, Centre d'affaires de Trèves

ADRESSE Nikolaus-Koch-Platz 4  
54290 Trèves / Allemagne  
TÉL. +49 651 9946-6138  
COURRIEL [service@saarlb.de](mailto:service@saarlb.de)

## SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar

ADRESSE Résidence Le Premium  
17 - 19, rue du Fossé des Treize  
67000 Strasbourg / France  
TÉL. +33 3 88 37 58 70  
FAX +33 3 88 36 93 78  
COURRIEL [service@saarlb.fr](mailto:service@saarlb.fr)

## SaarLB France, Centre d'affaires

ADRESSE 203, rue du Faubourg  
Saint-Honoré  
75008 Paris / France  
TÉL. +33 1 45 63 63 52  
FAX +33 1 45 63 71 22  
COURRIEL [service@saarlb.fr](mailto:service@saarlb.fr)



## LBS Landesbausparkasse Saar

ADRESSE Beethovenstraße 35 - 39  
66111 Sarrebruck / Allemagne  
ADRESSE POSTALE Code postal 10 19 62  
66019 Sarrebruck / Allemagne  
TÉL. +49 681 383-290  
FAX +49 681 383-2100  
INTERNET [www.lbs-saar.de](http://www.lbs-saar.de)  
COURRIEL [service@lbs-saar.de](mailto:service@lbs-saar.de)

LA SARRE

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

